CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 16 mars 2026

Openbare vergadering van lundi 16 maart 2026

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17h32 sous la présidence de M. Alain Courtois, Président.
De openbare vergadering wordt geopend om 17u32 onder voorzitterschap van dhr. Alain Courtois, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigden : M. Dhondt, Mme Goyvaerts, Mme Chaufoureau, Mme Mutyebele et M. Temiz.

M. le Président.- Ten tweede, het is een primeur : dit is het eerste zitting van Nico Raemdonck als gemeente secretaris van de stad Brussel . Dus veel respect voor zijn eerste zitting.

Et alors, je voulais annoncer que le département va vous envoyer une invitation pour le nouveau règlement d'ordre intérieur. Et j'ai proposé le mardi 31 mars à 17h.
Donc je demanderai aux groupes, aan de vertegenwoordigers van de groepen om aanweezig te zijn, dus op 31 maart, 17u.

Dans les communications, avant de démarrer, je voulais donner la parole à Mme l'échevine Hariche, qui m'a demandé la parole.

Mme Hariche, échevine.- Merci, monsieur le Président. Je voulais, par mon intervention, remercier tous les collègues qui, pendant ces dernières semaines – qui ont été très, très longues pour moi –, se sont enquis de mon état de santé. Donc vraiment, un grand merci. !
Et donc je voulais vous dire ma reconnaissance et le fait que ça m'a fait énormément de bien d'avoir des collègues qui se soucient – quel que soit, d'ailleurs, leur rang, que ce soit de la majorité ou de l'opposition –, qui s'inquiètent de votre état de santé.

Ça va peut-être un peu à l'encontre de la triste expérience du maire qui s'est suicidé : ici, même si on ne partage pas toujours les mêmes idées ou en tout cas le même chemin pour y parvenir, au moins, les gens restent profondément humains et s'inquiètent pour l'état de santé de qui que ce soit.
Merci à vous tous.

(Applaudissements.)

M. le Bourgmestre.- Je voulais dire à tous les collègues que vous n'imaginez pas combien Faouzia s'est investie dans toute sa kiné pour pouvoir vous retrouver ici *(rire)*.

Mais, autre chose : je voulais simplement, monsieur le Président, souligner que ce jour est un jour important puisque c'est l'anniversaire de notre collègue Nasir, aujourd'hui, que je remercie – et qui a demandé un Conseil communal spécial pour son anniversaire.
Bon anniversaire, Nasir !

(Applaudissements.)

Procès-verbal de la séance du 9 février 2026
Notulen van de zitting van 9 februari 2026

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 09/02/2026 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.
Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 09/02/2026 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 137, 141, 143, 146 et 148 à 151 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 12/03/2026.
Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 137, 141, 143, 146 en 148 tot 151, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 12/03/2026.

Vote sur l'urgence
Stemming over de dringendheid

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 124 à 136, 138 à 140, 142, 144, 145, 147, 152 à 157 et 164 à 210 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 12/03/2026.
Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 124 tot 136, 138 tot 140, 142, 144, 145, 147, 152 tot 157 en 164 tot 210 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 12/03/2026.

L’urgence est admise à l’unanimité.
De dringendheid wordt eenparig aangenomen.

Communications
Mededelingen

Communication de décisions prises par l’autorité de tutelle
Mededeling van beslissingen van de toezichthoudende overheid

M. le Président.- Je souhaite la bienvenue à Mme Ben Hamou qui a repris ses fonctions d’échevine.
À sa demande, Mme Ben Hamou avait été remplacée temporairement comme échevine par Mme Delphine Houba.
Ik verwelkom mevr. Ben Hamou, die haar functies van Schepen heeft hervat.
Op haar verzoek werd mevr. Ben Hamou tijdelijk als Schepen vervangen door mevr. Delphine Houba.

Communication de décisions prises par l’autorité du Conseil d’État
Mededeling van beslissingen van de Raad van State overheid

M. le Président.- J’informe les membres du Conseil de l’Arrêt n° 262.773 du Conseil d’État du 27/03/2025 annulant la décision n° 173 du Conseil communal du 18/12/2023 relative à la désignation d’un chef de travaux d’atelier à l’Institut des arts et métiers.
Ik stel de leden van de Raad in kennis van het Arrest nr. 262.773 de Raad van State van 27/03/2025 houdende de vernietiging van de Gemeenteraadsbeslissing nr. 173 van 18/12/2023 betreffende de aanstelling van een werkplaatschef in het "Institut des Arts et métiers".

Pris pour information.

Kennis genomen.

Communications relatives aux associations subventionnées
Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzage te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende verenigingen:

- Ancienne Belgique asbl, au 31/12/2024 ;
- "Ancienne Belgique" vzw, op 31/12/2024 ;
- FUTSALL BRUSSELS asbl, au 31/12/2024 ;
- FUTSALL BRUSSELS vzw, op 31/12/2024 ;
- "Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg", en abrégé "Beursschouwburg" asbl, au 31/12/2024 ;
- Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg, afgekort Beursschouwburg vzw, op 31/12/2024 ;
- Quartier Saint-Jacques asbl, au 31/12/2025 ;
- Sint Jacobswijk vzw, op 31/12/2025 ;
- Atelier Groot Eiland asbl, au 31/12/2024 ;
- Atelier Groot Eiland vzw, op 31/12/2024 ;
- Shopera asbl, au 31/12/2023 ;
- Shopera vzw, op 31/12/2023 ;
- Shopera asbl, au 31/12/2024 ;
- Shopera vzw, op 31/12/2024 ;
- Artist City asbl, au 31/12/2024 ;

- Artist City vzw, op 31/12/2024 ;
- Listen asbl, au 31/12/2024 ;
- Listen vzw, op 31/12/2024 ;
- Zig Zag asbl, au 31/12/2024 ;
- Zig Zag vzw, op 31/12/2024 ;
- MET X asbl, au 31/12/2024 ;
- MET X vzw, op 31/12/2024 ;
- Les amis du Primerose asbl, au 31/12/2024 ;
- "Les amis du Primerose" vzw, op 31/12/2024 ;
- Théâtre Royal de la Monnaie, Établissement public, au 31/12/2024 ;
- Koninklijke Muntschouwburg, Openbare instelling, op 31/12/2024.

Pris pour information.
Kennis genomen.

Installation d'un Conseiller communal
Installatie van een Gemeenteraadslid

Démission de Mme Nicole LEWALLE
Ontslag van mevr. Nicole LEWALLE

M. le Président.- Nous prenons acte de la démission de Mme Nicole LEWALLE de sa fonction de conseillère communale de la Ville de Bruxelles.
We nemen akte van het ontslag van mevr. Nicole LEWALLE uit haar functie als Gemeenteraadslid.

Pris acte.
Akte genomen.

Désistement des suppléants
Afstand van mandaat van de opvolgers

Nous prenons acte du désistement adressé au Conseil communal par des élus suppléants.
We nemen akte van de afstand van mandaat gericht aan de Gemeenteraad door opvolgers.

Pris acte.
Akte genomen.

M. le Président.- En application de l'article 9 de la nouvelle loi communale, tout candidat dont l'élection a été validée peut, avant son installation, renoncer à son mandat. Le désistement écrit devient définitif au moment que le Conseil communal en a pris acte.
In toepassing van artikel 9 van de nieuwe gemeentewet kan een opvolger wiens verkiezing geldigheid heeft verkregen voor zijn installatie afstand doen van zijn mandaat. Deze afstand wordt definitief op het moment dat de Raad er akte van neemt.

M. le Président.- Je communique au Conseil que Mme JEANRAY Émilie, 2ème élue suppléante sur la liste PTB-PVDA ne remplit plus les conditions d'éligibilité.
Ik deel aan Gemeenteraad mede dat mevr. JEANRAY Émilie, 2de opvolger van de lijst PTB-PVDA, niet meer voldoet aan de verkiesbaarheidsvereisten.

Pris acte.
Akte genomen.

M. le Président.- Je communique au Conseil la renonciation au mandat de conseiller communal, intervenue cconformément à l'article 9 de la nouvelle loi communale, de Mme MUKANGANGO Gloriose, 3ème élue suppléante sur la liste PTB-PVDA, en date du 24/02/2026.
Ik deel aan Gemeenteraad mede dat mevr. MUKANGANGO Gloriose, 3de opvolger van de lijst PTB-PVDA, bij brief van 24/02/2026, overeenkomstig artikel 9 van de nieuwe gemeentewet, afstand heeft gedaan van haar mandaat als Gemeenteraadslid.

Pris acte.
Akte genomen.

Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment
Onderzoek der geloofsbrieven, installatie en eedaflegging

M. le Président.- Aujourd'hui il sera procédé à la vérification des pouvoirs et à l'installation de Mme Maëlle DELAPLANCHE, 4ème suppléante de la liste PTB-PVDA, en qualité de conseillère communale, en remplacement de Mme Nicole LEWALLE, démissionnaire.
Heden zal er overgegaan worden tot het onderzoek der geloofsbrieven en installatie van mevr. Maëlle DELAPLANCHE, 4de opvolgster van de lijst PTB-PVDA, als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Nicole LEWALLE, ontslagnemend.

(Le Président est désigné comme rapporteur.)
(De Voorzitter wordt aangesteld als verslaggever.)

M. le Président.- Considérant que Mme Nicole LEWALLE a été proclamée 1ère suppléante de la liste n° 13 (PTB-PVDA) des élections communales du 13/10/2024 ; qu'elle a été installée lors de la séance du Conseil communal du 22/04/2025 ;
Overwegende dat mevr. Nicole LEWALLE werd uitgeroepen tot 1ste effectief van de lijst nr. 13 (PTB-PVDA) van de Gemeenteraadsverkiezingen van 13/10/2024; dat ze aangesteld werd tijdens de Gemeenteraad op 22/04/2025;

Considérant que le premier suppléant classé en ordre utile et non installé à ce jour de la liste à laquelle appartient Mme Nicole LEWALLE est Mme Maëlle DELAPLANCHE, née à Niort (France), le 01/08/1989, domiciliée quai au Foin 69 à 1000 Bruxelles, proclamée 4ème suppléante et ayant obtenu 598 votes nominatifs au total lors des élections du 13/10/2024 ;
Overwegende dat de eerst volgende nuttig gerangschikte nog niet aangestelde opvolger van de lijst waartoe mevr. Nicole LEWALLE behoort, mevr. Maëlle DELAPLANCHE is, geboren te Niort (Frankrijk) op 01/08/1989, en wonende te Hooikaai 69 te 1000 Brussel, uitgeroepen tot 4de opvolgster en die bij de verkiezingen van 13/10/2024 598 voorkeurstemmen in totaal behaald heeft;

J'informe le Conseil qu'il ressort de la vérification des pouvoirs préalablement effectuée que l'intéressée continue à remplir toutes les conditions d'éligibilité et qu'elle ne se trouve pas dans un cas d'incompatibilité prévu par la loi ;
Ik deel aan de Raad mee dat uit het voorafgaand onderzoek der geloofsbrieven van betrokkene blijkt dat zij nog steeds voldoet aan alle verkiesbaarheidsvoorwaarden en dat zij zich niet bevindt in een geval van onverenigbaarheid voorzien bij wet;

Dès lors, je demande au Conseil de valider les pouvoirs de Mme Maëlle DELAPLANCHE et d'autoriser son installation comme membre de cette assemblée;
Ik verzoek de Raad derhalve de geloofsbrieven van mevr. Maëlle DELAPLANCHE, geldig te verklaren en haar aanstelling als lid van deze Raad toe te laten;

Le Conseil adhère et prend l'arrêté y relatif.
De Raad stemt hiermee in en neemt het desbetreffende besluit.

(Mme Maëlle DELAPLANCHE ne participe pas à la délibération sur la vérification de ses pouvoirs.)
(Mevr. Maëlle DELAPLANCHE neemt geen deel aan de beraadslaging over het onderzoek van haar geloofsbrieven.)

M. le Président.- J'invite Mme Maëlle DELAPLANCHE, présente dans la Salle du Conseil, à prêter le serment constitutionnel devant le Bourgmestre.
Ik nodig mevr. Maëlle DELAPLANCHE, aanwezig in de Raadzaal, uit om de grondwettelijke eed af te leggen in handen van de Burgemeester.

Mme Maëlle DELAPLANCHE prête le serment suivant en français, suivi du néerlandais :
Mevr. Maëlle DELAPLANCHE legt de volgende eed af in het Frans, gevolgd door het Nederlands :

Mme Delaplanche.- Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge.
Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

M. le Bourgmestre.- Je prends acte de votre serment.
Bienvenue !

(Applaudissements.)

3) Fixation du tableau de préséance modifié.
Voorstelling van de gewijzigde voorranglijst.

M. le Président.- Mme Delaplanche occupera donc la 49ème place sur le tableau.
Félicitations, Madame.

M. le Bourgmestre donne acte à Mme Maëlle DELAPLANCHE de sa prestation de serment et la déclare installée en qualité de conseillère communale de la Ville de Bruxelles, en remplacement de Mme Nicole LEWALLE, démissionnaire, dont elle achèvera le mandat.
Dhr. Burgemeester verleent aan mevr. Maëlle DELAPLANCHE akte van haar eedaflegging en verklaart haar aangesteld als Gemeenteraadslid, ter vervanging van mevr. Nicole LEWALLE, ontslagnemend, voor de resterende duur van haar mandaat.

Echevin supplémentaire
Bijkomende Schepen

M. le Président.- Maintenant, j'en viens au point relatif à la décision d'augmenter d'une unité le nombre d'échevins fixé par l'article 16 de la nouvelle loi communale, en application de l'article 279 § 1 de ladite loi, et de fixer dès lors le nombre d'échevins à neuf.
Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ?

M. Hellings.- Tout d'abord, je voudrais saluer l'arrivée et le retour de M. Zian au sein du Collège, un authentique progressiste.
C'est quelqu'un avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au sein du Collège précédent, où j'ai pu mesurer tous les jours, côte à côte, ses combats pour le progressisme – donc, voir un progressiste rejoindre un Collège qui, sur ces questions, est plutôt délicat, est réjouissant pour la Ville de Bruxelles !

Ça, c'était pour « les fleurs »…

(Rires.)

Mais donc, même si nous avons une appétence pour les fleurs en pleine terre, voici « le pot » :

Avec un échevin en plus – c'est vrai : un échevin en moins par rapport à la mandature précédente, mais un échevin en plus par rapport au Conseil précédent –, c'est autant de collaborateurs en plus qui vont être engagés au niveau de la Ville de Bruxelles.
Or, ce Collège a modifié le règlement qui organise la composition des cabinets le 17 février 2025 :

Autrefois, le Collège était composé de douze membres : M. le Bourgmestre, dix échevines/échevins et un président de CPAS (qui était d'ailleurs M.Zian, à l'époque). Et à l'époque, le règlement qui était en vigueur entre 2018 et 2024 prévoyait d'engager un maximum de 82 collaborateurs.
Avec ce nouveau Collège – avec un échevin de moins par rapport au Collège précédent, à savoir onze membres : M. le Bourgmestre, neuf échevines/échevins (avec M. Zian) et le président du CPAS –, on arrive aujourd'hui, au chiffre d'aujourd'hui (si M. Zian, comme le règlement nouveau le lui permet, engage

sept à huit collaborateurs) : à 94 collaborateurs en tout, soit douze de plus, au moins, avec un échevin en moins.

Avec une douzaine de collaborateurs de cabinets, souvent de niveau universitaire (niveau A, niveau B, qui coûtent plus cher que niveau C ou D), c'est autant, soit entre vingt et trente 30 unités, de balayeurs, balayeuses, jardiniers, jardinières, puéricultrices, puériculteurs, mais aussi d'agents d'accueil – aujourd'hui, Mme Buggenhout a dû fermer Brucity le mardi après-midi parce qu'il manquait du personnel.

Et pendant ce temps-là, le Collège se sert dans le pot des ressources humaines générales – qui servent à servir le public, à rendre des services publics – pour engager du personnel supplémentaire. Nous l'avions déjà dénoncé il y a un an, au moment où vous avez adopté ce nouveau règlement.
Aujourd'hui, nous en voyons les conséquences concrètes : aujourd'hui, le Collège PS-MR-Les Engagés fait des économies drastiques dans les ressources humaines – qui sont essentielles pour offrir un service public, un service au public de qualité –, mais quand il s'agit d'engager du personnel pour soi-même, là, c'est *open bar* !

Nous voterons donc contre ce nouvel échevin pour des raisons évidentes de bonne gouvernance : au moment où on demande aux Bruxelloises et aux Bruxellois de se « serrer la ceinture », au moment où on demande au personnel de la Ville de Bruxelles de se serrer la ceinture – et là, je m'adresse aux syndicats et aux représentants syndicaux : sachez que pendant ce temps-là, pendant que des mesures drastiques du point de vue budgétaire sont prises à l'encontre de notre personnel, qu'on ne remplace pas les personnes qui partent à la retraite, le Collège engage des niveaux universitaires dans ses cabinets.
Et ça, c'est inadmissible !

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, la Team Fouad Ahidar (TFA) et moi, en l'occurrence, sommes formellement contre l'ouverture de ce nouveau poste d'échevinat.
D'ailleurs, je l'ai abordé deux fois lors de la présentation des budgets et vous avez aussi confirmé, monsieur le Bourgmestre, que ça n'avait pas été budgétisé.
Je vous rappelle que cela va coûter, a minima, on parle de plus ou moins 1 million d'euros pour les frais de fonctionnement du cabinet, qui ne sont pas indispensables.

Nous avons pu gouverner cette Ville pendant presque vingt mois (dix-neuf mois exactement) sans cet échevinat en plus et ça s'est très bien passé. De plus, pour une compétence que vous lui avez attribuée qui était celle des travaux publics - qui est en général « mariée » à celle de l'urbanisme, avec laquelle (?) Mme Maes faisait un très bon travail. Donc je ne voyais pas l'utilité.
Bon, après, pour « broder la couverture », vous lui avez donné les solidarité et relations internationales – qui sont de facto, entre guillemets, une fonction que vous occupez, parce que je ne pense pas que ce soit M. Zian qui va accueillir les différentes personnalités à l'hôtel de Ville et à la salle Gothique –, donc je ne comprends pas, quand en même temps on demande à tout le monde de se serrer la ceinture : il y aura 5 % de fonctionnaires en moins, où on passe de 3.800 à 3.600. Ce sont deux cents personnes en moins au service à la population.

Mon cher collègue « écolo » à mes côtés, M. Hellings (que je confonds souvent avec M. Bauwens) l'a si bien dit : Mme Buggenhout a dû faire…

M. Bauwens.- À chaque fois, il essaie de me « tirer dans le bain », mais je ne suis pas là !

(Rires.)

M. Maimouni.- Bon, trêve de boutade ! Derrière cette parenthèse de détente, je tenais à recentrer le débat en disant que c'est irresponsable de votre part. C'est irresponsable !
Cet échevinat – moi, je vais parler sans « langue de bois », parce que je l'ai promis aux 7.500 personnes qui ont reposé la confiance sur la TFA –, si cet échevinat est resté latent, c'est pour la simple et bonne raison qu'on ne savait pas si une ministre sortante allait redevenir ministre avec le nouveau gouvernement. Et comme par hasard, une fois que cette personne a pris ses fonctions à la Région, eh bien, comme par magie, cette fonction a été ouverte.

C'est honteux ! Moi, je vous demande de revenir sur votre position.

Et après, on va rester factuel : je n'ai aucun problème personnel avec M. Zian, mais si c'était la volonté des citoyens de le voir re-siéger et représenter la Ville de Bruxelles, il n'aurait pas fait ce score extraordinairement bas pour un président de CPAS sortant.
Soyons pragmatiques et soyons honnêtes vis-à-vis de nos électeurs et vis-à-vis de nos citoyens – nous avons un devoir, cet argent, ce n'est pas le nôtre : on demande à tout le monde de se serrer la ceinture, on a fermé un centre d'art contemporain, la Centrale, pour ce même montant et aujourd'hui, là où il y avait un boni de 47.000 €, on a réussi à trouver 1 million d'euros !

Vous l'avez cherché où, ce million d'euros ?
Parce que s'il n'était pas budgétisé, si vous avez été le piocher au détriment de services rendus à la population, monsieur le Bourgmestre, j'aimerais bien avoir ces réponses.

M. le Président.- Monsieur Maimouni, merci de votre intervention. Je peux accepter toutes les argumentations, mais pas les attaques « ad hominem ». Ça, je

n'aime pas.

Le respect, j'en ai parlé…

M. Maimouni.- Je n'ai pas fait d'attaque ad hominem, monsieur le Président. J'ai bien précisé que je n'avais aucune animosité vis-à-vis de cette personne-là, je n'en avais pas…

M. le Président.- *(Inaudible)*, voilà. Vous avez ajouté des choses…

M. Maimouni.- Et je tiens aussi à signaler quelque chose de très important, monsieur le Président : la loi communale prévoit que cet échevinat surnuméraire soit donné à un Flamand !
C'est pour ça qu'elle a été conçue. C'est pour ça que ça a été conçu.

M. le Président.- Ça, on l'expliquera tout à l'heure.

Je voulais juste dire ce que j'avais pensé quand vous avez cité une phrase.
Voilà, c'est tout.

M. Maimouni.- Okay, peut-être. Mais est-ce que, en l'occurrence, vous parlez néerlandais ? U spreekt Nederlands, menheer Zian ? Parce que *(inaudible)*…
(...)

(Commentaire de M. le Bourgmestre.)

M. le Président.- Voilà, votre intervention est terminée.

Mevrouw Stoops.- U had ook al collega Ben Hamou welkom geheten, maar omdat zij al ingeworen was, hebben wij natuurlijk niet de mogelijkheid gehad om ook haar welkom te heten: eindelijk een schepen van Cultuur! Wij zijn daar heel erg tevreden over, want wij dachten dat een Burgemeester die Cultuur opneemt het belang van de kunsten zou onderstrepen, transversaal in het hart van onze lokale politiek.
Maar niets was minder waar. Want een opwaardering bleek eigenlijk een kaalslag: het abrupt sluiten van De Centrale, het herschikken van werknemers van de culturele vzw-structuren van de Stad ,zoals BruFete, nadruk op de grote toeristenmagneten, zoals Zomer- en Winterpret, de ongebalanceerde toegang tot open ruimte voor open airs met vooral subsidies voor betalende events voor grote commerciële spelers en bijna geen bottom-up, gratis toegankelijke initiatieven van en door Brusselaars, budget cuts in lopende culturele jaren bij de KVS, het FAME-festival...

Veel Brusselaars vragen zich samen met mij af welke plek cultuur krijgt in onze Stad, onze hoofdstad.
Is dat er eentje volledig ingebed in toerisme en grote events?

Ik weet dat u ook grote events en toerisme heeft, u heeft ook cultuur, dus ik ben blij dat we nu u als schepen Cultuur krijgen en ik hoop dat u het werkveld heel snel gerust kan stellen dat er ook nog geïnvesteerd gaat worden in anderssoortige cultuur, in het diverse landschap dat Brussel zo kenmerkt.
Dus ik maak van deze gelegenheid gebruik om u al mijn vertrouwen te geven en ik hoop u het niet schaadt.

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Je veux quand même saluer le fait qu'on va avoir quelqu'un qu'on pourra interroger, entre autres, sur toute la catastrophe du métro 3 et le boulevard Stalingrad, entre autres, parce que si j'ai

bien compris, ça sera une des compétences de M. Zian.
Donc, sur ce plan-là, bienvenue !

Si ce n'est pas le cas, alors travaux publics, espace public…
(…)

En tout cas, ce que je voulais dire, c'est qu'(?)il y a assez de dossiers ambitieux pour la Ville pour lesquels on peut avoir besoin et d'un échevin et de personnes qui travaillent pour la Ville. Donc je veux soutenir, effectivement, le point.

L'inquiétude que j'ai pointée (?) lors des discussions budgétaires, c'est que le PTB s'inquiète du fait qu'il y a de moins en moins de gens qui travaillent pour la Ville et les non-remplacements.
Contre ça, il faut aller et donc il y a, quand on parle de l'espace public, assez de chantiers pour avoir du travail dans l'intérêt des Bruxellois.

On vient quand même, pour revenir… On a reçu, ici, sur notre table, toute une pétition de gens – parce qu'on va dire que le métro 3, ce n'est pas l'espace public ? Si ça, ce n'est pas l'espace public, je ne sais plus de quoi on parle…

Neo, est-ce que c'est l'espace public ? Est-ce que la place de Brouckère, c'est l'espace public ? En tout cas, avec le PTB, on ne veut pas nécessairement critiquer le fait qu'il y a un échevin en plus.
Ce qu'on veut surtout critiquer, c'est le chemin que la Ville est en train de prendre sur l'espace public. Et c'est pour ça que je voulais aussi parler de ces dossiers-là :

Le dossier Neo, c'est le dossier, pour l'instant, d'un grand shopping mall et de logements chers. Le dossier Stalingrad, c'est un dossier qui est en train de tuer

un quartier d'origine pour le remplacer par un quartier chic et cher où la population d'origine ne trouve pas sa place.
Donc ces dossiers-là méritent effectivement une vision qui est une autre vision que celle que nous avons. Et des gens qui travaillent pour la Ville, ça, on en a de moins en moins.

Donc pour être très clair, on votera pour un échevin en plus, mais on ne donnera pas notre soutien, vu que ce n'est pas notre majorité, comme on l'a fait aussi à l'instauration de cette législature.
Je vous remercie.

M. le Bourgmestre.- Je dois constater, monsieur le Président, que la sagesse est du côté du PTB *(rire)*.

Je ne vais pas répondre aux attaques ad hominem, en effet, sur M. Zian qui sont… voilà : qui regardent son auteur.

Simplement, pour M. Hellings : en fait, l'augmentation du nombre est simplement le fait de faire rentrer dans le cadre ce qu'on appelait les agents contractuels subventionnés (ACS).
Alors, je vais à la vérité historique de dire que sous (?) la précédente législature, les écolos n'y ont pas fait appel, mais ils y ont fait appel quand ils étaient associés à nous dans les années 2000.
(…)

Si, si, je vous le jure, madame Jellab : on l'a créé avec M. Decloux, M.Simons, Mme Mathias.
(…)

Voilà, vous n'avez pas entendu ce que je disais.

Je vous jure que ça a été créé à ce moment-là. Et c'était un statut un peu bizarre, parce que ces gens faisaient partie des cabinets, mais comme agents contractuels subventionnés, ils ne bénéficiaient pas du même statut. On a décidé d'arrêter cette hypocrisie et donc de globaliser ce qui existe en fait depuis plus de vingt ans.
Il n'y a pas eu d'ajout d'agents, si ce n'est dans le cadre. Donc, je veux dire, dans la masse budgétaire que ça représentait, c'était quasiment « kif-kif ».

Pour le reste, c'est vrai – et vous avez eu l'honnêteté de le souligner, monsieur Hellings –, la majorité actuelle va fonctionner avec un échevin de moins que la majorité précédente. On a trouvé (et c'est pour ça que je remerciais M. Bauwens), qu'il était logique de ne pas dire « moins deux » échevins.
Je crois aussi qu'il faut se rendre compte du boulot que cela représente et je veux remercier à la fois Mme Maes et Mme Houba pour ce « boulot » qui n'était pas simple non plus dans cette période et qui ont fait plus qu'assurer le boulot : je veux vraiment leur dire combien c'était important et dire aussi qu'elles auront évidemment un rôle très particulier à jouer (Delphine, notamment) dans toute la réforme hospitalière, et Anaïs avec tout le boulot de l'espace public – qui se fera, pour être très clair, en collaboration avec l'échevin des travaux publics : tout ce qui est aménagement avec permis reste dans la gestion de la cellule de l'espace public et de l'urbanisme, parce qu'en fait, contrairement à ce qui a été dit par un intervenant, les travaux publics et l'urbanisme dans la même compétence, dans mon souvenir, ça n'a jamais été le cas, en tout cas depuis que je suis à la Ville, c'est-à-dire depuis vingt-six ans. Mais peut-être que vous avez une donnée d'avant ces (?) vingt-six ans ?

Mais par contre, l'espace public a toujours été avec l'urbanisme, donc voilà : je pense que c'est une erreur de dire que c'était ensemble. Ce n'était pas le cas, sauf dans les deux ans qui ont eu lieu maintenant.
Donc, voilà : je voulais juste cette précision, monsieur le Président. Pour le reste, l'opposition s'oppose ? Eh bien, c'est un peu normal, par rapport à ça.

Je pense avoir donné les réponses et pourquoi nous souhaitions, en effet, faire appel à ce neuvième échevin. Je le répète : ça nous laisse encore un échevin de moins que sous la précédente législature.
Je vous remercie.

M. Cellou Diallo.- Puisqu'il y a de bonnes nouvelles, je voudrais d'abord féliciter M. Zian pour la nouvelle fonction.

M. le Président.- Il n'est pas encore élu, hein ? Parce qu'il y a deux votes avant.

M. Cellou Diallo.- Oui, je sais, mais je vais y venir.

Parce que j'ai cru comprendre, lorsqu'on fonctionne avec (?) un échevin en moins, que ça va permettre, peut-être, d'augmenter le jeton de présence ?
Donc moi aussi, ça m'intéresse de savoir, parce que… *(rire)*.

M. le Président.- Écoutez , ne mélangeons pas tous les débats.
Je vous propose maintenant de faire deux votes.

M. Hellings.- Donc, je ne pense pas qu'il faut augmenter le montant du jeton de présence, mais il est un fait, monsieur le Bourgmestre, qu'en changeant le règlement d'organisation des cabinets des Bourgmestre et échevins, vous êtes

passé de 12 personnes maximum en 2018 à 15 personnes maximum dans votre cabinet – maximum : ce n'est pas le nombre de personnes que vous engagez aujourd'hui, mais…

M. le Bourgmestre.- Ce n'est pas le nombre que j'ai pour l'instant.

M. Hellings.- Exact. J'ai été très précis dans mes chiffres, tout à l'heure. Donc, c'est le nombre maximum.

La première échevine est passée de sept maximum (c'était mon cas) à onze maximum aujourd'hui et le président du CPAS a fait la même chose dans son coin et est passé de sept membres maximum à onze maximum.
C'est ça qui explique aussi l'augmentation du nombre de membres de cabinets : pas seulement le règlement général, mais des augmentations spécifiques pour ces postes précis.

Et je pense que c'est de mauvaise gouvernance d'agir de la sorte alors qu'on fait des économies en matière de ressources humaines et que M. Abdelmoumen n'a pu engager, depuis le début de la mandature, que trois ouvriers en propreté, alors que ce département est en train de se vider complètement de ses forces vives – parce qu'on sait que la pyramide des âges est particulièrement défavorable en propreté.
Je pense qu'il fallait engager des agents de propreté plutôt que des membres de cabinets.

M. Maimouni.- J'ai une question très simple : y a-t-il eu, pendant un an et demi, un problème quelconque, mineur ou majeur, quand cette compétence était sous la tutelle de Mme Maes ?

(...)

Non. Il n'y a pas eu de problème.

Je prendrais exemple sur la commune d'Uccle, qui n'a pas ouvert cet échevinat surnuméraire pour montrer l'exemple.
Est-ce qu'on peut rester cohérent et montrer l'exemple ?

Il est apparu, lors des premiers flocons de neige, qu'on n'a pas pu avoir un épandage assez réactif parce qu'il manquait de personnel.
Il manque du personnel partout !

Le personnel est en souffrance : on a de plus en plus d'arrêts de travail au sein même de notre administration – ce que Mme Buggenhout peut confirmer ; c'est factuellement vrai.
Imaginez et rendez-vous compte de la frustration que vous créez au sein du personnel communal, monsieur le Bourgmestre !

Et, monsieur le Président, je vous l'ai dit : je n'ai vraiment aucun problème avec M. Zian, mais je vous demande juste qu'on montre l'exemple.
(...)

Non, je n'en ai aucun. Mais je vous demande de montrer l'exemple.

Combien ça va coûter ? Un million d'euros : 4,5 millions d'euros sur les cinq ans qui arrivent, voire 5 millions.
Est-ce qu'on n'aurait pas d'autres priorités avec ces cinq millions d'euros ?
Dans l'enseignement, dans la propreté, dans la sécurité, dans le service rendu à la population…

Vous savez ce qu'on peut faire avec cinq millions d'euros, monsieur le Bourgmestre ? Énormément de choses – qu'on peut laisser sur le côté au détriment d'un échevinat que vous voulez forcer.
Quel est le seul incident majeur, madame Maes, que vous avez rencontré en ayant eu cette compétence ?
Est-ce que ça vous a dérangé à un moment quelconque ? Non, sinon on l'aurait abordé lors de ce Conseil communal.

Donc s'il vous plaît, je demande et je réitère le souhait qu'on puisse revenir sur cette décision.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition d'ouverture de la fonction de neuvième échevin.
(Il est procédé au vote nominatif)

M. le Président.- Adoptée.

Mandat de deuxième échevin
Mandaat van tweede Schepen

1) Recevabilité des candidatures écrites
Ontvankelijkheid van de schriftelijke voordrachten

M. le Président.- Une candidature a été introduite par écrit pour le mandat de neuvième échevin. Il s'agit de celle de M. Khalid ZIAN, élu de la liste PS-Vooruit.
Eén schriftelijke kandidatuur werd ingediend voor het mandaat van negende

Schepen. Het is deze van dhr. Khalid ZIAN, verkozene van de lijst PS-Vooruit.

- L'acte de présentation indique expressément que M. Khalid ZIAN se porte candidat pour le mandat de 9ème échevin.
- De akte van voordracht vermeldt uitdrukkelijk dat dhr. Khalid ZIAN zich kandidaat stelt voor het mandaat van 9de Schepen.

- L'acte de présentation de M. Khalid ZIAN recueille la double majorité prescrite par la loi. D'une part, il est signé par la majorité au moins des élus de la liste sur laquelle il a été élu (PS-Vooruit) et, d'autre part, il est cosigné par des élus des listes MR+ et Les Engagés-CD&V, recueillant ainsi la majorité au moins des élus au Conseil communal.
De akte van voordracht van mevr. Faouzia Hariche behaalt de door de wet voorgeschreven dubbele meerderheid. De akte werd enerzijds ondertekend door ten minste de meerderheid van de verkozenen van de lijst waarop hij verkozen werd (PS-Vooruit) en anderzijds mede-ondertekend door verkozenen van de lijsten MR+ en Les Engagés-CD&V, zodat de voordracht gesteund wordt door ten minste de meerderheid van de verkozenen voor de Gemeenteraad.

- La recevabilité des candidatures dans leur ensemble a été examinée au vu des dispositions de l'article 16 de la nouvelle loi communale (proportion hommes-femmes) cfr. supra.
- De ontvankelijkheid van de kandidaturen in hun geheel werd beoordeeld in het licht van artikel 16 van de nieuwe gemeentewet (verhouding mannen-vrouwen) cfr. supra.

M. le Président.- Je porte à la connaissance du Conseil que la candidature de M. Khalid ZIAN est valablement présentée par écrit et que le scrutin peut avoir lieu.

Ik breng ter kennis van de Raad dat de kandidatuur van dhr. Khalid ZIAN geldig schriftelijk werd ingediend en dat er tot de stemming mag overgegaan worden.

2) Déroulement des opérations de vote
Verloop van de stemverrichtingen

Le vote est public suite à la modification de l'article 100 de la nouvelle loi communale, telle que modifiée dans l'ordonnance du 22/02/2024 et entrée en vigueur le 07/03/2024. Le scrutin a lieu à la majorité absolue. Pour être élu, le candidat doit obtenir la moitié des votes augmentée d'une unité ou d'une demi-unité, selon que les votes valables sont, respectivement, en nombre pair ou impair.
De stemming is openbaar ten gevolge van de wijziging van artikel 100 van de nieuwe gemeentewet zoals gewijzigd in de ordonnantie van 22/02/2024 en in voege getreden op 07/03/2024. De stemming gebeurt bij absolute meerderheid. Om verkozen te zijn moet de kandidaat dus de helft van het aantal geldige stemmen behalen te vermeerderen met één eenheid of een halve eenheid, al naargelang het aantal geldige stemmen even of oneven is.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'élection de M. ZIAN.
(Il est procédé au vote nominatif)

M. le Président.- M. Khalid ZIAN obtient … (?) suffrages.
Dhr. Khalid ZIAN behaalt … (?) stemmen.

Prestation de serment

Eedaflegging

M. le Président.- J'invite M. Khalid ZIAN à prêter le serment déterminé par l'article 80 de la nouvelle loi communale et ainsi formulé :

Ik verzoek dhr. Khalid ZIAN de volgende bij het artikel 80 van de nieuwe gemeentewet bepaalde eed af te leggen:

M. Zian.- Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de Grondwet en aan de wetten van het Belgische volk.

En conséquence, M. Khalid ZIAN est proclamé neuvième échevin. Il prête serment en français et est installée dans ses fonctions d'échevin.

Bijgevolg, wordt dhr. Khalid ZIAN uitgeroepen tot tweede Schepen. Hij legt de eed af in het Frans en wordt aangesteld in zijn schepenambt.

M. le Bourgmestre.- Je prends acte de votre serment.
Bienvenue au Collège !

(Applaudissements.)

Questions orales
Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.
De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

La question orale de M. BENZAOUIA concernant l'avenir du palais du Midi et les impacts de la poursuite du chantier « allégé » du métro 3 a été jointe à la question de M. Maimouni…

M. Maimouni.- Monsieur le Président, ça a été voté en section.
Ce sont deux questions différentes : il y en a une sur l'aspect commercial et l'autre sur l'aspect infrastructurel.

M. le Président.- Elle a été complétée par une question d'actualité de Mme Jellab.

Nous y viendrons, monsieur Maimouni, chaque chose en son temps.
« De tijd vliegt snel, gebruik hem wel. » C'est un proverbe flamand. Il faut de temps en temps le… Voilà !

M. Benzaouia.- Monsieur le Président, avant de démarrer, ça concerne l'ordre du jour :

Une des questions qu'on a envoyées a été renvoyée au comité secret. Vous pouvez expliquer pourquoi ?
Parce qu'elle comportait deux aspects. Peut-être qu'il y a un aspect qui est d'ordre personnel – je me pose la question ?

M. le Président.- Il y a une raison à cela, monsieur : c'est que dans votre question, on cite un nom et une adresse. D'office, ça va au comité secret.

M. Benzaouia.- J'entends très bien. Mais je peux vous proposer qu'on la scinde en deux ? La deuxième partie qui n'est pas d'ordre personnel, qui est plutôt d'ordre politique…

M. le Président.- Non, on fera tout en même temps – pas de problème.

M. Benzaouia.- Comment ?

Ça veut dire quoi, monsieur le Président ?

M. le Président.- Qu'on prendra tout en même temps lorsque nous aborderons cette question. On prendra tout en comité secret.

M. Benzaouia.- Donc, un débat politique va se passer en comité secret.
Merci.

M. le Président.- Ou alors vous devez poser la question d'une manière différente et ne pas citer de personne.

M. Benzaouia.- *(Inaudible)*, monsieur le Président, même pour le prochain Conseil *(inaudible)*.

M. le Président.- Voilà. On va faire comme ça et ça vous servira de leçon. Comme ça, vous le savez pour l'avenir : à partir du moment où vous citez quelqu'un. Ou une adresse.

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président (?).

M. le Président.- Mais, on va remettre à la prochaine fois ?

M. Bauwens.- Je trouve pertinente la question de M. Benzaouia, aussi quand on discute justement de l'ordre intérieur qui va arriver.

Donc, il y a une adresse qui est citée et on voit le problème. Donc est-ce qu'on peut quand même postposer et revenir au prochain conseil en comité ouvert ?

M. le Président.- Oui, c'est ce qu'on va faire, il le propose lui-même.

M. Bauwens.- Okay. Et si on le fait aujourd'hui, c'est aussi jouable ou c'est non négociable – sans citer l'adresse ?
(...)

(Colloques.)

M. le Président.- Par contre, on reprendra ce point, effectivement, dans la discussion sur le règlement d'ordre intérieur.
Il y a peut-être des choses à voir… On verra.

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 128 - Punt 128

M. Bauwens.- Donc, on parle du point 128 : sur les contrôles des drogues dans les quartiers. Tout d'abord, monsieur le Bourgmestre, j'ai quand même envie de dire : bien !
Je pense qu'effectivement, il y a des problèmes… Je ne parle pas des quartiers visés, des rues, etc. Oui, effectivement, il y a des problèmes là, mais je parle du principe de dire : « Okay, il y a du deal dans les quartiers. » et vous cherchez différents points d'accès pour les résoudre. Et en tout cas, j'entends dans les rues, dans les quartiers, dire que oui, c'est vraiment un grand problème.
Donc à ce niveau-là, on peut vraiment soutenir.

On a bien lu le texte, aussi avec des avocats, (?) et on a quand même une question :

La plupart des choses que le texte dit, la police peut déjà le faire. Il y a aussi des transactions pénales qui peuvent se faire, il y a des fouilles qui peuvent se faire.
Donc en fait, la question pertinente – que je ne pose pas uniquement moi, mais quand même, des gens spécialisés dans l'affaire et qui suivent ces dossiers-là, disent : en quoi est-ce que ça va donner plus de force de frappe à la police dans cette lutte-là ?
Force de frappe qu'on veut , et donc on hésite un peu : quelle est la lecture et qu'est-ce qu'on voit ?
Et qu'est-ce que ça permet ?

Deuxième question, dans ce thème-là, une inquiétude qu'on a : est-ce que ceci va alors amener à ce qu'on fasse des fouilles systématiques ?
Dans plusieurs textes légaux, dans d'autres cas similaires, on parle quand même de quand il y a un comportement suspect. Le mot « suspect », on ne l'a pas trouvé dans le texte actuel et donc on se demande si on va aller alors « taper large » et est-ce qu'on peut fouiller et interpeller tout le monde qu'on trouve ?
Ou est-ce qu'on doit quand même avoir un comportement suspect ?
On se le demande.

Et puis, autre chose – mais vraiment avec la remarque primaire, en disant qu'on trouve ça plutôt bien qu'il y ait plusieurs pas qu'on fait dans la lutte –, c'est qu'on vise ici clairement les clients, les utilisateurs.
Et est-ce que la suite principale de cette lutte, ou en tout cas de cette mesure qu'on est en train de voter aujourd'hui, ne va pas uniquement être qu'on déplace les clients ?

Et que même si je peux comprendre que pour certains quartiers, les quartiers frappés par la nuisance, que ces quartiers-là vont être contents, mais quand le problème se déplace vers un autre quartier parce que les utilisateurs, tant qu'ils veulent utiliser, ils vont continuer à chercher et on ne va pas se leurrer : il y aura, à Bruxelles, encore des quartiers qui vont avoir ces nuisances.
Qu'est-ce qu'on fait de ça ? Et je suppose… Parce que je sais que quand on discute des *« hot spots »*, c'est aussi une critique, et je trouve que c'est une critique juste : on a vu, avec la gare du Midi, que le *hot spot* s'est déplacé à l'hôpital Saint-Pierre, ou en tout cas dans le quartier de l'hôpital Saint-Pierre, ce qui n'est pas une solution non plus.
Qu'est-ce qu'on fait de cette donnée-là ?

Et puis – et ça, je suppose, parce que je vous ai entendu dans les médias et sur les réseaux, les dernières semaines –, il y a évidemment un problème : c'est qu'on enlève un dealer, on enlève un utilisateur, mais les drogues commencent à venir, et donc en quoi est-ce que… vous pourriez nous dire (?) aussi de quoi est-ce que la Ville a besoin aussi au niveau fédéral ?
Vous dites que le port d'Anvers reste une porte ouverte, nous on dit que le port d'Anvers reste « open bar ». Et que tant que ça reste open bar, en fait c'est important de résoudre les problèmes des habitants dans les quartiers, je suis pour, mais l'open bar continue. Et donc à ce niveau-là, quel est le jugement et quelles sont les mesures que vous prévoyez aussi, quand même, pour soulager les habitants ?

Allez ! On le voit tous, on habite aussi dans les quartiers, les parents qui sont inquiets pour leurs enfants. Qu'est-ce qu'on va faire, effectivement, pour que les enfants puissent vivre dans des quartiers où il n'y a pas de deal ?
Voilà. Et donc ça, ce sont un peu les questions et les questionnements qu'on a quand on a lu cette chose-là.

M. Maimouni.- Écoutez, monsieur le Bourgmestre, je voudrais avoir plus de clarifications, en fait, sur les méthodes et sur la formation qu'auront ces policiers pour pouvoir lutter contre ce fléau.

Conscients que nous essayons de « boucher onze trous avec dix doigts – en rejoignant vos propos et ceux de M. Bauwens. À cause, justement, de cette « passoire » que nous avons au port d'Anvers, il nous est compliqué de pouvoir agir de manière proactive et plus sereine.
Mais le problème, c'est que nous constatons aussi que ces dernières années, les violences policières ont aussi augmenté, ce qui est un fait. Donc comment, en même temps, protéger nos citoyens de ce trafic de drogue et les protéger de

certains policiers ?

Et je dis bien certains, qui sont des exceptions, mais malheureusement, comme dit le dicton : « un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse ». Comment on peut faire en sorte qu'il n'y ait pas d'excès de zèle ?

Car comme chez les policiers, évidemment ils ne sont pas tous mauvais, mais dans ces *hot spots*, les jeunes qui les fréquentent ne sont pas tous mauvais non plus.

Donc quelle est la formation qui leur est donnée ?
Quels seront les outils pour leur (?) permettre d'agir de manière très calme, sereine et en adéquation avec la loi ?

M. le Bourgmestre.- Oui. En fait, ce texte ne change pas grand-chose par rapport au texte précédent.
Vous vous souvenez qu'on en a parlé il y a environ un an et en fait, le nouveau ministre-président a pris un nouvel arrêté qui nous oblige, pour poursuivre l'action que nous avions notamment à travers les sanctions administratives communales (SAC), à refaire voter un texte. Donc c'est pour ça qu'il faut se baser sur ce dont (?) on a discuté il y a un an sur les *hot spots*.

Toutes vos remarques sont correctes, mais elles ont quand même pour (?) effet qu'elles permettent d'étendre le pouvoir de la police. *(Inaudible)* quand même, en matière de sanctions administratives, de pouvoir ne pas inonder le parquet, notamment à travers des perceptions immédiates - par exemple sur le fait de posséder des substances psychotropes – qui permettent aux policiers de transmettre aux fonctionnaires sanctionnateurs.

Je ne vais pas refaire tout le débat des *hot spots* qu'on a longuement eu ici ensemble : ici, on reprend un arrêté parce qu'il y a un nouvel arrêté qui est sorti de chez le ministre-président, dont le fait majeur est de rajouter trois *hot spots* – mais qui ne sont pas dans la Ville de Bruxelles. Mais du fait d'en avoir repris un, il fallait qu'on en reprenne un.
Donc qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qui est supprimé ?

Le protoxyde d'azote, parce que c'est devenu pénal, donc ça n'a plus besoin d'être ici : il y a une volonté de le poursuivre pénalement sur sa distribution, ce qui n'était pas le cas avant, puisque ça a été maintenant voté au niveau du parlement fédéral.
Et qu'est-ce qu'on modifie : il y a quelques motivations qui ont été modifiées, mais sur la même base légale – donc, ces fameux ajouts de trois *hot spots*.

Pour le reste, tout le débat que vous avez formulé reste évidemment le même. Et il donne des moyens d'action – vous l'avez peut-être vu, j'ai fait une déclaration dans la presse – à partir de l'approche administrative, qui est d'aider le parquet : en gros, de le soulager d'une série de tâches pour qu'il puisse se concentrer sur le gros trafic et les gros trafiquants et permettre aux communes de venir en appui et, en effet, de soulager certains quartiers où le deal avait tendance à s'ancrer.

Est-ce que cet arrêté va tout résoudre ? Non, évidemment. Non, certainement pas, mais je crois à la multiplication des mesures, avec justement plus de moyens donnés à nos policiers qui font un travail extraordinaire qui n'est pas simple – qui est un peu un travail global.
Je crois aussi à une approche de santé publique. Vous le savez, hein ? j'ai été aussi une des personnes qui pensaient qu'il fallait que la santé publique, à tous les niveaux de pouvoir, s'investisse aussi par rapport au fait d'aider ces familles

qui sont de plus en plus touchées par la toxicomanie et donc d'arriver aussi à avoir des mesures équilibrées.

Et donc, voilà : sur cet arrêté, c'est un peu une redite pour la Ville de Bruxelles. C'est surtout pour les trois nouveaux *hot spots*.
Je vous encourage à poser une question au parlement régional sur les trois nouveaux *hot spots*, je vous avoue que je ne les connais pas – je m'excuse, j'aurais dû me renseigner avant, mais elles ne concernent pas la Ville de Bruxelles.

Point 130 - Punt 130

Mevrouw Stoops.- Door het feit dat er heel veel in het parket geseponeerd wordt, kan er weinig snel gereageerd worden op een onwaarschijnlijke hinder die in Brussel vele mensen treft.
Ik wil dus even horen van de Burgemeester waarom die keuze gemaakt is.

Het is natuurlijk ook zo dat de Stad zelf soms geluidsoverlast en -hinder creëert: hoe gaat dat dan in zijn werk als men zelf de beide sleutels in handen heeft?

Wat is dus jullie redenering achter dit politiereglement?

De Burgemeester.- In feite is er hier een probleem van rechtsvacuum. De functioneringsambtenaar heeft alle Burgemeesters in de raad gezegd dat er een rechtsvacuumprobleem bestaat.
Dit regelement is dus een manier om dit probleem op te lossen. Het is een adaptatie van het reglement van verschillende gemeenten en we proberen altijd in het Brusselse Gewest hetzelfde reglement toe te passen in de 19 gemeenten, met enkele verschillen.

Maar voor de rest is het alleen een adaptatie om het probleem op te lossen.
De bedoeling van dit reglement blijft hetzelfde.

Mevrouw Stoops.- U zegt dat in er alle politiereglementen van de 19 gemeenten gegaan wordt naar GAS-boetes voor geluidsoverlast.
De reden is daar om sneller te kunnen optreden?

U zegt dat de reden dezelfde blijft, maar u heeft niet gezegd wat de reden juist is.

De Burgemeester.- Het probleem ontstaat rond twee verschillende tapages.
Er is een nieuwe versie van het reglement om het probleem op te lossen.

Wat de discussie omtrent de uren betreft: met een nieuwe definitie van de nacht in het reglement moeten we het normaal kunnen verbeteren en maken we het voor de politiemacht in het veld gemakkelijker om dit reglement toe te passen.
Ook met meer zekerheid qua rechten.

Mevrouw Stoops.- Dank u wel.

Point 5 - Punt 5

M. Hellings.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, il s'agit du fait (?) que pour la quatrième ou cinquième fois, la Ville de Bruxelles avance des sommes importantes.
Il s'agit ici de 4 millions d'euros (?) à l'hôpital Brugmann comme avance de trésorerie.

Donc, il va de soi que nos hôpitaux ont besoin de ces trésoreries – d'ailleurs ça a déjà été remboursé, puisque c'est remboursé depuis le 10 mars.
J'ai deux questions :

La première : quelles sont les initiatives que vous allez prendre pour éviter qu'à terme, ces problèmes de trésorerie ne se répètent, à long terme ? En particulier pour Brugmann – je pense que ça a été le cas pour d'autres hôpitaux aussi : Saint-Pierre ou l'hôpital des Enfants, non ?
(...)

Non : c'est essentiellement Brugmann. Donc, qu'allons-nous faire pour essayer de mettre Brugmann à l'équilibre ? C'est la première question.

Et la deuxième question, parce qu'il est évident qu'il faut aider nos hôpitaux et qu'il ne faut pas que nos hôpitaux, qui rendent des services publics essentiels à la population, se voient en crise de liquidités : est-ce qu'on ne pourrait pas prévoir un mécanisme pérenne qu'on voterait au moment du budget pour octroyer automatiquement ces avances de trésorerie ?
En informant le Conseil communal, comme on le fait aujourd'hui, mais sans devoir passer par une décision lourde, comme ça, ou en tout cas faciliter l'avance de trésorerie dans des cas très précis qui seraient listés au moment du budget pour éviter toute complication administrative pour nos hôpitaux, puisqu'il est essentiel de rendre ce service public à la population qu'est la santé publique.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Mais le problème, ce sont un peu les lignes de crédit dont disposent les hôpitaux – et leurs déficits.
Donc c'est vrai qu'on peut se réjouir de la nouvelle déclaration régionale, d'avoir un doublement du *(Inaudible)* – tout le monde le sait : l'intervention

dans les missions sociales des communes, qui n'avait plus été indexée depuis 2004. Donc au lieu de 10 millions, c'est 20 millions d'euros (?), et je veux vraiment remercier les négociateurs, qui ont compris l'importance que cela avait d'aider les hôpitaux publics à pouvoir se renflouer.
Dans un deuxième temps, nous travaillons aussi à un rapprochement de nos hôpitaux publics et de l'hôpital académique – on a déjà commencé par le passé, on continue ce travail.

C'est un peu compliqué… Je comprends votre question sur le fait de devoir chaque fois repasser tous les mois. Mais on doit faire attention à ne pas donner une espèce de chèque en blanc avec un droit de tirage : on deviendrait la banque des hôpitaux.
Donc, sachant qu'en plus nos comptes sont de plus en plus consolidés par nos banquiers : c'est-à-dire qu'ils considèrent de plus en plus que Ville, CPAS, hôpitaux, zone de police, Cuisines bruxelloises ; tout ce qui dépend de la Ville n'est plus qu'un gros groupe dans lequel s'est consolidé – en tout cas, c'est de plus en plus le point de vue de notre banquier, je dirais « de référence », qui est Belfius.

Donc, on a un gros débat et tous les mois, on a un comité de monitoring avec les différents hôpitaux – et le CPAS, aussi, qui est évidemment présent puisque ce sont encore des hôpitaux de CPAS, hein ? des « chapitres 12 ».
Et donc j'entends votre remarque, on peut étudier, mais voilà : quel mécanisme ?

Attention, aussi au fait (?) qu'on doit garder un comité de monitoring qui fait que ce n'est pas un droit de tirage ou on ne rembourserait jamais.
Comme vous l'avez bien fait remarquer : ici, on prête, mais on rembourse très vite, quoi. Si on le fait sur un droit de tirage, ça risquerait de nous mettre, nous

ou le CPAS, en grosses difficultés – CPAS qui a déjà fait beaucoup d'avances et qui a du mal pour l'instant à les récupérer. Ce qui est normal, hein ? Donc on est dans un moment très tendu.

Donc voilà. Ce sont toutes les choses qu'on étudie ; on a cette plutôt (?) bonne nouvelle de la Région ; on espère, du côté fédéral, qu'on puisse nous entendre aussi sur la problématique des pensions statutaires : vous savez que c'est un vaste débat, en tout cas pour les hôpitaux – c'est vrai aussi pour les communes, mais j'ai moins d'espoir de voir arriver quelque chose du niveau (?) fédéral.
Et donc je prends acte de votre remarque. On peut l'étudier, mais je crains qu'on doive « bricoler » encore quelque temps avant de trouver un mécanisme pérenne.

Mais l'idée reste d'assainir les finances de nos hôpitaux pour leur permettre d'exercer en toute sérénité leur mission de service public.

M. Hellings.- De toute façon, ça montre l'intérêt de créer une sorte de banque interne à la Ville de Bruxelles, ce qui est un vieux rêve – un rêve que je partage avec vous : je pense que ce serait dans l'intérêt de toutes nos structures. Rationaliser, mais aussi bien financer en faisant passer, comme ça se fait de façon informelle aujourd'hui, des liquidités d'un point à l'autre de la Ville, pour des raisons évidentes ici. En favorisant la santé qui est un domaine sur lequel, je pense, l'entièreté du Conseil communal peut s'entendre.

Et je pense en effet qu'une des solutions pour limiter ces problèmes de crises de liquidités, c'est l'Hôpital universitaire de Bruxelles (HUB) : c'est l'idée de faire fonctionner l'entièreté des hôpitaux publics communaux de la Ville de Bruxelles dans une même structure.
Et cette structure existe, nous l'avons créée ensemble et je pense qu'elle est le

réceptacle idéal de Brugmann et de Saint-Pierre pour, à terme, forger un des plus grands hôpitaux universitaires du continent.

Et, dans cette voie, nous vous soutiendrons.

Dossiers de Mme l'échevine Frelinx

Dossiers van mevr. de schepen Frelinx

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Maes

Dossiers van mevr. de schepen Maes

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Buggenhout

Dossiers van mevr. de schepen Buggenhout

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie

Point 147 - Punt 147

M. Hellings.- Il y avait un marché entre la Ville de Bruxelles et l'Université libre de Bruxelles (ULB) par rapport à une étude sur les « îlots de chaleur » : ces espaces qui surchauffent en période de grande chaleur.
J'aurais voulu savoir pourquoi est-ce qu'on annulait ce marché public avec l'ULB ? De quoi s'agissait-il, en fait ?
Merci.

Mme Buggenhout, échevine.- Bon, je vous rassure : on n'annule absolument rien, c'est simplement un avenant à la convention.
En fait la Ville avait conclu, donc avec l'ULB, une convention accordant une subvention, d'ailleurs, de 35.000 € pour développer la visionneuse numérique destinée à analyser les îlots de chaleur. Et donc, ce *« viewer »* était basé sur les technologies ouvertes.

Le projet s'inscrit donc dans le programme européen et il s'agit simplement d'un ajout d'une clause de confidentialité qui a été mise dans l'avenant et qui ne s'avérait pas nécessaire au début du projet.
Également, on a donc ajouté, au niveau du Règlement général sur la protection des données (RGPD), les marchés publics et la production de documents méthodologiques réutilisables par d'autres territoires.

Donc on a pris des précautions et la Ville fournit l'accès sécurisé au système, aux données et aux architectures nécessaires.
Le financement est donc conditionné à la remise des rapports d'avancement et des pièces justificatives.

Donc, le projet devait normalement se terminer fin mars mais il a pris du retard, donc l'avenant contenant cette clause reste pertinent et à faire signer.
Mais on est au bout, hein ? Voilà.

Dossiers de M. l'échevin Wauters
Dossiers van dhr. schepen Wauters

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 154 - Punt 154

Mevrouw Stoops.- Ik zie dat u veel geld gaat geven aan Brussel Major Events. Als ik door het artikel ga, zie ik dat het gaat over de zomerprojecten Enjoy Brussels: voetgangerstelling, project voor verlichting en revitalisering van buurten.
Dan is er ook de Zuidfoor die erbij komt en diverse ander projecten aangevraagd door het schepenambt.

Dat is al een serieuze envelop, maar zou u mij kunnen vertellen wat daar nog bijzit? Les plaisirs d'été?
Kunt u even duiden wat er allemaal in opgenomen is?

De heer Wauters, schepen.- Ik zal twee bedragen meedelen.
Het eerste is het normale klassieke budget voor onze werking, 1,415 miljoen euro, en het tweede, 950.000 komt van investeringen.

Voor Enjoy Brussels worden er 140 straten behangen met gekleurde lampen en bloemstukken.

Dat is om de mensen nog meer naar het centrum te lokken.
Dat neemt een groot deel van het budget in. Dat is hetzelfde als de vorige jaren.
Voor enkele andere kleine projecten kan ik misschien schriftelijk beantwoorden.
We doen wel meer… pour mettre en évidence le commerce à Bruxelles : om de Brusselse handelaren onder de aandacht te brengen.

Mevrouw Stoops.- Ik wil nog vragen omtrent de Zuidfoor: zitten daar ook lichten in?

De heer Wauters, schepen.- Nee, nee… Alors, ça, je peux vous (?) répondre en français pour aller plus rapidement – pour être un peu moins pénible *(rire)* ?

Mevrouw Stoops.- Oui, oui, certainement !

De heer Wauters, schepen.- En fait, la « foire de Bruxelles » , elle rapporte effectivement à la Ville, mais elle coûte quasi autant que ce qu'elle ne rapporte, parce qu'énormément d'actions sont mises en œuvre, d'accompagnement – que ce soit sur la propreté, la sécurité, ou que ce soit la promotion de la Foire du Midi.

Et c'est dailleurs un peu, puisqu'il y a des diminutions budgétaires, c'est un peu la quadrature du cercle de continuer à bien accompagner la Foire du Midi.

Mevrouw Stoops.- Het enige wat ik nog wilde vragen: zitten daar dan ook de verlichte eenden in de bassins bij en zo?
Want misschien is het wel interessant om ook eens te gaan kijken met collega Ben Hamou om daar eventueel kunstenaars bij te betrekken die op een goede manier ingrepen kunnen doen.

Die eenden aan de Vismarkt zijn immers het onderwerp geweest van nogal wat commentaar.

De heer Wauters, schepen.- Tout à fait ! Alors, très rapidement, je voudrais (?) juste vous (?) rassurer.
Donc, c'était un contrat de deux ans. Je suis là depuis un an, donc il n'est pas reconduit.

Ça va ? Voilà : ça répond à votre (?) question.

Dossiers de Mme l'échevine Ben Hamou
Dossiers van mevr. de schepen Ben Hamou

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 47 - Punt 47

Mevrouw Stoops.- Dit punt sluit aan bij een vraag die collega Jana Goyvaerts ooit al stelde. Brussels by Night zit mee in de organisatie van de subsidieoproep open airs, zit mee in de jury en krijgt nu blijkbaar 50.000 euro.
Uit de documenten is niet echt op te maken waarvoor die dienen, dus daar zou ik verheldering voor willen.

Naast Brussels by Nights zit ook Brussels Major Events in die jury, terwijl die ook steeds hun eigen evenementen organiseren. Het lijkt er daar dus op dat een kleine groep van steeds dezelfde actoren toegang krijgt tot de publieke ruimte.

Misschien is het ook het moment om even te verwijzen naar de open brief aan Burgemeester Close van piknik elektronik: zij hebben het over een permanente

onzekerheid over hun aangevraagde data terwijl andere organisatoren hun weekends maanden op voorhand gegarandeerd krijgen.
Ze hebben het ook over de onafhankelijke verenigingen die wel door BME of door de voorzitter van BBN gevraagd worden voor hun expertise, hun publiek, hun legitimiteit om vervolgens geleidelijk uit die publieke ruimte te worden geweerd ten voordele van dezelfde bevoorrachte operatoren.

En zij klagen niet alleen in die brief; ze zijn ook constructief, willen hun eigen expertise ten dienste stellen van de gemeenschap voor de creatie en de stimulans van nieuwe initiatieven inzetten. Dus dat is complementair, constructief: op een gouden schoteltje, een heerlijk hapje gemeenschap voor Brussel.
Ik denk dat dat meer dan een win-win kan zijn, zeker in deze financieel moeilijke tijden.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Het helpt de organisatie te financieren ter waarde van 50.000 euro om evenementen te kunnen organiseren.

Mevrouw Stoops.- Welk evenement?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- De open air van 29 augustus kunnen we organiseren voor 50.000 euro.

Mevrouw Stoops.- Waar gaan ze dat dan organiseren? Dat staat er allemaal niet in.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Het is de derde editie van die open air. Dat is het laatste weekend van augustus.
Daar gaat het over. Het is de derde keer dat op die manier doorgaat. Er is een budget voorzien voor de organisatoren.

Mevrouw Stoops.- Binnen die oproep voor de open airs, dan?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- U had het ook over piknik elektronik: het is de derde dat we hen vragen om te postuleren zodat ze kunnen geselecteerd worden om hun evenement te organiseren.

M. Maimouni.- Excusez-moi, madame l'échevine, je voulais savoir si on pouvait envisager pour le futur que lors du jury, chaque groupe politique puisse être représenté (tel qu'on le fait pour le tapis de fleurs) ?
(...)

Parce que je vois qu'on a octroyé 50.000 €.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Eh bien en fait, c'est un jury non politique et donc il y a déjà des experts qui sont repris dans ce jury-là.

M. Maimouni.- Qui sont ces experts ?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Par exemple, on a Brussels Major Events (BME), la BBN (?), le service « culture », le service « événements » (?).
Donc ce sont vraiment des personnes qui sont spécialisées sur ces questions-là.

M. Maimouni.- Eh bien justement, parce que c'est assez opaque, hein ? C'est assez opaque et on ne sait pas qui est qui.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Mais non ! En fait, c'est fait de manière totalement transparente, les critères sont publiés : donc ce sont des personnes qui sont expertes sur ces questions-là qui vont déterminer à un moment donné qui va remporter la possibilité d'organiser son projet Brussels Open Airs.

Et donc tout ça est fait de manière totalement transparente avec des personnes qui ont une expertise.

Donc, même si j'entends que vous avez peut-être votre expertise à vous, ce n'est peut-être pas celle qu'on retrouve à BME, qu'on retrouve à la BNP (?), au service culture, au service événements… – avec tout le respect que j'ai pour vous !

M. Maimouni.- Donc on donne 50.000 €, si je comprends bien, à une ASBL qui ne fait pas partie de la Ville de Bruxelles pour élaborer un jury et prendre des décisions.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Pour des frais matériels et logistiques, hein ?

M. Maimouni.- Comment ?

M. le Bourgmestre.- Les 50.000 € servent à ceux qui organisent, hein ? Pas à l'ASBL du jury : le jury ne touche pas d'argent.

M. Maimouni.- L'ASBL, c'est Brussels By Night Federation ?

M. le Bourgmestre.- « Brussels by Night » est dans le jury, mais l'argent va aux organisateurs de l'« Open Airs » – il ne va pas au jury, hein ? monsieur Maimouni.
Ce sont eux qui reçoivent, pour faire l'Open Airs.

M. Maimouni.- Donc Brussels by Night reçoit 50.000 €…

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Non. En fait, ils font partie du jury, donc comme BME, comme le service culture, comme le service événements.

M. Maimouni.- Okay. Donc à quoi servent concrètement ces 50.000 € ? Parce qu'on ne comprend pas très bien, en fait.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- C'est pour le matériel et la logistique. C'est pour les personnes qui auront remporté l'appel à projets.

M. Maimouni.- Okay, ça va.

Dossiers de M. l'échevin Ben Abdelmoumen
Dossiers van dhr. schepen Ben Abdelmoumen

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Ceulemans
Dossiers van dhr. schepen Ceulemans

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions
Moties

Point 158 - Punt 158

Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI concernant l'occupation de l'espace public à des fins commerciales

M. Maimouni.- Voilà. Nous avons, ces dernières années, plusieurs événements qui ont vu le jour sur notre territoire, sur l'espace public. Ces événements ont un franc succès, que je salue, mais en contrepartie, ils engendrent des nuisances pour les riverains. Ils engendrent une occupation de l'espace public qui appartient aux Bruxellois - et à tous les Bruxellois.

Cette activité économique est florissante. D'ailleurs, pas plus tard qu'il y a quelques semaines, l'un des acteurs majeurs de ces activités, Hangar, s'est vanté dans le journal L'Écho d'être passé en quatre ans de 3 millions à 15 millions d'euros de chiffre d'affaires.
C'est bien, mais ces 15 millions d'euros ont pu être engendrés grâce à l'espace et à l'occupation de l'espace public.

Et donc moi, en contrepartie, je demande comment se fait-il que la Ville de Bruxelles n'« envoie pas la couleur » à travers une taxe d'occupation, que je demande de 1,5 € le mètre carré lors de ces événements – 0,75 € le mètre carré ? Je tiens à signaler que d'autres opérateurs, qui organisent des événements de ce type-là en indoor, eux, payent une location. Donc indirectement, la Ville de Bruxelles prend position et donne naissance à une concurrence déloyale.

Les recettes que pourrait engendrer cette taxe pourront permettre qu'on subventionne des événements qui, eux, seront gratuits sur l'espace public.
J'ai budgétisé ça par rapport au nombre de mètres carrés qui ont été utilisés en 2025 : si je dois les « superposer » à 2026, ça pourrait rapporter l'équivalent de 1,2 million d'euros de recettes à la Ville de Bruxelles.

Et je ne pense pas que la situation économique actuelle de notre budget nous permette de « cracher » sur 1,2 million – a minima –, voire 1,5 million de recettes par an, ce qui, en (?) une législature, donnera naissance à 6 millions d'euros (pour ce qui reste, en tout cas).
Six millions d'euros, ce sont les frais de fonctionnement de deux écoles.

Et donc, je vais vous lire la motion telle qu'elle a été rédigée :

« Considérant que l'espace public constitue un bien précieux pour la population de la Ville de Bruxelles, servant à la fois de lieu de rencontre, de loisirs et de commerce.
Considérant que la Ville de Bruxelles accueille de nombreuses activités commerciales et gratuites qui contribuent à l'animation et à l'attractivité de ces espaces publics.
Considérant que l'occupation du domaine public à des fins commerciales nécessite une régulation pour garantir une coexistence harmonieuse entre les intérêts des commerçants et ceux des citoyens.

Ces cinq dernières années, l'occupation de l'espace public à des fins commerciales a connu une augmentation significative, engendrant des besoins croissants en termes de régulation.
Afin de valoriser l'usage de ces espaces publics tout en respectant les besoins de la collectivité, l'instauration d'une taxe d'occupation s'impose.

Notre proposition :

Nous, membres du Conseil communal, proposons que :

- Soit mise en place une taxe d'occupation de l'espace public à des fins commerciales de 1,50 € par jour le mètre carré d'occupation et 0,75 € pendant les jours de montage.
Cette taxe sera appliquée à tous les organisateurs ou entreprises souhaitant utiliser l'espace public pour leurs activités, qu'il s'agisse de concerts, festivals ou autres.
- Que la billetterie soit utilisée par Ticketlive – qui est géré par Brussels Expo, ASBL de la Ville de Bruxelles –, engendrant des recettes supplémentaires et nous permettant d'avoir un contrôle sur le nombre de tickets exacts qui ont été vendus. »

Car je tiens à vous rappeler, monsieur le Bourgmestre, que lors de cette dernière manifestation sur le parc du Centenaire, les rapports de police sont accablants : il y a eu une surpopulation, plus de 3.500 tickets en plus ont été vendus et on n'a eu aucun contrôle là-dessus.
La police a été débordée, c'était le jour de la Gay Pride. De plus, nous mettons à disposition du personnel communal, des fonctionnaires communaux comme la police, la voirie qui doit nettoyer après.

Il est logique, à partir du moment où on s'enrichit sur les domaines de l'espace public bruxellois, qui appartiennent à la collectivité, il est normal et logique qu'on doive payer en contrepartie.
Par exemple à Boom, par édition de Tomorrowland, la commune reçoit 1 million d'euros, ce qui fait 2 millions d'euros par saison. À Gand, par exemple, à chaque fois que nous faisons des événements à but lucratif, eh bien

l'organisateur paye une redevance. Donc :

« Afin d'encourager les commerçants à respecter les normes de sécurité et d'hygiène lors de leur installation, garantir une gestion équilibrée et équitable de l'espace public, générer des revenus pour la Ville, qui pourront être réinvestis dans de nouvelles
recettes permettant de soutenir les événements culturels gratuits sur notre territoire. »

Je tiens aussi à vous signaler, monsieur le Bourgmestre, que nous avons supprimé la Centrale, qui nous coûtait 1 million d'euros par an. Là, je vous propose de ramener 1,2 million à 1,5 million d'euros par an de recettes à la Ville de Bruxelles.
Donc, j'attends vos réactions.

Discussion conjointe

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le conseiller. Je réponds ici au nom du Collège :

Donc, à la lecture de la proposition qui nous est soumise, il apparaît que la contribution qui est envisagée représenterait 1,50 € par jour d'événement ou 0,75 € par jour de montage.
Je ne pense pas qu'une telle taxe aura un impact significatif sur l'équilibre des finances communales.

M. Maimouni.-
Par mètre carré, hein ?

Mme Ben Hamou, échevine.- Mais justement : en fait, dans votre proposition, on ne retrouve pas le terme « mètre carré ».
(...)

Ah ? Eh bien on ne l'a pas reçue.

M. Maimouni.- *(Inaudible)*, c'était par mètre carré utilisé – je viens de vous le présenter.

Mme Ben Hamou, échevine.- Mais mon discours se fait sur la première version de votre proposition.

M. Maimouni.- Si vous aviez eu l'amabilité d'écouter ce que je viens de déclarer il y a quelques secondes, vous l'auriez peut-être entendu.

Mme Ben Hamou, échevine.- Mais de toute façon, ça ne change rien au contenu de mon discours, qui restera le même.

Plus fondamentalement, il me semble important de rappeler que les événements que vous pourriez considérer comme commerciaux et qui sont organisés dans l'espace public constituent en fait pour la plupart un atout réel pour Bruxelles. Ils participent aussi directement à l'attractivité de la Ville en contribuant à son dynamisme et sa vitalité culturelle.

Par exemple, les événements programmant des artistes internationaux contribuent de manière conséquente à l'image et au rayonnement de Bruxelles, en renforçant aussi son identité de capitale ouverte, créative, vivante.
Ce week-end encore – peut-être que vous l'avez lu aussi ? –, le nouveau classement Europe's Best Cities 2026 a classé Bruxelles à la 16ème place parmi

l’élite mondiale.

Au-delà de cette dimension symbolique, ce type d’événements génère également des retombées économiques significatives. Ils soutiennent évidemment l’activité des horeca, participent à l’emploi et profitent aussi plus largement, comme vous le savez, à notre tissu économique local.
Dans ce contexte, il convient également de rappeler que le secteur événementiel et culturel bruxellois est aujourd’hui aussi soumis à une pression financière importante.

Par ailleurs, il convient aussi de rappeler que le Conseil communal de la Ville a déjà adopté, c’était le 9 février 2026, un nouveau règlement taxe relatif aux stands publicitaires, prévoyant une tarification spécifique (là, au mètre carré) afin d’assurer une contribution proportionnée à l’ampleur des installations.
Pour rappel, nous entendons par « stand publicitaire », évidemment, toute occupation temporaire d’un emplacement dans l’espace public par des installations de toute nature, donc des animations ou des activités dans un but publicitaire, sans qu’il y ait de vente.
Il prévoit les taux suivants :

- 1.000 € par jour pour une surface inférieure ou égale à 25 mètres carrés ;
- 1.500 € par jour pour une surface supérieure à 25 mètres carrés et inférieure ou égale à 50 mètres carrés ;
- et 2.000 € par jour pour une surface supérieure à 50 mètres carrés.

Ce dispositif, avec des taux substantiels, permet de soutenir ainsi les finances communales, tout en préservant un secteur culturel et événementiel dont la contribution à la vitalité de Bruxelles est pour nous essentielle.
Je vous remercie.

M. Maimouni.- Madame l'échevine, je tiens à vous rappeler que j'ai signalé que je saluais ces initiatives, mais je peux vous ramener « au pied levé » – je tiens aussi à vous rappeler que je suis producteur d'événements – cinq organisations internationales qui sont, elles, prêtes à payer, avec des artistes internationaux.
Si je comprends bien, je vous propose des recettes, je vous propose de vous ramener des organisateurs internationaux, des festivals avec une image qui rayonne aussi à l'international, et vous me dites non.

Je tiens aussi à vous rappeler que Hangar, grâce à la générosité de la Ville de Bruxelles, est passé de 3 millions à 15 millions d'euros.
Je tiens à vous signaler que nous avons une expertise à travers lBrussels Major Events ou Brussels Expo, qui pourraient gérer l'occupation de ces espaces publics. D'ailleurs, Brussels Expo le fait très bien à travers la Madeleine, l'ING Arena et les salons d'exposition.

Le *business model* est quasiment le même, on est aux alentours de 1,50 € le mètre carré. Donc je tiens juste à vous dire que nous avons des prestataires qui sont prêts à payer : ils sont nombreux. Nous avons la possibilité de les réguler en *« in-house »* à travers BME ou Brussels Expo qui appartienennt à la Ville de Bruxelles.
Les organisateurs qui, aujourd'hui, organisent ces événements, comme tout autre organisateur, payent par exemple – à des sociétés que je ne citerai pas – 4 à 7 % de redevances par billetterie.

Nous avons indirectement, à travers Brussels Expo – que nous maintenons sous perfusion par rapport à la crise du covid-19 qui se fait encore ressentir – , plusieurs millions d'euros par an.
Là, je vous donne la possibilité que Brussels Expo puisse engendrer des

recettes, ce (?) qui soulagerait la Ville de Bruxelles par rapport aux subsides qui sont demandés. Donc pourquoi ne peut-on pas déjà imposer que la billetterie passe par celle de la Ville de Bruxelles, qui est Ticketlive – qui a fait ses preuves, hein ? C'est elle qui gère la majorité des événements et de la billetterie du Cirque royal, de la Madeleine ou de l'ING Arena.

Donc on parle déjà – a minima – de ce que cette motion peut rapporter : 4 % de la billetterie, sachant que le business model de sociétés comme Hangar qui, l'année dernière, a occupé cinq événements sur sept dans (?) l'espace public, passe par une société différente. Donc on pourrait réguler tout ça.
Dix millions d'euros en billetterie ont été générés – 4 % de 10 millions d'euros, c'est quand même beaucoup d'argent.

Donc je ne comprends pas : 1,50 € le mètre carré, ce n'est pas cher. Comment pouvez-vous vous justifier de refuser ces recettes-là et en même temps, le département « économie » de M. Wauters demande une redevance pour l'occupation de l'espace public pour les terrasses des commerçants ?
Vous trouvez ça juste ?

Donc faisons une proposition. Moi, je suis même prêt à reporter cette motion, si besoin est, pour qu'on puisse en discuter en tant que chefs de groupe.
Mais à un stade où tout le monde doit se serrer la ceinture, on dit : « Hop ! open-bar : laissons les gens faire des millions sur le dos de la Ville de Bruxelles, des nuisances sonores atteignant 110 à 120 dB, des plaintes de riverains par rapport à ces nuisances sonores et on ne peut même pas l'envisager ?
Je ne comprends pas…

M. le Président.- Très bien, monsieur Maimouni, on vous a compris. Merci beaucoup.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer globalement sur la proposition de motion déposée par M. Maimouni.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Rejetée, par 29 voix contre 12.

Point 159 – Punt 159

Proposition de motion introduite par M. MAIMOUNI concernant l'exclusion des fournisseurs et prestataires ayant des antécédents de harcèlement, d'agression sexuelle et d'attentat à la pudeur

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, chers membres de ce Conseil, une question a été soulevée lors du dernier Conseil communal concernant la position que devait avoir la Ville de Bruxelles, notre position sur les personnes ayant été accusées, condamnées ou ayant reconnu des actes d'agression sexuelle, d'attentats à la pudeur.
Et donc, j'ai écouté avec attention ce qu'avait dit M. le Bourgmestre, qui est un légaliste et qui disait qu'on devait trouver un cadre pour garantir de protéger les personnes les plus vulnérables et les personnes ayant subi ces atrocités.

Donc par conséquent, moi, en fait, je dépose une motion où je dis tout simplement qu'il y a une charte morale et une vérification qui se fera à travers des modalités qu'on trouvera ensemble – par exemple la présentation d'un certificat de bonne vie et mœurs ou autre –, mais que toute personne, tout fournisseur représentant la Ville de Bruxelles et ayant été condamné pour des actes d'agression sexuelle, d'attentat à la pudeur et de violences sexuelles ne

puisse plus représenter la Ville de Bruxelles, qu'elle ait été condamnée ou que les faits soient reconnus.

Donc je pense que quelques jours après la semaine du 8 mars, semaine du droit de la femme, le momentum n'aurait pas pu mieux tomber pour que la Ville de Bruxelles puisse montrer et joindre l'acte à la parole : nous n'acceptons pas qu'un violeur ou quelqu'un ayant commis de telles atrocités puisse nous représenter – c'est d'ailleurs logique : je pense qu'on ne devrait même pas déposer une motion à ce sujet.
Donc je vais vous lire la motion qui a été envoyée au Collège :

« La Ville de Bruxelles, en tant que modèle de respect et de bienveillance pour tous ses citoyens et collaborateurs, se doit de maintenir des normes éthiques élevées dans toutes ses interactions.
Dans cet esprit, il est crucial d'adopter des mesures fermes face à toute forme de violences ou de comportements inappropriés, tout en affirmant notre engagement à garantir la sécurité et la dignité des individus.

Considérant que la Ville de Bruxelles a la responsabilité de fournir un cadre de vie respectueux et sécurisé pour tous ses citoyens et collaborateurs.
Considérant que la Ville de Bruxelles a le devoir moral de prévenir et de condamner toute forme de harcèlement, d'agression sexuelle ou d'attentat à la pudeur, ainsi que de protéger l'intégrité physique et la dignité des personnes.

Considérant que cette motion s'inscrit dans la continuité des efforts et des actions déjà entreprises pour préserver l'image, le personnel et les valeurs de la Ville de Bruxelles.
Considérant qu'il est impératif d'adopter des mesures rigoureuses afin d'empêcher que des individus ou des entités ayant des comportements

délictueux ne représentent la Ville et, par conséquent, ses valeurs.

Nous, membres du Conseil communal de la Ville de Bruxelles, proposons la motion suivante :

Article 1. Tout fournisseur prestataire de services ou dirigeant de ces entités, ainsi que tout représentant de ces derniers sera exclu de la possibilité de leur représentation ou de contrat avec la Ville si l'un de ses représentants ou dirigeants a été condamné pour des faits de harcèlement sexuel, d'agressions, d'attentats à la pudeur ou si ces faits ont été officiellement reconnus.

Article 2. Cette exclusion s'appliquera à tout contrat, convention, partenariat établi entre la Ville de Bruxelles et les fournisseurs prestataires concernés, renforçant ainsi notre engagement à garantir la sécurité, l'intégrité physique et le respect du droit de tous.

Article 3. La Ville de Bruxelles mettra en place des mécanismes de vérification appropriés pour assurer la conformité de cette politique et les autorités compétentes seront immédiatement informées dans tout cas potentiel.

Nous appelons le Conseil communal à adopter cette motion, affirmant ainsi notre détermination à préserver un environnement exempt de violences sexuelles, d'attentats à la pudeur, tout en poursuivant nos efforts pour protéger l'image, le personnel et les valeurs de la Ville de Bruxelles. »

Discussion conjointe

Mme Buggenhout, échevine.- Merci, monsieur Maimouni. Avant toute chose, permettez-moi d'être très claire : la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles constitue une priorité essentielle pour le Collège.
Ces comportements portent atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté des personnes. Ils sont incompatibles avec les valeurs fondamentales qui fondent notre État de droit.

Face à ces réalités, la responsabilité des autorités publiques est double : prévenir les violences et protéger les victimes.
Nous pouvons nous réjouir de constater qu'à tous les niveaux de pouvoir, des initiatives sont prises pour lutter contre le harcèlement et les violences sexuelles. Cette mobilisation est indispensable, car ces phénomènes restent malheureusement une réalité pour trop de personnes.

La lutte contre ces violences se joue également au niveau local. Les villes et les communes ont un rôle important à jouer, notamment en matière de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement des victimes.
À cet égard, la Ville de Bruxelles s'est engagée dans plusieurs actions concrètes :

- La Ville participe, tout d'abord, au plan EVA de la Région de Bruxelles-Capitale (?) qui vise à renforcer la prévention des violences faites aux femmes et à améliorer la coordination entre les services publics, les associations et les services d'aide aux victimes.
- La Ville soutient également des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes, qui jouent un rôle essentiel dans l'écoute, l'orientation et le soutien des personnes confrontées à des situations de

harcèlement ou de violences.
- Enfin, des actions sont menées dans l'espace public afin de renforcer le sentiment de sécurité, notamment à travers des politiques d'éclairage urbain, des aménagements visant à rendre les espaces publics plus sûrs et des actions de prévention menées par les services de proximité.
- Par ailleurs, au sein même de l'administration communale, une attention particulière est portée à la prévention du harcèlement et des comportements inappropriés, avec des procédures internes permettant aux travailleurs de signaler de telles situations dans un cadre sécurisé.
- Je termine mes exemples en citant le plan d'action de la Ville pour l'égalité entre les hommes et les femmes qui est en train d'être réactualisé et traite du sujet. Ainsi, l'événement organisé par la Ville qui a lieu en ce moment à la Bourse : « 5 minutes dans ma peau ». Il s'agit d'une expérience immersive contre le harcèlement de rue.

C'est en poursuivant cet engagement que nous pourrons continuer à renforcer la prévention, améliorer la protection des victimes et promouvoir une société fondée sur le respect et la dignité de chacun.

J'en viens maintenant à la motion qui nous est soumise :

L'intention qui sous-tend ce texte est évidemment compréhensible et légitime. La volonté de lutter fermement contre le harcèlement et les violences sexuelles est une préoccupation que nous partageons pleinement.
La Ville de Bruxelles doit en effet continuer à être exemplaire dans la défense de ses valeurs et dans la protection de ses collaborateurs, de ses partenaires et de l'ensemble des citoyens.

Cependant, cette motion ne pourra pas être soutenue pour deux raisons principales :

Premièrement, parce qu'un certain nombre d'actions et de dispositifs existent déjà, tant aux niveaux fédéral et régional que communal, pour prévenir ces comportements, accompagner les victimes et sanctionner les faits lorsqu'ils sont établis.
La Ville de Bruxelles participe déjà activement à ces dispositifs et poursuit ses efforts dans ce domaine.

Deuxièmement, la mesure proposée pose un problème juridique important en matière de marché public : le droit des marchés publics, qui découle à la fois de la législation belge et du droit européen, encadre de manière très stricte les motifs d'exclusion des opérateurs économiques. Les condamnations pour harcèlement sexuel, agression sexuelle ou attentat à la pudeur ne figurent pas parmi les motifs d'exclusion obligatoires prévus par la loi.
Certes, la législation prévoit des motifs d'exclusion facultatifs, notamment en cas de faute grave professionnelle.

Dans certaines situations, cette disposition pourrait permettre, pendant l'exécution du contrat, d'exclure un opérateur économique condamné pour de tels faits.
Toutefois, la loi impose qu'un examen concret soit réalisé dans chaque situation. Il n'est donc pas juridiquement possible d'instaurer une exclusion automatique – la Cour de justice de l'Union européenne a d'ailleurs rappelé que de telles exclusions automatiques sont incompatibles avec le droit applicable.

À cela s'ajoute une difficulté pratique : la Ville ne dispose pas d'un accès direct aux condamnations judiciaires de l'ensemble des soumissionnaires dans le cadre

des marchés publics en raison des règles de confidentialité.

Pour ces raisons, même si l'objectif poursuivi par la motion peut être compris et partagé, le dispositif proposé ne peut être soutenu en l'état.
Cela ne remet évidemment pas en cause la détermination de la Ville de Bruxelles à poursuivre et à renforcer les actions déjà engagées pour prévenir le harcèlement et les violences sexuelles, et promouvoir une culture de respect et de dignité pour toutes et tous.
Merci.

M. Maimouni.- Je suis désolé, mais vous m'avez tellement enfumé que je n'arrive plus à respirer… C'est incroyable ! C'est vraiment magnifique *(rire)*, c'est superbe !
Donc j'apprends ici, à ce Conseil communal, que la Ville de Bruxelles n'est même pas prête à envisager ou à réfléchir à adopter une motion pour interdire la représentation d'une personne ayant été condamnée – j'ai bien dit « condamnée » ! – pour des faits de violences, d'agression sexuelle, d'attentat à la pudeur, donc on ne peut même pas envoyer le débat au niveau fédéral ou régional (?). On ne peut même pas envisager…

Donc, si je comprends bien : je suis un fournisseur de la Ville de Bruxelles, j'ai commis un viol, je l'ai reconnu, je suis dehors après six mois – parce que malheureusement, dans ce pays, on purge plus pour une peine d'amende routière que pour certains viols ! –, et je tiens à faire le distinguo avec ma motion, mais… et cette personne sera un fournisseur ?!

J'ai une autre question, madame l'échevine : quand on vient travailler à la Ville de Bruxelles, il faut présenter son certificat de (?) bonne vie et mœurs : si on a condamné pour viol, on ne peut pas « bosser ». Mais donc, si…

(...)

Un violeur peut bosser à la Ville de Bruxelles ?!

M. le Bourgmestre.- Vous demandez un certificat de (?) bonne vie et mœurs, et nous sommes fiers, à la Ville de Bruxelles, de donner une seconde chance aux gens.
Ne mélangez pas un violeur avec quelqu'un qui a un « bonne vie et mœurs » !

M. Maimouni.- Mais je parle de viol…

M. le Bourgmestre.- Laissez-moi dire un petit mot, parce que vous dites une contre-vérité.

À la Ville de Bruxelles, nous sommes très fiers que parfois, en effet, des personnes qui ont fait des bêtises puissent avoir une seconde chance, et c'est la fierté du service public de leur donner cette seconde chance !
Et ne mélangeons pas les deux : oui, à la Ville de Bruxelles, il faut présenter son certificat de bonne vie et mœurs, mais il nous arrive souvent d'analyser en Collège si cette personne peut avoir une seconde chance ou pas – ça n'est pas la même chose.

M. Maimouni.- Excusez-moi, c'est toujours la même fumée.
(...)

M. le Bourgmestre.- On donne des secondes chances à des gens dans les quartiers, mais vous ne le comprenez pas, ça !

M. Maimouni.- Mais, monsieur le Bourgmestre… mais bien évidemment que je sais très bien ce qu'est une seconde chance – et ce n'est pas de ça que je vous parle !
Ne « noyez pas le poisson », monsieur le Bourgmestre : moi, je faisais juste le distinguo parce que Mme l'échevine disait qu'on n'avait pas d'outil de contrôle ! Donc je dis tout simplement que (?) si on a la possibilité de demander le bonne vie et mœurs pour les fonctionnaires ou pour le personnel communal, on pourrait être en mesure de le demander pour nos fournisseurs !

Ne mélangez pas tout : ne mélangez pas quelqu'un qui a fait une bêtise, ou une grosse bagarre ou un vol ou autre avec quelqu'un qui a violé une femme !
Vous mettez les deux dans le même panier ?! Donc cette personne-là…

Je vais vous poser une question simple et factuelle monsieur le Bourgmestre : est-ce qu'un violeur a sa place au sein du personnel de la Ville de Bruxelles ? Répondez-moi !
(…)

Répondez-moi, monsieur le Bourgmestre !

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

M. Maimouni.- Donc arrêtez de tourner autour du pot !
Donc là, je viens avec des exemples clairs et simples, et tout simplement, pour ne pas m'écarter du débat et pour ne pas frustrer ou évincer certains fournisseurs à propos desquels (?) le débat a déjà eu lieu lors de ce Conseil communal, on va rejeter cette motion ?!

Est-ce que… Madame l'échevine, regardez-moi s'il vous plaît – parce que j'ai l'impression de parler à mon fils quand il se fait gronder.

Est-ce que vous vous rendez compte ? Madame…
(…)

Si vous voulez qu'on débatte, madame Hariche, on le fera, mais si pour vous…*(…)*

Mais justement…

M. le Président.- Allez, monsieur Maimouni, terminez ! Vous êtes déjà à deux minutes de plus que normalement vous pourriez le faire.
On vous demande simplement si vous avez une réaction par rapport à ce qu'a dit Mme l'échevine. Vous avez donné votre réaction, voilà.

M. le Président.- Mais oui, eh bien la réaction, elle est simple !
Concernant les motifs obligatoires et les motifs facultatifs, eh bien je vais revenir sur ce point-là : peut-on inscrire, lors de nos appels d'offres, cet aspect en motif facultatif ?
Est-ce qu'il est interdit par la loi de le mettre en motif facultatif ?

M. le Président.- Voilà : c'est votre question, et Mme l'échevine ne désire pas y répondre.

Mme El Bakri.- Moi, je voulais faire deux petites remarques parce que c'est important, surtout sur ce sujet-là, de ne pas juste faire de grandes déclarations.

On va soutenir la motion de M. Maimouni, parce que c'est un premier pas en avant.
Mais on voudrait quand même souligner deux choses – qui m'ont frappée, en tout cas, dans la motion.

C'est que premièrement, je n'ai pas lu une seule fois le mot « femme ». Je n'ai même pas vu d'orthographe inclusive, alors que… eh bien, je pense que, surtout après le mouvement #MeToo (?), ce n'est un secret pour personne que malheureusement, la grande majorité des victimes de violences sexuelles sont des femmes. Ce n'est pas moi qui le dis : c'est l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui déclare qu'effectivement, la majorité des victimes de violences sexuelles sont des femmes et la majorité des agresseurs sexuels sont des hommes.
Donc en effet, neuf femmes sur dix qui ont rapporté des violences sexuelles témoignent qu'elles ont été commises par des hommes.
L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a d'ailleurs titré un de ses derniers rapports avec un titre-choc : « En Belgique, être une femme surexpose aux violences (?) » !

La deuxième remarque sur la motion (pour ne pas se perdre dans les détails de la motion), c'est : est-ce que vraiment on va se contenter des personnes condamnées par la justice ?
Parce que ça, c'est un deuxième problème : c'est qu'une grande majorité des agressions sexuelles sont classées sans suite – on a 70 % des plaintes, si je ne me trompe pas, qui sont classées sans suite.

Et donc c'est un des problèmes qui font qu'aujourd'hui, eh bien les agresseurs sexuels se promènent comme « M. et Mme Tout-le-monde ». Parce qu'en fait, c'est le message que leur renvoie toute la société : c'est qu'au final, ce n'est pas

si grave. On peut continuer à agresser des femmes sexuellement, on peut violer des femmes – que ce soit dans la sphère intime ou publique, comme de toute façon, on encourt très peu de peine…

Et je trouve que la tournure du débat, aujourd'hui, que ça prend dans ce Conseil communal, en entendant la réponse de l'échevine, montre aussi à quel point cette vision patriarcale et cette impunité qu'on tolère face aux agresseurs sexuels, qui sont en fait présents partout – et peut-être aussi dans les relations commerciales de la Ville –, eh bien, cela montre à quel point il y a encore un énorme travail à faire, malgré le fait qu'on soit en 2026 et qu'on a tous connu et traversé la séquence #MeToo.

Donc on va voter pour, mais en soulignant quand même qu'on a un retard phénoménal sur la question.

M. le Président.- Madame l'échevine, si vous voulez vraiment répondre ?
Oui ?

Mme Buggenhout, échevine.- Très brièvement (?), parce qu'il semble que vous n'ayez pas écouté la réponse. Je répète : la législation prévoit des motifs d'exclusion facultatifs, dans le cas d'une faute professionnelle.
Et ici, elle peut l'être, effectivement, mais dans cette situation, on ne peut le faire que pendant l'exécution du contrat – on ne peut pas la mettre en préambule avant le contrat. Ce qui fait qu'ici, oui : si la personne est condamnée pendant le contrat, on peut à ce moment-là l'exclure. Mais il n'y a pas de clause générale anticipative qui est autorisée par la loi.

Et je peux fournir à qui veut la note juridique plus complète – et qui ne dépend pas du tout de la Ville de Bruxelles.

On parle ici d'articles, de la jurisprudence et de lois.
On parle de la jurisprudence, c'est bien ça.

M. Maimouni.- Madame l'échevine, donc vous avez dit « si et seulement si » : par conséquent, si une personne sous contrat, et durant la pratique de son contrat ou de sa mission, a été condamnée pour des faits d'agression sexuelle ou attentat à la pudeur, elle pourrait être exclue ?

Mme Buggenhout, échevine.- Oui, je reconfirme : oui, mais ça doit être motivé et au cas par cas.

M. Maimouni.- Okay, ça va. Donc j'ai la question suivante, très simple :

Imaginons que l'un de nos fournisseurs le reconnaisse publiquement. Est-ce que cette personne peut continuer à travailler ?

M. le Président.- Pas de réponse, madame ! Pas de réponse, parce que là, on est en train de travailler sur un dossier que tout le monde a en tête.

Allez ! Monsieur Maimouni, vous avez déposé une motion, nous allons passer au vote et la proposition du Collège est – j'imagine ? –, de voter contre.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion déposée par M. Maimouni.
(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Rejetée, par 28 voix contre 12.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations
Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

Interpellation de M. BAUWENS relative à l'augmentation du minerval à 1.200,00 € et ses conséquences pour les étudiants de la Haute École Francisco Ferrer et pour la Ville de Bruxelles

M. Bauwens.- Oui, madame, je ne savais pas que vous étiez de retour. Comme on a dit, bienvenue ! Et je suis content de pouvoir vous interpeller.
(...)

On vous interpelle, madame l'échevine - j'allais dire madame la ministre, parce qu'on fait aussi des interpellations sur le même thème à la ministre, évidemment, parce (?) que – on l'apprend à certaines personnes – le minerval passe à 1.200 €, ou je crois que c'est 1.194 € – pour l'inscription pour un an à partir de septembre 2026-2027, donc l'année prochaine.
La Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) revient sur le gel du minerval à 835 € qui avait été obtenu lors de la mobilisation étudiante de 2011. Et donc, selon les chiffres de la ministre Degryse elle-même, ec'est nviron 60 % des étudiants qui vont devoir payer le prix plein de 1.200 €.
Et donc, il s'agit selon elle, évidemment – ça, c'est un peu le discours des Engagés – des « épaules les plus larges ». Mais en fait, quand on a fait le calcul, on a remarqué que même dans les familles de deux travailleurs, de deux parents qui travaillent, les enfants vont devoir payer 1.200 € par année d'études. C'est énorme !

Par exemple, on a regardé une famille dans laquelle la maman est infirmière et le papa ouvrier dans le bâtiment, ça concerne leurs deux enfants qui vont devoir payer ce prix-là. Et dans les hautes écoles, pas uniquement à « Francisco

Ferrer », mais partout dans la FWB, ça aura des conséquences énormes (?). Donc effectivement, de nombreux étudiants payent actuellement 835 € par an, parfois même moins : je crois qu'à Francisco Ferrer, il y a pas mal d'étudiants qui payent moins que cette somme, parce qu'il y a aussi des critères qui la (?) font parfois diminuer et ça (?) veut dire qu'à partir de septembre prochain, ils vont devoir payer beaucoup plus cher.
Prenons donc un exemple concret :

Aujourd'hui, si j'ai bien compris les chiffres sur le site internet, une étudiante qui entame des études d'institutrice primaire paye environ 500 € de minerval à Francisco Ferrer. Avec la réforme, si elle n'est pas éligible pour un des plafonds, elle devra payer près de 1.200 €, soit 700 € par an de plus, que les parents vont devoir payer.

C'est un stress énorme pour les jeunes, c'est un stress énorme et un coût énorme pour les parents et donc c'est une attaque contre les étudiants et étudiantes. C'est une attaque contre les familles des travailleurs et des travailleuses, en fait. Et donc la situation est très préoccupante à la Haute École Francisco Ferrer – j'ai encore eu des coups de téléphone avec des enseignants et des enseignantes la semaine précédente pour m'informer.

Et donc, c'est une école (vous le savez mieux que moi, madame Hariche) qui accueille quand même beaucoup de public bruxellois, public qui a parfois des difficultés pour (?) trouver des études supérieures et payer des prix qui sont trop chers.
Et ça, c'est aussi le rôle social de la Ville de Bruxelles, le rôle social de Francisco Ferrer qui est maintenant mis en danger, quand même aussi par votre partenaire : pas personnellement, mais par vos partenaires de cette (?) coalition Les Engagés-MR qui font exploser les prix.

Vu aussi la situation de la pénurie (on en a parlé déjà plusieurs fois ici), il y a une pénurie d'enseignants. Vous le savez aussi, dans les hautes écoles pédagogiques, il y a déjà depuis quelques années une chute du nombre (?) d'étudiants qui s'inscrivent.
À la manifestation de la semaine passée (vous l'avez peut-être entendu ?), il y a encore des ex-collègues à moi qui sont maintenant professeurs dans les hautes écoles qui disent que cette mesure va encore aggraver les choses, il y aura encore moins d'enseignants qui vont s'inscrire, ce qui est un problème pour nous, pour notre travail, mais ça sera aussi un problème à (?) l'avenir dans les écoles, qui vont trouver encore moins de professeurs.

Ce n'est pas uniquement moi qui le dis, ce n'est pas uniquement vous aussi, peut-être, qui le dites : c'est aussi l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), qui représente les établissements de l'enseignement supérieur, qui a donné son avis récemment.
Un avis que Mme (?) Degryse n'a pas aimé entendre, c'est pour ça que je le lis : « L'augmentation significative du minerval pourrait constituer un frein à la démocratisation de l'enseignement supérieur. » – ce qui veut dire qu'on va effectivement restreindre les droits d'inscription à ceux qui sont le plus précaires, que la complexité… Parce qu'il y a des gens qui disent : « Oui, mais il y a des gens qui vont avoir droit à une bourse. » – oui, me disent des gens sur le terrain, c'est vrai, mais le chemin pour y arriver est parfois tellement complexe que les gens sont découragés et n'y arrivent effectivement pas.

Certainement, ceux qui ne sont pas encore inscrits, ceux qui doivent s'inscrire pour l'année prochaine, les nouveaux étudiants, eux vont avoir dur à trouver l'accès et les délais de mise en œuvre de la réforme sont trop courts pour être appliqués correctement et sereinement.
Dans une Haute École comme celle de Bruxelles : Francisco Ferrer, où

beaucoup d'élèves viennent de milieux populaires, ça va effectivement aggraver la situation. La Ville en (?) est d'ailleurs déjà consciente, vous allez me dire, et je pense que c'est vrai parce que la Ville intervient dans un certain nombre de cas pour aider les étudiants plus précaires à pouvoir s'inscrire avec des aides.

Mais avec la nouvelle réforme, où le minerval va augmenter de 600, 500, 400 € à 1.200 €, on se pose la question : est-ce que la Ville va pouvoir continuer les aides qu'elle donne actuellement ?
Est-ce que ça ne va pas être ou un coût trop cher sur le budget de la Ville ou sinon – deuxième conséquence – un coût trop cher pour les familles et les étudiants, et donc réduire le nombre d'étudiants ?

Et donc les questions que je vous pose sont les suivantes :

Est-ce que vous pouvez nous confirmer que les étudiants de la Haute École Francisco Ferrer seront concernés par cette augmentation du minerval à 1.200 € ?
Est-ce que vous disposez d'une estimation du nombre d'étudiants de Francisco Ferrer qui devront payer le minerval plein ?

Quel sera l'impact financier de cette augmentation pour les dispositifs d'aide aux étudiants mis en place par la Ville de Bruxelles ? Est-ce que la Ville va pouvoir continuer l'aide qu'elle donne déjà maintenant ?
Est-ce que la Ville prévoit d'augmenter son soutien aux étudiants afin d'éviter que cette hausse ne devienne un obstacle pour l'inscription des élèves ?

Et est-ce que la Ville compte interpeller le gouvernement de la FWB pour défendre l'accessibilité financière de l'enseignement – vu que le MR et Les Engagés, à la FWB, défendent pour l'instant « bec et ongles », fièrement,

l'idée (?) que ce minerval doit augmenter ?

Il y a (?) quelque chose que je n'ai pas dit, quand même, d'intéressant à savoir pour ceux qui suivent les débats : c'est que cette augmentation du minerval ne va pas dans les caisses de la Ville, ne va pas dans les caisses de Francisco Ferrer, mais va ailleurs.
Et donc le minerval va effectivement augmenter, mais ce n'est ni l'école ni la Ville qui vont en profite, c'est le budget – et donc éventuellement même le budget d'armement.
Parce que qui sait où va cet argent-là ? On ne le sait pas. !

Mme Hariche, échevine.- Voilà. Alors, je veux remercier le conseiller Bauwens pour sa question, qui nous préoccupe également très fortement et qui concerne bien entendu les étudiants de la Haute École Francisco Ferrer, mais aussi de l'Académie royale des Beaux-Arts (ARBA-ESA), l'école supérieure des arts.
Alors voici, pour commencer, quelques chiffres et informations qui nous permettent d'analyser la réalité à la « Haute École » :

Donc aujourd'hui, il existe trois catégories d'étudiants : les boursiers, ceux à revenus modestes et ceux qui s'acquittent donc du minerval plein.
Nous comptons aujourd'hui plus de 3.000 étudiants, dont 40 % sont boursiers, 1 % bénéficie du tarif « revenus modestes » tel qu'il est défini aujourd'hui, à savoir un plafond de revenus à peine plus élevé que celui qui permet d'être boursier.

Le minerval pour les étudiants à revenus modestes varie entre 64 € et 343 €. Le minerval actuel au tarif normal varie entre 175 € et 435 €.
Et outre le minerval, un étudiant participe aujourd'hui aux frais afférents aux biens et services appréciés au coût réel, qui varie entre 200 et 450 € en fonction,

bien entendu, des études et dont sont exemptés les boursiers.

Alors, jusqu'à présent, l'indexation du minerval était interdite, mais voilà que dans le projet de décret – donc, il n'y aura pas de changement pour les boursiers, je pense que vous l'avez compris –, le plafond pour les revenus modestes devrait être relevé et le minerval serait alors fixé à 374 €. Le souci, c'est que nous ne savons pas à combien est relevé le plafond.
Une catégorie supplémentaire est introduite, ce qui peut être intéressant : les revenus intermédiaires, dont le minerval serait de 835 €, puis le minerval au tarif normal qui est fixé à 1.194 €. Et puis, bien entendu, les frais afférents aux biens et services appréciés au coût réel seront inclus dans le minerval, donc ils ne seront pas demandés, comme ils l'étaient auparavant.

Cela signifie à la HEFF, que

- pour les 40% de nos étudiants boursiers, la situation reste inchangée
- le % d'étudiants dans la catégorie de revenus modestes devrait augmenter et pour la majorité d'entre eux, la situation sera plus favorable (jusqu'à 420€ en moins)
- on ne sait pas encore définir le % d'étudiants à revenus intermédiaires. Pour eux, il y aura une augmentation pouvant aller jusqu'à 460€
- mais ce sont les étudiants qui ont aujourd'hui un minerval plein pour qui l'impact sera le plus important avec une augmentation allant de 300€ à 820€. Mais comme nous n'avons pas encore les nouveaux plafonds de revenus pour les 2 catégories précédentes, il est difficile d'estimer le nombre d'étudiants qui seront concernés.

Alors, si la réforme permet effectivement aux étudiants dont les revenus des parents sont les plus faibles de continuer à accéder à notre enseignement supérieur, ce à quoi nous étions extrêmement attentifs dans les années précédentes, elle pénalise par contre fortement les étudiants des classes moyennes, qui représentent actuellement – vous l'avez compris – 60 % de notre public.
Et cela va complètement à l'encontre de la politique de la Ville en matière d'accès à son enseignement supérieur : nous avons en effet toujours veillé à maintenir nos droits d'inscription à des niveaux très bas, dans un souci d'accès de tous à notre enseignement supérieur.

Comme vous l'aviez compris, les recettes supplémentaires générées ne serviront pas à compenser l'investissement du pouvoir organisateur (PO) ou à soutenir le service social, mais elles seront déduites du subside que la Fédération Wallonie-Bruxelles nous versera.

C'est à nouveau un report de charges sur les communes auquel on assiste.

Cette réforme pénalise donc beaucoup plus fortement les PO qui ont toujours veillé à rester accessibles financièrement à toutes et tous, en majorité l'enseignement public : les hautes écoles qui avaient déjà un minerval élevé, ne seront quasiment pas impactées.

À ce stade – et sans les textes définitifs, je veux quand même le dire –, il pourrait y avoir éventuellement une modification de la situation à la Haute École, mais nous devons attendre que les textes soient donc définitifs.
En ce qui concerne les plafonds de revenus des différentes catégories, il ne nous est donc pas possible de nous avancer davantage aujourd'hui.
En ce qui concerne les dispositifs d'aide aux étudiants mis en place par la Ville

de Bruxelles, le service social de la Haute École prend en charge, sur base des revenus des étudiants, des aides sociales diverses :

- les frais scolaires, hors inscription (les syllabi et d'autres dépenses) ;
- une intervention dans les frais d'inscription pour les étudiants qui sont non-boursiers ;
- un complément de revenus, parfois, ;
- des frais de transpor ;
- une intervention dans les loyers.

En outre, le Conseil social finance pour tous les étudiants :

- en partie le coût des sandwichs et des repas de la cantine
- les voyages à visée culturelle
- les aménagements raisonnables pour les étudiants à besoins spécifiques
- les distributeurs de serviettes hygiéniques
- un soutien psychologique
- des paniers alimentaires à des prix « symboliques »
- des licences informatiques
- etc.

Tout ceci fait l'objet d'une étude au cas par cas.

Nous maintiendrons évidemment ces dispositifs nécessaires et les adapterons, si besoin, en fonction de ce qui nous sera présenté définitivement. Nous continuerons aussi à être très attentifs à toutes les situations particulières d'étudiants qui ne bénéficieraient pas d'un minerval réduit, mais dont la situation est malgré tout compliquée.

On sait aussi qu'on a bon nombre d'étudiants qui doivent travailler durant leurs études, ce qui ne facilite pas la tâche.

Je voudrais aussi évoquer l'l'École supérieure des Arts (ArBA ESA), qui compte 10 % d'étudiants boursiers et 1 % d'étudiants à revenus modestes, dont la majorité vont voir leur minerval augmenter jusqu'à 735 €.

En effet, en ce qui concerne les considérations relatives à l'impact négatif sur notre section pédagogique et sur la pénurie d'enseignants, il est exact que ce minerval augmenté est un problème d'attractivité en plus.
Mais pour l'essentiel, il faut le reconnaître : l'attractivité de cette section provient essentiellement, comme dans des tas d'autres hautes écoles, de la réforme de la formation initiale des enseignants mise en place il y a quelques années.

J'espère ainsi avoir répondu à toutes les questions et « brossé » un topo général de la situation, qui pourra être affiné dès qu'on aura les textes définitifs.

M. Bauwens.- Tout d'abord, c'est une interpellation, ce qui donne le droit aux autres groupes de s'exprimer sur ce point.
Avant que je donne une réplique, peut-être qu'il faut donner aux autres groupes le droit de parole ?

M. le Président.- Il n'y a pas de demande.

M. Bauwens.- C'est étonnant… ou pas ?
Il y a deux choses…

Mevrouw Vermeire.- Als er wordt gevraagd om vanuit onze kant te reageren,

sluit ik mij bij wat gezegd is door de schepen. Ik denk dat het belangrijk is om te hameren op het punt van de budgettaire situatie waarin de Fédération Wallonie-Bruxelles zich bevindt.
Het belangrijke is dat de maatregel die hier genomen is, geen gemakkelijke is. Het is wel een maatregel binnen de marges van de mogelijkheden waar de FWB op kan reageren. Op die manier is de maatregel die hier wordt voorgesteld de meest progressieve verschuiving die nodig is.

Het is ook belangrijk om te hameren op het einde van de niet-indexering. Het gaat er puur over om de kosten van het onderwijs terug koppelen aan de prijs die ervoor betaald wordt.
Tien jaar lang heeft dit stilgestaan en hier komt het nu op een correctie, en niet op een verhoging bovenop de kosten die gemaakt worden door de FWB. De progressiviteit van dit voorstel is zeker te verdedigen.

Langs mijn kant kan ik ook nog meedelen dat het nog altijd goedkoper is dan in Vlaanderen en al helemaal dan in alle buuranden. Dat blijft ook een belangrijk argument.

M. Bauwens.- Klopt helemaal niet. Wat een leeg antwoord van iemand die even komt zeggen dat ze verantwoordelijkheid nemen.
Dat is gewoon ongelooflijk.

Mais, pour vous dire… Moi, je pense, madame Hariche, qu'il y a deux choses :

C'est que, d'un côté, j'ai vraiment envie de dire (et vous nous retrouverez aussi là-dedans) qu'il faut quand même sauver Francisco Ferrer. Et avec ça, je ne dis pas que c'est vous qui êtes en train de « tirer dessus », mais je trouve votre réponse trop gentille – et je comprends, peut-être… mais en fait, pas –, trop

gentille envers vos partenaires de coalition – qui, ici, brillent par leur silence, mais… wat een oorverdovende stilte van de Engagés en van de MR!

Dus, du côté de la FWB et du côté fédéral (mais ici, on parle de la FWB), ils sont en train de doubler, tripler le minerval des élèves qui veulent devenir instituteurs, professeurs, etc.
Et on interpelle spécialement le Conseil communal là-dessus, et rien !

Parce que sinon, effectivement, ils vont devoir dire : « On n'a pas d'excuse. On n'a pas d'excuse par rapport au fait (?) que la Ville de Bruxelles va être victime de nos coupes budgétaires qui ne sont pas nécessaires. »
Elles ne sont pas nécessaires, ces coupes budgétaires !

Et donc effectivement, à la Ville de Bruxelles, la pénurie d'« instits » va s'aggraver à cause des décisions des Engagés et du MR : ce sont eux qui sont en train de « tuer » une école pédagogique à Bruxelles. Dont je veux prendre la défense, parce qu'ils font du bon « boulot ».
Ils font du bon boulot : c'est effectivement une école où les gens de mon quartier peuvent aller pour devenir professeurs, pour avoir un avenir. Et ce sont Les Engagés et le MR – qui prennent leurs responsabilités budgétaires – qui vont « enfoncer » les gens !
(...)

Oui, mais c'est comme ça que ça se passe : qui vont enfoncer les gens, qui vont enlever l'argent, qui vont mettre cet argent des gens…
Parce que les gens de mon quartier, qui vont s'inscrire dans cette école et qui vont payer 1.200 € – parce que c'est ça, l'affaire, hein ?! –, ils vont donner de l'argent à la Fédération Wallonie-Bruxelle,s à la Région, à l'État (?) fédéral pour, entre autres, acheter des armes pour aller tuer des enfants en Iran !

(...)

C'est le cas ! Ils nous disent toujours qu'il n'y a pas de lien entre l'argent …
Si, il y a du lien – ce n'est pas un mensonge !

Et donc, le « truc », c'est que moi j'avais fait une interpellation pour avoir la position du MR et des Engagés.
Parce que quelle hypocrisie de venir dire ici : « je soutiens l'échevine » ! Vous ne soutenez pas du tout l'échevine.

Vous ne la soutenez pas du tout : votre gouvernement MR-Les Engagés, au niveau fédéral…
(...)

M. Bauwens.- Je suis désolé, j'ai le droit de parole. Vous pouvez crier, hein ? Allez-y, hein ?! …

Mme Godfrin.- Mais vous nous interpellez, et puis on ne peut pas vous répondre ?!

M. Bauwens.- … Zelfs in elke taal dat ik wil…

M. Wauters, échevin.- Ce n'est pas vraiment son genre, hein ?!

M. Bauwens.- Non ! Je sais que c'est un message embêtant et c'est pour ça que je l'apporte ici : pour que les gens comprennent !
Qui est en train de tuer Francisco Ferrer ? Ce sont Les Engagés et le MR !

C'est le cas : 60 % des élèves vont avoir une augmentation jusqu'à 1.200 € par

an. Et donc oui : il y a des familles qui ne peuvent pas payer ça. Et oui : c'est même la classe moyenne qui est touchée.
Et oui, c'est le gouvernement qui dit : « Avec le MR et Les Engagés, il n'y aura pas de nouvelles taxes. »

En septembre 2026, les parents… Allez-y : allez sonner aux portes, chez les parents, leur dire : « Grâce à nous, vous pouvez payer 1.200 € pour que votre enfant puisse devenir instit – métier en pénurie ! »
Je comprends que vous ne parliez pas… Et donc ça, c'est quand même un problème.

Et puis, de l'autre côté, madame Hariche, effectivement, ce seraient aussi de bons retours (?) – et donc j'ai été très sincère (on vous a donné une carte) –, mais il y a « du pain sur la planche » parce que sauver l'avenir de cette école et sauver…
(...)

Oui, mais il faut aussi vous battre et je trouve que vous pouvez aussi, comme la Conférence des bourgmestres l'a fait, faire un cri d'alarme plus fort pour défendre nos jeunes – et pour ne pas défendre la politique de votre partenaire. Et dire, en FWB, que la Ville de Bruxelles demande que cette augmentation soit annulée ! Tout simplement parce que si on a cette augmentation, on aura moins de « profs » demain – c'est « aussi simple que bonjour » !
Et là-dessus, plus vous crierez, plus vous aurez notre soutien.

Mevrouw Vermeire.- Je pense que par contre, Bauwens, tu oublies que la détérioration budgétaire de la FWB en général va emporter beaucoup plus d'impact que l'augmentation qui est nécessaire ici, pour corriger ce qui est nécessaire.

Et désolée si une réponse en néerlandais ne te convient pas pour un groupe CD&V-Les Engagés. Et d'ailleurs, je n'ai pas dit que… je veux dire que pour moi, c'est normal que je soutienne Mme Hariche, qui donne les faits, les informations qui sont disponibles maintenant.
Et si « toi », tu es convaincu que cela va… Si cela ne te convient pas, je suis désolée, mais je ne sais pas ce que je « fous là », alors.
Merci.

Mme Godfrin.- Monsieur Bauwens, qui siégez à la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous n'avez visiblement jamais lu le budget !

M. Bauwens.- Ik denk dat ik hier nog kort op mag antwoorden. Ik heb nooit beweerd dat ik een probleem heb met de taal waarin iemand antwoordt.
U kent mij, ik ben redelijk tweetalig. Men mag mij in eender welke taal antwoorden.

Bepaalde regels van beleefdheid mogen wel aangehouden worden: ik ben meneer Bauwens. En als u mij wil beginnen tutoyeren, zijn bepaalde regels op dat vlak misschien welgekomen.

Et je peux aussi dire ça en français…

Question de Mme MAOUANE, Mme MALÇIKAN et M. EGGERMONT concernant le rassemblement du groupuscule « Nation » sur la place Poelaert : conditions d'autorisation, présence de symboles néofascistes et rôle des services de police

Mme Maouane.- Merci pour votre souplesse, monsieur le Président, et votre

diligence. Samedi 7 mars, monsieur le Bourgmestre, un rassemblement du groupuscule d'extrême droite Nation s'est tenu place Poelaert, au cœur de Bruxelles – Bruxelles : ville antifasciste, hein ? je le rappelle.
Selon plusieurs témoins présents sur place, une trentaine de militants de ce mouvement participaient, tandis qu'il y avait entre 150 et 200 personnes qui se sont réunies en contre-manifestation « antifa ».

Des images et des témoignages font également état de la présence de drapeaux ornés de croix celtiques : un symbole régulièrement utilisé dans les milieux néofascistes, néonazis, comme substitut aux symbolex nazis. Il existe également des vidéos, monsieur le Bourgmestre, où on voit des saluts nazis être effectués au cours de ce rassemblement.
Et malgré ces gestes et ces symboles, la manifestation s'est poursuivie sous protection policière, d'après les images qu'on a pu voir. Pendant près d'une heure, les forces de l'ordre ont empêché les contre-manifestants de s'approcher du rassemblement. Et lorsque les membres du groupe d'extrême droite ont quitté les lieux pour rejoindre la gare, plusieurs témoignages indiquent également que la police a repoussé les antifascistes afin d'ouvrir le passage aux membres du groupe d'extrême droite.

Dans ce contexte de la montée galopante de l'antisémitisme, du néofascisme et du néonazisme, plusieurs citoyens et citoyennes – dont je fais partie, monsieur le Bourgmestre – sont très inquiets !
Je l'ai dit, Bruxelles se revendique souvent comme ville antifa, une ville attachée aux valeurs démocratiques. Malheureusement, c'est assez surprenant de voir ce genre de manifestations et de défilés : c'est extrêmement inquiétant pour notre démocratie. !

Voir un rassemblement d'un groupuscule néofasciste se tenir dans l'espace

public avec des symboles, de manière aussi explicite, associés à des idéologies horribles – des idéologies responsables de millions de morts en Europe et dans le monde –, ça suscite une très grande inquiétude de notre côté.
Alors, monsieur le Bourgmestre, pouvez-vous nous préciser dans quelles conditions ce rassemblement a été autorisé par les autorités de la Ville de Bruxelles – et donc par vous, peut-être ?

Pour quelles raisons ce genre d'événements émanant de groupuscules racistes et néofascistes est autorisé ?
Vous avez indiqué que vous alliez porter plainte suite aux gestes nazis qu'on a pu voir, c'est une bonne chose et vous avez notre soutien par rapport à ça. Mais pourquoi avoir autorisé la manif en amont ?

Est-ce que les services de police aussi ont constaté la présence de symboles ou de gestes pouvant relever d'infraction à la législation sur le racisme ou l'incitation à la haine ?
Si tel était le cas, est-ce que des procès-verbaux ont été dressés (?) ?

Et, plus largement, comment la Ville de Bruxelles concilie-t-elle la protection de la liberté de manifester avec sa volonté affirmée de lutter contre la banalisation des idéologies fascistes dans l'espace public ?
On a souvent le débat, monsieur le Bourgmestre, et ici, c'est extrêmement important d'avoir des réponses très claires.

Quelles mesures la Ville entend-elle prendre à l'avenir pour éviter que ce genre de groupuscule puisse utiliser l'espace public bruxellois, qui est un espace cosmopolite et de vivre-ensemble – et je le redis : la Ville s'est, à plusieurs reprises, déclarée « ville antifa » – pour diffuser des messages de haine ?
Merci, déjà, pour vos réponses.

Mme Malçikan.- Oui, merci beaucoup, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les membres du Collège, chers conseillers et conseillères, ces derniers jours, des images largement relayées par plusieurs médias et sur divers espaces de diffusion en ligne ont donc montré des saluts nazis lors d'un rassemblement de militants identitaires sur la place Poelaert. Ces images ont profondément choqué et suscité une vive émotion dans l'opinion publique.

Plusieurs citoyens m'ont donc interpellé à ce sujet, exprimant leur vive inquiétude face à la réapparition des gestes et des symboles associés à l'idéologie nazie dans l'espace public bruxellois.
Le bourgmestre de la Ville de Bruxelles, M. Philippe Close, a annoncé que la Ville déposerait plainte – donc, par voie de presse –, afin que ces faits puissent être examinés par l'autorité judiciaire, mais au-delà de ces démarches nécessaires, ces événements soulèvent cependant une question plus large : celle de la capacité de la Ville à prévenir la répétition de tels rassemblements, à encadrer l'expression de groupes extrémistes dans l'espace public, dans le respect des principes de l'État de droit et de la liberté de manifester.

Dans une ville comme Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Europe, l'espace public doit demeurer un lieu fidèle aux valeurs démocratiques, au vivre-ensemble et donc à la mémoire historique qui fonde notre société bruxelloise.
Dans ce contexte, donc, je souhaiterais poser la question suivante au Collège :

Le Collège peut-il préciser quels sont les outils ou les mécanismes juridiques ou administratifs de la Ville de Bruxelles qu'il peut donc mobiliser afin d'encadrer, voire de limiter ce type de rassemblements à l'avenir, notamment lorsqu'ils

donnent lieu à des gestes ou symboles liés à l'idéologie du nazisme ?
Je vous remercie.

M. Eggermont.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, comme ma collègue Rajae Maouane et ma collègue Mme Malçikan, j'ai été horrifié par les images de la manifestation organisée par le groupuscule d'extrême droite Nation sur la place Poelaert ce samedi 7 mars : des images de saluts nazis, des drapeaux ornés de croix celtiques et autres symboles nous renvoyant à des périodes sombres de notre histoire ont choqué plus d'une personne – à raison !

Monsieur le Bourgmestre, les violences, qu'elles soient physiques ou symboliques, liées à des mouvements extrémistes se font de plus en plus fréquentes, que ce soit à Bruxelles ou ailleurs.
Face à ces violences et face aux messages de haine, nous devons nous montrer d'une fermeté exemplaire. Et dans ce cadre, je soutiens totalement, comme mon groupe, votre volonté de porter plainte et de saisir le parquet de Bruxelles.

Nous ne pouvons plus rester inactifs et passifs face à de tels mouvements qui s'organisent et qui passent de plus en plus souvent à l'action. Pour condamner les extrêmes, vous trouverez toujours le MR à vos côtés : comme vous, madame Maouane – et comme vous tous, je le pense, chers collègues –, je suis en colère quand je vois ces gestes de l'extrême droite, car notre démocratie est en danger. Mais quand je vois certains de mes collègues dans ce Conseil communal qui s'engouffrent, après chaque action similaire sur « la E411 » de l'indignation sélective, ma colère se fait emportement !

Je m'emporte, parce que si tout le monde y va de sa condamnation quand on entend le « bruit des bottes » dans nos rues, on entend le bruit des mouches

quand il s'agit de condamner les violences commises par l'autre extrême de l'échiquier politique : où étiez-vous quand des ministres, militants et un président de parti sont devenus les *« piñatas »* d'une ultra-gauche radicale violente ?

Où étiez-vous le 8 mars 2025, lorsque des femmes du MR étaient intimidées, menacées, bousculées en pleine manifestation pour les droits des femmes pour la seule raison de leur appartenance politique ? Où étiez-vous hier, lorsque des militants pro-régime iranien et pro-Hamas sont venus mêler des slogans pro-régime des ayatollahs, pro-Hamas et pro-terrorisme avec des appels à la mobilisation d'ultra-gauche contre le capitalisme dans une sorte de pacte « ayato-communiste » de la dictature sur la place du Luxembourg – devant les institutions européennes, rendez-vous compte ?!

Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, tout comme les slogans et gestes d'extrême droite, ce type d'appel à la violence et au terrorisme doit faire l'objet de plaintes de notre zone de police : nous devons poursuivre en justice les violences symboliques d'extrême droite comme celles qui appellent au terrorisme.
Mon groupe y est favorable. Car si la violence symbolique à l'extrême droite est connue et documentée, celle de l'extrême gauche n'a rien à lui envier : cela fait des années que nous constatons, lors de certaines manifestations, des drapeaux du régime iranien, du mouvement Samidoun, des slogans pro-Hamas, ainsi que des appels à la violence contre des représentants de partis politiques démocratiques.

Alors j'aurais aimé entendre tous les « Jean Jaurès » ou *« wannabe »* (?) au minimum manifester leur désapprobation quand les appels à la violence sont passés à l'acte à Liège – je n'en ai rien entendu.

Et là, chers collègues, mon emportement se fait rage : j'enrage qu'on ne puisse combattre tous les extrêmes d'une seule voix et que si les violences commises par certains sont très justement dénoncées – j'insiste là-dessus –, celles des autres sont systématiquement minimisées, voire encouragées et justifiées, quand on s'appelle Sarah Schlitz.
Ainsi, quand vous vous rêvez Jean Jaurès, mais
que vous perdez votre boussole idéologique, vous finissez Maurice Barrès !

Monsieur le Bourgmestre, je souligne la justesse de votre action et de votre défense de l'état de droit face aux extrêmes et voici mes questions :

Quelles suites allez-vous donner à la constatation des saluts nazis, outre la plainte que vous avez déjà annoncée devant le parquet de Bruxelles ?
Face à la multiplication des violences physiques et symboliques lors de manifestations extrémistes, quelle réponse la Ville peut-elle fournir afin que ces violences ne soient plus tolérées dans notre espace public, tout en garantissant la liberté d'expression et la liberté de manifester ?

Constatez-vous une plus grande fréquence des violences liées à des mouvements extrémistes ou radicaux lors de manifestations organisées sur notre territoire ?

Et enfin, quelles mesures pourraient-elles être envisagées pour l'identification et l'interdiction de groupements extrémistes, tels que Nation, en collaboration avec le ministère de l'intérieur, qui travaille déjà sur le sujet ?
Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président, mesdames les conseillères et monsieur le conseiller.

Alors, je veux d'abord, évidemment, être très clair : les idéologies fascistes, néonazies ou d'extrême droite n'ont aucune place à Bruxelles. Je pense que c'est très clair.

Notre Ville est profondément attachée aux valeurs démocratiques, à la diversité et au respect de toutes et tous. Les symboles ou gestes qui glorifient les idéologies responsables de certaines des pages les plus sombres de notre histoire sont une insulte à la mémoire des victimes du nazisme et de la Shoah.

La Ville de Bruxelles mène un combat quotidien contre toute forme de racisme et de haine. Grâce à un projet de ville ouverte, nous avons réussi à créer un environnement, je le rappelle, où depuis plus de vingt ans, l'extrême droite n'est plus présente dans ce Conseil – et c'est sans doute la plus grande victoire de notre population.
Je vous rappelle – j'ai à ma gauche une personne qui peut en témoigner – qu'en 1995 ils étaient sept. Sept, présents dans ce même Conseil, parmi 47 conseillers à l'époque : sept membres de l'extrême droite, élus ,sur nos bancs.

Alors, cette vision de Bruxelles repose sur la richesse de sa diversité. Notre capitale a (?) la chance de compter plus de 184 nationalités et on y parle 104 langues.
Oui, c'est une chance : une mosaïque humaine qui fait notre force et notre identité.

La diversité est un véritable levier pour Bruxelles, elle enrichit notre vie culturelle et sociale, stimule l'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité économique, et attire les talents internationaux et les investisseurs.
Chaque habitant, quelles que soient son origine, ses croyances ou son

orientation sexuelle, doit pouvoir vivre et s'exprimer librement, dans le respect de ses droits et sans subir la haine ou l'intimidation.

En somme, tout ce que nous mettons en place dans cette Ville, notamment à travers nos projets scolaires, le plan de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ou les nombreuses actions de tous nos services visent à préserver Bruxelles comme un espace de liberté, où chacune et chacun peut participer à la vie de la cité, sans crainte et sans exclusion.

Le 7 mars dernier, un groupe de quinze à vingt personnes issues du groupuscule Nation s'est donc en effet réuni place Poelaert pour manifester contre la mort de Quentin Deranque à Lyon, le 14 février dernier.
Que les choses soient claires : nous n'autorisons pas les manifs d'extrême droite. D'abord parce que leur idéologie ne constitue pas une opinion, mais un délit. Ensuite, pour des questions évidentes de sécurité.

Mais c'est vrai aussi que ces dernières années, les chambres flamandes du Conseil d'État ont *(inaudible)* cassé les décisions que j'avais prises en vue d'interdire ces manifestations : ce fut le cas en 2018,pour la marche contre Marrakech organisée par Dries Van Langenhove et Filip Brusselmans – désolé de citer des noms, mais c'étaient les noms des organisateurs –, ou encore en 2023 pour la manifestation du Vlaams Belang, créant ainsi de nouveaux précédents.
La police a géré la situation sur place avec les participants à cette manifestation afin d'éviter au maximum les troubles à l'ordre public. Dans le même temps, une contre-manifestation rassemblant environ 150 personnes s'est constituée.

Les services de police ont tenté d'instaurer un dialogue afin de leur permettre d'exprimer leur point de vue, tout en maintenant une séparation entre les

groupes antagonistes pour éviter tout débordement et tenter, en effet, de garantir l'ordre public : ce dialogue a malheureusement été refusé.
Et c'est vrai qu'après, on a dû éviter des bagarres, qu'on s'en prenne physiquement aux personnes – et c'est vrai : à ce moment-là, le dispositif policier doit rentrer pour s'interposer et pour éviter les affrontements. C'est le rôle de la police : garantir la sécurité de toutes et tous et empêcher les confrontations entre manifestants.

Face à l'extrême gravité du salut nazi – qui a en effet été largement relayé, en vidéos –, un procès-verbal a été rédigé par la zone de police locale de Bruxelles-Capitale-Ixelles et j'ai, immédiatement, évidemment pris la décision de porter plainte, de saisir le parquet et de nous constituer partie civile, ou en tout cas personne lésée.

Autre symbole aperçu lors du rassemblement (vous l'avez cité, madame Maouane) : la croix celtique. Et donc c'est vrai que je me suis renseigné sur la possibilité de la poursuivre.
Malheureusement, cette croix, le fait de l'exhiber n'est pas constitutif d'une infraction pénale en Belgique, et je le regrette profondément. C'est son utilisation, et donc nous verrons aussi avec le parquet si nous pouvons la poursuivre également dans ce cas.

Parce que parfois, elle est utilisée pour d'autres raisons, mais je me demande s'il ne devrait quand même pas y avoir une réflexion au niveau du parlement fédéral qui devrait permettre au parquet d'agir – puisqu'ici, on parle vraiment d'une plainte pénale, donc c'est le parquet qui doit être un levier, mais malheureusement, ça n'est pas le cas. Elle est souvent utilisée, notamment en France, pour véhiculer des idéologies racistes ou néonazies.
Et donc, en effet, il est important d'avoir une discussion au niveau (?) fédéral

sur ce qui peut exister, sur ces zones grises, qui doit permettre aux bourgmestres d'agir plus concrètement.

Plus largement, je pense que les événements du 7 mars dernier nous rappellent, une fois de plus que nous vivons une période où les tensions et la violence augmentent en Europe et dans le monde. Nous voyons en effet ces mouvements radicaux qui cherchent la confrontation, des discours politiques de plus en plus agressifs et des conflits internationaux qui alimentent les divisions – ça ne vaut d'ailleurs pas que dans les manifestations : inutile de vous rappeler ce qui s'est passé pendant la finale de la Coupe de Belgique, il y a à peine deux ans.
Dans ce contexte, nous avons la responsabilité, nous hommes et femmes politiques, d'appeler au calme, mais aussi d'agir.
Dans une démocratie ouverte comme la nôtre, les différends doivent se régler dans le débat et le dialogue devant la justice, pas par la violence et la haine.
Mais évidemment, par rapport à cette idéologie, il s'agit d'avoir la plus grande fermeté. Et ce combat, je le mène depuis de nombreuses années.

Je voudrais également rappeler que dans une ville comme Bruxelles, qui compte plus de 200.000 habitants, où nous gérons plus de 1.200 manifestations par an, nous demandons aux organisateurs d'introduire une demande d'autorisation dans des délais impartis, afin de dialoguer avec la police et l'autorité administrative que je représente sur les conditions pratiques qui doivent nous permettre de gérer au mieux l'espace public et garantir la sécurité de toutes et tous.
Et donc, c'est vrai que c'est compliqué, parce que je suis un contributeur depuis de nombreuses années à l'œuvre d'Amnesty International, mais quand sur son site internet, « Amnesty » publie : « Vous n'avez pas besoin d'autorisation pour organiser ou rejoindre une manifestation. » je pense que c'est un problème.

Notre Constitution, en Belgique, demande, garantit évidemment la liberté de manifester, mais en demandant l'autorisation : pas pour que je dise : « J'aime bien cette manif, donc je l'autorise. » ou « Je ne l'aime pas : je ne l'autorise pas. » mais pour éviter que ces mouvements liberticides s'appuient là-dessus. Parce qu'aujourd'hui – et nous réfléchissons avec notre service juridique, que je veux vraiment remercier, monsieur le Président : on peut être fier du service juridique de la Ville de Bruxelles, qui nous conseille là-dessus –, je veux éviter d'installer une jurisprudence qui s'est malheureusement installée depuis 2017 (je vous l'ai citée, mesdames et messieurs les conseillers).

Et donc j'utilise ça avec parcimonie, mais je peux vous dire que ça m'est insupportable de voir que contrairement au passé – et je dois le dire : quels qu'aient été les bourgmestres –, où nous avions toujours réussi à interdire les manifestations d'extrême droite, aujourd'hui nous avons un problème pour les interdire.
Il faut le reconnaître, nous avons un problème légal, en tout cas jurisprudentiel, qui fait que nous devons « encadrer ». Et ce mot m'« arrache la bouche », pour être très clair !

Voilà. J'ai essayé d'être honnête avec vous sur les circonstances dans lesquelles cela s'est passé. J'ai essayé de l'expliquer aussi à des militants que j'ai croisés, qui sortaient de la manifestation et qui m'ont interpellé. De façon très juste, hein ? Je comprends et j'ai discuté longuement avec eux : je ne les ai sûrement pas convaincus et je le comprends.
Je comprends leur révolte, je comprends qu'ils ne soient pas d'accord, mais ici aussi, je dois incarner une autorité respectueuse de l'état de droit.

Parce que je pense que c'est aussi ça que nous devons défendre, c'est l'état de droit : continuer à argumenter par le dialogue, par notre force dans le parlement,

par les lois que nous pouvons voter ou les règlements que nous pouvons adopter le fait que nous ne laissons pas la démocratie fonctionner simplement sur les envies des uns et des autres, mais sur une base qui rassemble tout le monde, qui est la base légale que constitue, en effet, notre droit.
Voilà. J'espère avoir été extrêmement clair sur quelle était la position de la Ville – mais vous la partagez tous et toutes, j'en suis convaincu – et vous dire comment cela se passe, malheureusement, et pourquoi cette manifestation a pu avoir lieu, malgré, en effet, notre volonté certaine e pouvoir interdire dans l'avenir ce genre de mouvement.

Et pour répondre à M. Eggermont : la manifestation qui célébrait le régime absolument ignoble des mollahs s'est en fait greffée à une manifestation qui n'avait rien à voir. Donc elle n'a pas été autorisée.
Elle s'est passée à Ixelles, dirigée (?) par mon collègue Romain De Reusme. Une contre-manifestation d'opposants iraniens est arrivée et la police, de nouveau, a dû tenter de faire rentrer l'ordre – et il y a eu des blessés très graves, d'ailleurs, là-dedans.

Et donc, c'est le « boulot ». Moi, je veux souligner aussi, là-dessus, le boulot de la police qui n'est pas évident.
Et la police ne prend pas parti ! Parce que ça aussi, je voudrais qu'on arrête de croire qu'elle prend parti pour l'un ou pour l'autre : elle est parfois confrontée à des oppositions très dures, sur lesquelles elle essaye en tout cas que les gens ne soient pas blessés dans leur intégrité physique. Et quand elle fait ça, elle ne prend pas parti (ni pour le régime des mollahs ni pour l'extrême droite, dans le cas où on était, là) : elle tente que la violence ne prenne pas son droit dans l'espace public.

Voilà. J'espère avoir pu répondre de façon transparente à ce qui se passait et

vous réaffirmer aussi mon opinion pour dire que le combat de l'extrême droite reste un combat majeur (regardez ce qui se passe chez nos voisins français) !
Ce combat est loin d'être terminé et j'espère que nous pourrons – et j'en suis convaincu, donc pas « j'espère », je sais ! – que nous le mènerons tous ensemble.
M. le Président.- Je vous remercie, monsieur le Bourgmestre. J'ajoute, avant de donner la parole à nos collègues, que si on pouvait un jour élever le débat dans ce Conseil communal sur la fragilité de l'État de droit, par rapport à des manifestations, etc., il y a vraiment une réflexion à avoir.
Je demanderais vraiment qu'un jour, ce Conseil se réunisse là-dessus, parce que la Ville de Bruxelles peut être moteur là-dedans. Voilà.

Mme Maouane.- Merci, monsieur le Président. En effet, c'est un vaste débat qui dépasse largement la Ville de Bruxelles sur l'État de droit et sur la manière dont il est morcelé et tous les jours un peu plus grignoté par des politiques – désolée de le dire – aussi de droite, qui se font le marchepied de politiques d'extrême droite.

Merci, monsieur le Bourgmestre, pour ces éléments de réponse – c'est une très bonne chose de porter plainte – et merci pour les précisions.
En effet, je vous l'ai dit : on vous soutiendra dans ce combat contre l'extrême droite.

C'est extrêmement important, vu le contexte actuel, qu'on ne laisse pas un seul espace, un seul espace aux antisémites, aux fascistes, aux néonazis, aux islamophobes… à toutes les formes de phobie, de racisme et de xénophobie.
On ne doit laisser aucun espace !

On doit être intransigeant avec l'extrême droite ! Je ne vais pas répondre aux

provocations de celles et ceux qui mettent sur un pied d'égalité extrême droite et extrême gauche. Je ne vais pas répondre à ces provocations-là.
Juste : l'extrême droite, aujourd'hui, elle aurait empêché des personnes comme moi d'être présentes dans cette assemblée. Donc, je pense que ça se passe de commentaires.
Il ne faut laisser aucun espace aux « fachos » ! Et c'est extrêmement important que la Ville de Bruxelles, ses autorités et sa police soient conscientes de ça.
Et j'ai été un peu « chatouillée » par le collègue du MR. Je vais reprendre les propos que m'a soufflés ma collègue Benedetta De Marte : on a voté une motion pour être une ville antifasciste, pas anti-gauchiste.

Je sais qu'il y a des démocrates au MR, j'en connais. Ici, dans cette salle également. C'est dur pour eux, hein ?
C'est dur pour vous, vous avez vraiment beaucoup de courage. Mais j'attends de vous – et vous aussi, Monsieur Eggermont – que vous vous éleviez, en interne aussi, par rapport au « flirt » que fait votre président de parti avec l'extrême droite. Ce n'est même plus un flirt – pardon, hein ?! – , c'est une mise en ménage !

Quand on accueille des anciens du parti Chez Nous – Chez Nous : un parti d'extrême droite – et qu'on accueille ces gens-là au sein du MR, je ne vous ai pas entendu crier…

M. Eggermont.- Quand on justifie la violence contre un parti démocratique…

Mme Maouane.- On ne m'interrompt pas !

M. Eggermont.- … comme votre ancienne secrétaire d'État l'a fait, on n'a de leçons à donner à personne !

M. le Président.- Allez, stop ! Madame Maouane, monsieur Egermont, on s'arrête là.
(...)

Madame Maouane, vous avez fait œuvre de votre message. On le connaît, on l'a entendu.

Mme Maouane.- Je n'ai pas terminé, monsieur le Président. Merci.

C'est « super sympa » de m'interpeller, mais je ne suis pas bourgmestre – en tout cas pas encore… Mais…
(...)

Ce n'est pas ma volonté, Philippe ! Je « charrie », : ce n'est pas ma volonté – « t'inquiète ! »

M. le Bourgmestre.- Je ne souhaite pas que vous le deveniez, madame Maouane, mais ça ne me choquerait pas que vous le soyez. - pour être très clair !

Mme Maouane.- C'est gentil, merci !

La même intransigeance que vous avez ici, je la voudrais aussi en interne, parce que quand vous vous faites le marchepied de l'extrême droite, quand vous accueillez l'extrême droite en votre sein, c'est extrêmement grave !
Et c'est ça qu'il faut aussi combattre.

(Applaudissements.)

Mme Malçikan.- Je remercie M. le Bourgmestre pour ces éléments de réponse assez précis.

Et je rappelle qu'il est donc essentiel que la Ville de Bruxelles reste ferme face à toute banalisation de l'idéologie nazie.
Je vous remercie.

M. Eggermont.- Merci, monsieur le Président. Je vais « faire court. ». Eh bien, je vois que mon intervention a suscité des émotions ici à ma gauche et je m'en réjouis, mais je vous invite aussi à garder la même énergie quand des violences, réelles aussi, seront commises contre les partis démocratiques – parce que là, je vous ai beaucoup moins entendue, par contre.

Par contre, dans ce combat, et ça, je vous le dis : moi, au niveau de ma boussole idéologique, vous me trouverez toujours aux côtés du combat des extrêmes, quels qu'ils soient.
Qu'ils soient de droite ou bien qu'ils soient de gauche !

Et ça, je le dis clairement, parce que c'est pour moi important de pouvoir combattre les mouvements qui appellent à la haine, et encore plus ici, à Bruxelles qui est la capitale de l'Europe !
Et ça, je suis toujours très clair là-dessus, j'ai toujours été très clair là-dessus et je le serai toujours !

Et je vous rejoins, monsieur le Bourgmestre : la violence dans l'espace public augmente et nous devons réagir, parce que… au risque de voir la Belgique vivre des situations similaires (vous l'avez cité) à ce que vit la France actuellement,

qui est véritablement une tragédie !
Parce que oui : la violence de l'extrême droite tue - eh oui, je le dis, madame Maouane – et oui : la violence de l'extrême gauche tue aussi.

Et monsieur le Bourgmestre, je souligne à nouveau la justesse de votre réaction face à la fascisation de certains mouvements faisant l'apologie de la violence et du terrorisme, et ainsi que le nouveau vernis illusoire des mouvements d'extrême droite.
Nous devons faire front ensemble, tous les partis démocratiques !

Nous vous soutenons dans votre démarche de porter plainte contre le mouvement d'extrême droite Nation et nous appelons à en faire de même contre des organisateurs de manifestations qui appellent au terrorisme et qui appellent à la haine : des appels au terrorisme et au soutien du régime des mollahs n'ont rien à faire non plus dans notre ville !

Pour citer un pacificateur bien connu (ça fera plaisir à mon ami Bertin Mampaka), qui est Desmond Tutu : « Si tu es neutre dans des situations d'injustice, tu as choisi le côté de l'oppresseur. »
Merci, monsieur le Bourgmestre.

M. le Bourgmestre.- Oui, je voudrais juste dire – je saute vraiment sur l'occasion, monsieur le Président – qu'on puisse avoir une réunion majorité-opposition, parce que les manifestations explosent à Bruxelles.
Bon, voilà : c'est aussi ça, une capitale qui a le droit à une liberté d'expression.

Mais … c'est vrai que c'est un débat compliqué, mais j'ai dû jouer aussi le facilitateur, vous le savez, pour l'histoire de la Foire du Livre. Et je pense – et je

suis vraiment d'accord avec le Président –, qu'on (?) doit quand même avoir encore des espaces où on peut (?) s'« engueuler » sans se « taper dessus », quoi !

Et je suis vraiment inquiet des noms d'oiseaux qui peuvent sortir et où, tout de suite, si on est d'un côté ou de l'autre, on est soit un « islamo-gauchiste », soit un « fasciste ».
Et là, il faut quand même – et je pense que ce Conseil, je l'ai dit, peut s'enorgueillir du fait de ne plus avoir d'extrême droite, quand même depuis plus de vingt ans –, il faut aussi qu'on calme un peu partout le débat, quoi.

Je sens une tension monter – et je peux la comprendre – au niveau social : je vais être franc, hein ? je ne vais pas faire de la politique ici, puisque je suis dans un autre rôle, mais je peux comprendre la tension sociale.
Mais il y a un moment donné où, aussi, il faut qu'on puisse, je le redis, pouvoir s'engueuler sereinement *(rire)* : je pense que c'est la force de nos démocraties – comme maintenant, hein ? Je trouve ça très sain, ce qui se passe ici ! –, mais je le dis : on a dû jouer un rôle et je n'ai pas l'impression (je pense qu'on ne m'en portera pas grief) que quand je défends l'idée (?) que le Centre Jean Gol puisse être présent à la Foire du Livre, comme il l'est depuis 26 ou 27 ans, j'ai l'impression que je défends les thèses du Centre Jean Gol. Non : je trouve que c'est normal qu'il y soit, comme le centre Émile Vandervelde y est, comme – je ne sais pas... – Etopia y est peut-être…

Et donc voilà : je dis que ça vaudrait la peine – je saute vraiment sur ce qu'a dit M. Courtois, notre président – qu'à un moment donné, ça vaut vraiment la peine qu'on échange là-dessus et que dans notre rôle d'homme et de femme politique, on puisse faire « redescendre d'un cran » ce qui est en train… une « marmite »

qui monte, qui monte, et je le dis et je n'ai pas peur de le dire : évitons un peu ce qu'on voit parfois chez certains de nos voisins, où la violence – et ce n'est pas qu'en France – commence à éclater dans chaque manifestation.

J'espère qu'on pourra rester dans cette gestion négociée de l'espace public, qui a fait notre force. Qui a fait aussi que la plupart des manifestations se passent bien, que les gens peuvent s'exprimer très durement, hein ? avec des convictions très fortes, mais sans se taper dessus !
Voilà, merci.

M. le Président.- Merci, monsieur le Bourgmestre. Ça se justifie d'autant plus qu'on est la capitale qui accueille le plus de manifestations, je pense.

M. Eggermont.- Monsieur le Président, pour conclure sur une note plus légère, eh bien Mme Maouane et moi, on a nos différends, mais attendez de voir ce qu'on va s'envoyer pour la finale de la Coupe de Belgique : je pense que ce sera dans notre calibre !
Voilà : on s'apprécie malgré les différends politiques.

M. le Président.- Elle est d'accord – mais je ne sais pas si vous serez d'accord avec elle sur le résultat du match…

Question de M. BAUWENS concernant la relance du projet Neo sur le plateau du Heysel

M. Bauwens.- Moi je suis prêt, mais est-ce que le projet Neo est prêt ?
(…)

Ah oui ? Eh bien voilà ! très bonne question.

Donc, on était tous quand même un peu surpris (ou pas), après la déclaration du gouvernement Dilliès, d'entendre que le projet Neo « revient, mais n'a jamais été absent ». Parce qu'on a quand même des années de blocage et maintenant ils vont donner un nouvel élan à ce projet important pour le plateau du Heysel, et donc la déclaration de politique régionale (DPR) prévoit : « de renforcer les zones stratégiques comme le Heysel et d'y développer un pôle économique intégré, notamment à travers le concept « Confex » qui combine des infrastructures de congrès et un parc d'exposition afin d'attirer des événements internationaux et créer de l'emploi ».
Ça, c'est la.très belle déclaration de notre nouveau gouvernement.

Mais évidemment, cette déclaration pose aussi un problème, parce que quand on repense à toutes les différentes versions : Neo 1, Neo 2, Neo 3… Je ne sais pas à combien on en est ou à combien on en serait maintenant, mais en tout cas, on parle toujours de la même zone et ça a toujours été, selon nos analyses, dans une logique hyper commerciale : la version précédente reposait surtout sur le fait de construire le plus grand *shopping mall* d'Europe pour financer le reste, tandis que Bruxelles n'a selon moi pas besoin d'un plus grand shopping mall d'Europe, vu qu'en fait…
(...)

À un moment, je peux retrouver les articles : à un moment on parlait de « Mall of Europe ».
(...)

Oui, oui !

M. le Bourgmestre.- Oui, c'est le nom, mais ça ne veut pas dire que c'est le plus grand d'Europe.

M. Bauwens.- *Mall of Europe*, et c'est le plus grand, et…

M. le Bourgmestre.- Je veux dire… c'est pour l'anglais : *Mall of Europe*, ça veut dire « shopping d'Europe ». Ça ne veut pas…

M. Bauwens.- Oui, oui… N'essayez pas de me faire dire ce que je n'ai pas dit, mais c'était vendu comme quelque chose de fantastique, le grand centre commercial, le Mall of Europe. Si vous voulez : peut-être pas le plus grand d'Europe, mais en tout cas de Belgique, ce dont les Bruxellois, à ce moment-là – et à ce moment-ci, à mon avis – n'ont vraiment pas besoin.

D'autre part (?), le projet Neo (1, 2, 3, 4) repose sur des projets urbains sur lesquels on se pose vraiment beaucoup de questions :

Sur un site stratégique comme le plateau du Heysel, la Ville et la Région ont l'occasion de répondre à des besoins urgents des habitants. J'en cite quelques-uns : logements abordables, équipements publics, écoles, crèches, espaces verts, etc.
Vous allez me dire : « Oui, mais tout ça, monsieur Bauwens, c'était prévu dans une des versions de Neo. » Mais c'était quand même une version très petite, contrairement aux logements qui étaient prévus qui étaient plutôt ou en tout cas principalement des logements chers.

Je sais qu'on revient… Vous allez peut-être me dire qu'on remet tout ça à zéro, mais les questions qu'on se posait à l'époque, c'était celles-là, et on craint évidemment que la même politique, avec la même photo du bourgmestre

entouré par les promoteurs immobiliers – en fait que ce soit toujours eux qui sont en train de décider sur ce terrain, ce qui veut dire qu'on va couler du béton, on va couler des routes et on va couler quelque chose dont, en fait, les Bruxellois n'ont pas besoin.
Et donc, en parlant de route, c'était quelque chose d'assez important : ce Mall of Europe, qui n'est pas le plus loin d'Europe mais qui allait quand même amener des milliers de voitures en plus par jour – et pour lesquelles on n'a pas de réponse, dans un quartier qui déjà, tous les matins et tous les soirs, est suffoqué par une mobilité et des embouteillages etc., donc ce n'est vraiment pas de ça qu'on a besoin !

Et puis, dernièrement, les questions sur lesquelles on n'a jamais eu de réponses claires – mais alors absolument (?) jamais –, c'est : qui va payer tout ça ? Et combien ?
Donc il y a un problème de coût financier public : depuis le lancement du projet, des montants importants (combien, on ne le sait pas) ont déjà été consacrés (?) aux études et structures de consultances, alors que le même projet n'a en fait jamais cessé d'être modifié (?) – et surtout retardé, parce que pour l'instant, on n'a rien !

Dans ce contexte, avec le PTB, on se pose la question :

Quelles sont (?) les intentions de la Région et de la Ville ? Qu'est-ce que vous voulez construire sur ce plateau du Heysel ?
Mes questions sont quand même assez précises : ce n'est pas uniquement ce que vous voulez construire, mais quel est le montant total des dépenses publiques déjà engagées pour le projet Neo depuis son lancement ?

Sur quelle programmation urbanistique le projet s'appuie-t-il aujourd'hui ?

Est-ce qu'il y a toujours un centre commercial qui doit assurer le financement du reste ? Quels sont les engagements financiers encore en cours ou prévus dans l'avenir dans les prochaines années ?

Quel cadre urbanistique précis le gouvernement entend-il utiliser pour relancer le projet Neo : est-ce qu'on s'appuie sur la dernière version du plan régional d'affectation du sol (PRAS), par exemple ?
Est-ce que le gouvernement envisage toujours un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) et un plan d'aménagement directeur (PAD) spécifique pour le Heysel ?

Puis, au niveau de l'emploi – parce qu'on donne des chiffres, hein ? 3.000 emplois… et maintenant, on a même entendu 30.000 emplois –, effectivement, on a raison de poser la question : d'où viennent tous ces emplois ?
On n'y croit pas trop… mais on les veut : on veut les emplois ! Parce que je vous connais : vous allez dire que le PTB est contre les emplois. On n'est pas contre les emplois, on est contre les promesses vides !

Et quelle place sera faite aux logements réellement abordables et aux logements publics dans le projet relancé et dans le nouveau projet ?
Et dernièrement, dans ce contexte, quel devenir pour le stade Roi Baudouin et le palais des expositions existants ?

Voilà : beaucoup de questions – ça ne sera pas le dernier débat, vu que le projet est relancé, mais vu le passé, on a de fortes inquiétudes.
Merci.

M. le Bourgmestre.- Vous ne pourrez pas dire que je ne m'investis pas dans ce projet depuis de nombreuses années.
Et donc…

M. Bauwens.- Avec notre argent.
M. le Bourgmestre.- Eh bien, c'est notre argent à tous. Vous savez – heureusement que vous en avez parlé, monsieur Bauwens –, nous avons une grande chance par rapport à beaucoup de Bruxellois, vous et moi : nous avons un « job ». Et beaucoup de Bruxellois n'en ont pas !
Ce projet, à la base, eh bien le Heysel, ça a toujours été un organe de développement énorme – énorme ! On a créé là, depuis l'Exposition universelle de 1935, puis l'Expo '58, une série d'équipements qui ont fourni beaucoup d'emplois. Pas uniquement sur le plateau : tout autour de ce qui pouvait en bénéficier.

À des époques, on a même construit le Trademart - qui maintenant souffre, mais dans les années 1970, 1980, 1990, il a aussi fourni énormément d'emplois comme centre logistique.
On a rénové l'Atomium, on a développé, en effet, une série d'infrastructures, comme l'ING Arena pour les concerts. On a travaillé, en effet, sur… Alors, le stade, ça reste un dossier compliqué, mais on essaye de le rénover à notre niveau.

Par contre, vous posiez la question – et c'est « marrant », parce que vous n'avez pas l'air de le savoir, mais sur les espaces verts, le projet Neo prévoit 7,5 hectares d'espaces verts en plus – 7,5 ha d'espaces verts en plus !
Alors vous allez me dire : « Ça, ce sont de belles promesses ! » Mais c'est parce que vous ne connaissez pas le parc du Verregat, qui est déjà réalisé !

C’était quoi avant, le parc du Verregat ? C’était un hôtel, c’étaient des parkings. Eh bien, on a transformé l’hôtel et les parkings en un grand espace vert pour le quartier du Verregat. Pour avoir une espèce de *« buffer »* entre les activités qui se passent au stade et à Brussels Expo et créer un grand espace vert.

L’idée est aussi d’enfouir l’ensemble des parkings qui sont autour de Kinepolis pour en faire aussi des espaces verts, qui connectent le parc d’Osseghem – d’ailleurs parc d’Osseghem dont nous avons exclu la voiture depuis maintenant deux mandatures pour, justement, que les familles puissent encore plus en profiter.
Nous avons aussi acheté le théâtre Américain, pour sauver un des derniers vestiges de l’Expo ’58 sur ce plateau. Nous travaillons avec la Vlaamse Gemeenschap à un projet de salle de spectacles, de salles de répétitions, par rapport au monde culturel. Ce sont des équipements.

Nous travaillons… nous allons bientôt attribuer le marché pour le parc des sports, monsieur Bauwens ! Le parc des sports, c’est 70 millions d’euros investis dans le sport : dans le hockey, le rugby, l’athlétisme ; un tout nouveau stade Victor Boin – pour un super club : l’Excelsior.
Nous travaillons aussi, eh bien à ce stade que nous avons dû détruire, qui était à l’entrée de l’avenue Houba de Strooper : le « Petit Heysel », comme on dit, pour le reconstruire un peu plus loin.

Nous travaillons sur un nouveau stade de hockey également, pour le club qui est présent et nous avons déjà, la législature passée, mis la structure provisoire sur le Regupol.
Et donc, nous avons travaillé, monsieur Bauwens, sur une voie de liaison pour éviter que les voitures descendent sur le quartier Verregat : cette voie de liaison, elle est déjà construite du côté de Bruxelles et est en train d’être finalisée sur le

parking C – nous avons obtenu le permis en Flandre pour en effet, éviter… et nous travaillons avec la Werkvennootschap à l'accès par rapport au Ring et à la connexion avec l'A12.

Eh bien pour toutes ces dépenses, en effet, il y a de l'argent qui a déjà été dépensé. Je vous le disais : près de 22 millions d'euros sur le parc des sports, sur la voie de liaison, le parc Verregat, la connexion avec l'A12.
Nous avons en effet dépensé aussi de l'argent par rapport au fonctionnement que nous allions mettre pour mener à bien ce projet, parce que l'idée est assez simple :

Nous avons lancé un marché pour que quelqu'un construise des infrastructures de logement et de commerce. Et en échange du droit de construire sur nos terrains, ils doivent nous payer 165 millions d'euros (?) plus 20 millions de charges d'urbanisme.

D'habitude, dans cette Région, souvent on donnait les terrains, on mettait un bail emphytéotique. Ici, nous avons fait une longue négociation et cet argent, 100 %, va être réinvesti dans le plateau du Heysel.
Dans quoi ? Dans les infrastructures que j'ai citées, mais aussi dans la modernisation de ce qu'on appelle le « MICE », donc l'industrie du meeting, les congrès, les salons, à travers la rénovation de Brussels Expo. Pour lequel, en effet, cette majorité régionale, malgré le fait qu'elle est en difficulté, a décidé d'investir également en plus 165 millions d'euros qui vont devoir permettre, justement, de rénover plus rapidement les palais du Heysel.

Alors, c'est vrai que sur le logement, on a prévu pour l'instant, dans la première phase, 550 logements. Dont 15 à 20 % (donc ça veut dire entre 80 et

100 logements) seront des logements publics.
Waouh ! Eh bien c'est quand même pas mal d'avoir des logements qui peuvent être construits et d'avoir là-dessus… – nous ne sommes pas beaucoup de communes à obtenir et construire autant de logements publics que la Ville de Bruxelles !
Vous êtes associés, maintenant, dans des majorités : à Molenbeek-Saint-Jean, à Forest – eh bien on verra, *(inaudible)* des élections, combien vous aurez pu développer de logements publics dans ces territoires – qui ne sont pas des territoires où il n'y a pas non plus de friches et où elles ne sont pas non plus inexistantes, les possibilités de construire des logements publics.

Eh bien nous verrons un peu – vous êtes d'ailleurs parfois, et même souvent en majorité avec nous –, ce que vous aurez pu faire. Ici, à la Ville, on essaye de travailler là-dessus.
Mais on n'exclut pas non plus, dans le logement privé et même dans l'acquisitif privé, que de nouveaux Bruxellois s'installent : on essaye de trouver une modération.

Alors oui : le projet Neo en lui-même, c'est-à-dire le projet mené par le consortium, c'est 3.000 emplois. Ce sont des chiffres qui ont été vérifiés dans tous les sens par rapport à ce qui pouvait être généré par un *mall*, en effet, qui va avoir la taille de City 2. Alors si les gens ne nous croient pas sur les *malls*, parce qu'on nous a souvent dit que ces *malls*, c'était fini – on m'a dit ça sur Docks Bruxsel (?) un million de fois : « Ça ne sert à rien, ça ne marchera pas. »
Je vous invite, monsieur Bauwens, à aller voir « Docks ». Allez voir, un week-end, Docks : allez discuter avec les commerçants, allez discuter avec les gens qui sont là-bas. Combien d'emplois ça a créés, combien de personnes fréquentent ça…

Allez discuter avec les Schaerbeekois ou les Heembeekois de ce qu'ils pensent de ce centre commercial. Je pense qu'ils sont plutôt contents d'avoir ça : un supermarché, et d'autres commerces. D'avoir un magasin de sport – je ne veux pas citer des marques, j'ai peur de citer des marques, je n'ai pas besoin… -, un magasin de loisirs…
Eh bien, je pense qu'avec (?) Docks, c'est plutôt quelque chose qui fonctionne bien.
Pardon ?
Je trouve que les choses fonctionnent plutôt pas mal.
Alors certes, vous allez me dire : « Ah, mais il y a le cinéma qui n'a pas fonctionné ! » C'est vrai.

M. le Président.- Le cinéma a fermé pour d'autres raisons.

M. le Bourgmestre.- Je le pense aussi. Mais Docks, on ne peut pas dire que c'est un échec – j'espère quand même que personne ici ne croit que Docks est un échec ?!
Qu'est-ce que je n'ai pas entendu sur Docks ! Alors maintenant, on me dit : « Mais comme il y a Docks, il ne faut plus Neo. » Oui, mais à ce moment-là, on ne fait plus rien - ce sont les fameuses ordonnances où on décide de tout geler en Région bruxelloise.

Eh bien non ! Moi, je crois qu'il y a encore moyen de créer de l'attractivité économique et des emplois.
Alors, 30.000 emplois, c'est simple, hein ? Il y a vingt ans…
(...)

Non : 3.000, et puis 30.000.
Moi, il y a vingt-cinq ans – d'ailleurs, on vient de me le reprocher :

Mme Stoops, là-dessus –, j'ai cru dans l'industrie touristique. Personne n'y croyait : c'était le dernier échevinat attribué ! Tout le monde disait : le tourisme, c'est un « brol » !
Eh bien on a créé une vraie destination : aujourd'hui, il n'y a pas une déclaration qui ne parle pas du tourisme ! Et le tourisme, c'est le tourisme d'affaires et le tourisme de loisirs. Eh bien je crois qu'on peut encore multiplier : on croule sous les (?) demandes hôtelières, on est une destination classée par plein de médias internationaux comme un endroit qu'il faut visiter.

On est sorti de cette espèce de marasme où on disait Bruxelles : *boring city* – la ville ennuyeuse ! On a une dynamique urbaine par rapport à ça. On a de plus en plus d'habitants : rien que la Ville de Bruxelles, 65.000 habitants en vingt ans ! La Région bruxelloise : plus de 200.000 en vingt ans.
Et donc c'est tout cela qu'on veut soutenir. Et c'est vrai que le projet Neo, il concentre toutes ces matières : créer du logement, créer de l'équipement, créer du commerce, créer des espaces verts…

Créer, je l'ai dit, des équipements, mais aussi du transport : la liaison du tram 9, à laquelle on travaille avec Mme Van den Brandt sur le fait de relier ce qui est pour l'instant au Petit Heysel, sur l'avenue Houba de Strooper, à l'Esplanade (?) va connecter complètement tout le nord de Bruxelles sans passer par le centre. Qui profite du 9 ? Demandez aux Laekenois qui prennent le 9 ce qu'ils en pensent – j'ai eu beaucoup d'opposition, au débu,t sur le 9 : aujourd'hui, tout le monde reconnaît que le 9 est une vraie desserte et un vrai plus pour les Laekenois !

Eh bien c'est tout cela, le projet Neo. Et je remercie ce nouveau gouvernement d'avoir compris qu'à travers ce projet, cette Région pouvait avoir de l'ambition. Oui : il faudra adopter un PRAS – et il y aura des recours, hein ? on le sait :

c'est un sport national, les recours ! Et oui : il faudra un PPS pour ça, parce qu'il est normal qu'on fasse aussi des normes et qu'il faut qu'il y ait un débat autour de ça.
Mais je continuerai à défendre ce projet, parce que je pense que c'est un vrai projet d'avenir. Un projet structurant pour notre ville et un projet dans lequel on pourra créer, en effet, des milliers d'emplois.

Parce qu'une fois qu'on crée de l'emploi, qu'on crée du logement, on rend une ville plus heureuse.
Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Bauwens, est-ce que vous avez ajouté quelque chose à la « plaidoirie » de « Maître Close » sur Neo ?

(Rires.)

M. Bauwens.- C'est effectivement le bon mot. Ce n'était pas vraiment une réponse à mes questions, c'était plutôt une plaidoirie, parce que vraiment, la dernière phrase : il y aura un PRAS, etc., donc il y aura des recours, etc.
Donc en fait, à toutes les questions spécifiques que j'ai posées, je n'ai pas eu les réponses : combien d'argent a déjà été dépensé, etc., vous ne l'avez pas fait – j'introduirai des questions écrites pour vraiment avoir les vraies réponses.

M. le Bourgmestre.- Soixante millions d'euros (?).

M. Bauwens.- Mais, c'était effectivement une plaidoirie, qui cache ce qu'on a déjà dénoncé dans le passé et qui à mon avis, tout l'infarctus au niveau de la mobilité, va y avoir lieu.
Les logements chers vont y avoir lieu, le béton sera coulé.

Et donc effectivement, c'est une lutte de vision de quel type de ville on veut :

Est-ce que c'est une ville qui va répondre aux besoins de logements des gens ? Et ça, je ne l'entends pas.
Est-ce que c'est une ville qui répond aux besoins de travail des gens ? J'entends, mais il n'y a pas de chiffres concluants. Donc c'est plutôt un genre…
(...)

Oui, mais si on crée un énième magasin, je reste là-dessus : pour Docks, on nous a promis que c'étaient des magasins alternatifs, locaux, etc.
Qu'est-ce qu'on voit dans Docks ? Effectivement un cinéma en faillite (je ne sais pas pour quelle raison), mais surtout les mêmes chaînes qu'on voit partout. Donc les gens ne vont pas dépenser…

Donc, les gens se déplacent, les travailleurs se déplacent. Est-ce que ça crée de nouveaux jobs dans la même chaîne qu'on va déplacer un kilomètre plus loin ? Moi, je n'y crois pas. Moi, je ne crois pas que la ville ait besoin d'un nouveau *« mall »* pour payer les logements chers. Et un centre de congrès, je pense qu'on a besoin de ça, mais les accents et les solutions pour les habitants de Bruxelles, ceux-là, ils sont oubliés.
Donc on va asphyxier un quartier, on va créer des solutions de logement pour des gens… et pour tout un type de gens, il n'y aura pas de solution.

Donc, c'est là-dessus qu'on vous interpelle et c'est là-dessus qu'effectivement, on a un plaidoyer pour les « barons » du béton, mais pas un plaidoyer qui est toujours bénéfique pour les habitants de Bruxelles.
Ça, c'est l'évidence, je crois.

M. le Président.- Avant de donner la parole à Madame Bonnier pour sa question, je n'interviens pas souvent dans les débats, parce que je ne veux pas intervenir., mais ici, je dis que cette ville – et cette région, mais ici on parle de la ville –, a besoin d'un grand projet.
Quand je vois les villes internationales, quand j'y vais et que je vois les projets, je me dis : mais quel est notre projet ?

Neo a été décidé comme étant le projet.
Je pense qu'une ville a besoin d'un grand projet.

M. Bauwens.- Je voudrais quand même aussi répondre, vu que vous vous permettez… et je trouve ça bien.
Parce que je trouve ça plutôt bien, hein ? Je pense que M. Close a dit tout à l'heure que c'est un débat sain, je trouve ça… – peut-être que vous sortez du rôle de président, mais au moins, ici, on a des positions et je trouve que c'est bien.

Donc effectivement, c'est un débat sur ce dont Bruxelles a besoin. Vous dites que Bruxelles a besoin d'un projet ambitieux, d'un projet clair, etc.

M. le Bourgmestre.- Bruxelles a besoin d'emplois.

M. Bauwens.- Oui, mais je réponds maintenant à M. le Président. Et donc, je suis d'accord là-dessus, mais tout dépend de quel type de projet.
On peut avoir plein de grands projets ! On peut avoir le grand projet sur le logement public, etc. : oui, mais le logement abordable. On peut avoir un projet sur la réussite à l'école, on peut avoir un débat sur l'accès au sport…
(…)

Non, mais c'est vrai : ici, selon moi, le grand projet est un projet cher, événementiel. Ça, c'est la vision de Philippe Close sur la ville, qui n'est pas la nôtre : la ville ne doit pas devenir un grand centre d'attraction. Ça ne doit pas l'être.
Fermer la Centrale d'art contemporain pour donner 1,5 million à InBev pour occuper la Bourse, on n'a pas besoin de ça.

Et ça, effectivement, le grand projet, je suis d'accord, mais pas la façon dont vous le faites, qui donne notre argent à des barons du béton pour construire un centre commercial.
Là, je ne suis pas d'accord.

M. le Bourgmestre.- Non, mais monsieur Bauwens, puisqu'on se respecte, ce qui n'est pas juste, c'est que vous dites que je donne 1,5 million à InBev – je sais que c'est un slogan.
On a nationalisé la Bourse, ça devrait vous faire plaisir. Que vous disiez que vous n'êtes pas pour qu'on fasse le projet de la Bourse, je respecte. Mais n'allez pas dire qu'on donne 1 million (d'abord, c'est 1 million) à InBev, parce que c'est faux et vous le savez.

Donc si on se respecte, on peut ne pas avoir le même projet – et nous n'avons pas le même projet que le PTB : c'est très clair -, mais ne disons pas des contre-vérités, quand même.
Essayons au moins de respecter ça. Je trouve que tout le reste, je vous suis : on n'est pas d'accord, mais ne dites pas que je subventionne InBev, c'est faux, quoi.

M. le Président.- Voilà : ça, c'est un vrai Conseil communal : ce sont des Conseils communaux où on débat de choses importantes, de l'avenir d'une

ville. Voilà, c'est tout.

Question de M. MAIMOUNI et M. BENZAOUIA concernant l'avenir économique du quartier du Stalingrad

M. Maimouni.- Monsieur le Président, avant toute chose, je l'avais signalé lors de notre section, que ces questions étaient distinctes, parce que M. Benzaouia fait référence à l'avenir du palais du Midi en tant que tel et à l'(?)infrastructure, et moi, je fais référence au développement socio-économique et des commerçants autour du quartier du palais du Midi.
Ce sont deux questions distinctes, donc est-ce qu'on pourrait les séparer, afin que ce ne soit pas une réponse « fourre-tout » et que les personnes qui nous suivent et qui écoutent ce Conseil communal puissent comprendre, s'il vous plaît ?

M. Benzaouia.- Je soutiens la demande de M. Maimouni.

M. Wauters, échevin.- Voilà. Donc, en Collège, la décision a été que je réponde pour les deux questions. Moi, je n'ai pas de problème., je fais comme on veut…

M. le Président.- Bien. On commence par M. Maimouni, vous répondrez à la question de M. Maimouni, et puis on prendra M. Benzaouia et vous répondrez...

M. Wauters, échevin.- Voilà. De toute façon, rien ne sera noyé, puisque la seconde réponse, pour M. Benzaouia, est une réponse du Collège, tandis que la première réponse est ma réponse.

M. le Président.- On ne noie rien du tout…

M. Wauters, échevin.- On ne noie rien !

M. Maimouni.- Donc en fait, moi, je réagis aux déclarations de Mme Frelinx qui a déclaré dans la presse, le (?) 30 janvier, qu'elle souhaitait le retour des clubs sportifs au palais du Midi si les travaux ne se faisaient pas.
Mais je n'ai malheureusement entendu aucune de vos déclarations par rapport à votre position sur ce quartier-là : quartier qui s'éteint, quartier où de nombreux commerçants et associations de commerçants viennent se plaindre, justement, du manque de considération, d'écoute et de réponses de votre cabinet – donc de la cellule « commerce ».

Je tiens aussi à vous dire que je vous ai déjà interpellé plusieurs fois concernant les plans d'action vis-à-vis de nos commerçants, qui sont en souffrance.
D'ailleurs, il y a à peine (?) quelques minutes, le Bourgmestre a dit que nous avons besoin d'emplois à la Ville de Bruxelles, et ces emplois-là ne pourront pas voir le jour sans une activité commerciale prospère.
Donc qu'avez-vous à proposer concrètement pour pouvoir sauver le quartier Stalingrad-Lemonnier qui est en « mort cérébrale » aujourd'hui ? C'(?)était l'une des artères économiques les plus importantes de la ville et qui est devenue l'une des artères économiques aujourd'hui les moins importantes de notre Région ?

M. Wauters, échevin.- Merci, monsieur le Président. Monsieur Maimouni, merci pour votre question. Je vais commencer, en introduction, par des rappels factuels, simplement :

Donc, dans le cadre de la réalisation du métro 3, effectivement, un permis d'urbanisme avait été délivré en août 2025 pour couvrir la déconstruction de l'intérieur du palais du Midi. Pour autant, l'absence prolongée d'un nouveau gouvernement bruxellois a laissé planer, de nombreux mois – si pas plus ! –, des incertitudes quant à l'avenir de ce chantier.
Entre-temps, heureusement, il y a eu un gouvernement et la Région a décidé de suspendre le projet du métro au-delà de la gare du Nord, en tout cas dans l'immédiat ou dans les années qui viennent, mais aussi de poursuivre et d'achever les travaux déjà initiés.

Compte tenu des sommes déjà investies, le gouvernement a donc décidé et opté pour un scénario afin que ces infrastructures puissent être exploitées temporairement pour un tram.

Alors, pour rappel, la Ville (et moi-même) avait émis le souhait d'un retour des commerces potentiellement possible dans le palais du Midi si le projet était abandonné.
Au-delà des questions juridiques que cela posait en raison des indemnités qui ont été versées aux commerçants (je parle bien du palais du Midi), nous savons maintenant que ce palais du Midi sera effectivement démonté puis reconstruit – et dès lors, une demande de retour n'a plus vraiment de sens, parce que ce serait de l'argent encore gaspillé une deuxième fois. Et de l'investissement et de l'énergie de nos commerçants.

Vous parlez d'une absence de réaction de la cellule commerce de la Ville. Alors, concernant le quartier et ses commerçants, je tiens à rappeler que la Ville reste vraiment attentive à la situation :

Le réaménagement de l'avenue de Stalingrad, dont le permis d'urbanisme a été

d'ailleurs coconstruit avec les riverains et les commerçants, débutera effectivement après l'été.
Et par ailleurs, l'emprise du chantier sur le boulevard Lemonnier (je ne parle pas directement autour du palais du Midi, mais le reste) va également diminuer d'ici deux mois, ce qui permettra quand même aussi une visibilité autre de ce quartier.

En octobre dernier et il y a encore deux semaines, je me suis rendu dans le quartier, accompagné des services : affaires économiques, Entreprendre Bruxelles, mon cabinet. J'ai organisé des rencontres avec les associations de commerçants, complétées de tournées des commerces du quartier, afin d'entendre directement, échanger et écouter les propositions sur leurs besoins et sur les réalités.

Alors, chargé d'exécuter le pacte Toots 2 au nom de la Ville – qui a été cosigné par tous les acteurs concernés, j'insiste là-dessus –, j'ai pu procéder au recrutement d'une personne chargée de suivre l'ensemble des aspects de ce dossier et d'assurer une présence assidue de terrain uniquement pour ce quartier effectivement « sinistré ». Vous avez employé ce terme et je suis d'accord avec cette appellation.
Je rappelle encore que le pacte Toots 2 a permis, grâce notamment aux associations de quartiers, qui sont nos partenaires dans la réflexion et dans les actions à mener et qui figurent également au rang des cosignataires du pacte, d'étendre le périmètre d'action des aides et soutien prévus par la Région – donc on parle ici d'argent, effectivement.

Outre mes visites, ma porte était effectivement toujours ouverte à leurs demandes, d'ailleurs nous sommes occupés à discuter ensemble.
Ensuite, le quartier Stalingrad bénéficie d'un soutien constant de la Ville,

incluant l'intervention des services d'affaires économiques, ainsi que l'aide d'Entreprendre Bruxelles qui met notamment en œuvre un accompagnement individuel pour les commerçants en difficulté.
Au niveau régional, puisque je parle bien ici du pacte Toots 2, il y a également Hub.brussels et la STIB qui lancent des appels à projets pour des actions de relance commerciale et de dynamisation du quartier.
Enfin, nous assurons également un travail de coordination avec les services régionaux compétents concernant les dispositifs d'indemnisation et de mesures économiques dans le cadre de la prolongation du chantier : juste la finition en souterrain du métro qui deviendra un tram, mais également du palais du Midi.

Aujourd'hui, donc, suite à ces décisions enfin claires, plus franches, plus précises qui ont été prises par le nouveau gouvernement, ainsi qu'aux partenariats avec les associations de commerçants, je peux dire que ce soutien va amplifier – ce n'est pas une promesse : ce sont des choses qui se font.

Enfin, dans un avenir très proche, avec le nouveau ministre compétent en matière d'(?) affaires économiques, je compte créer des synergies et créer des collaborations pour poursuivre et améliorer ce travail de coordination.
Tout comme je le fais dans tous les quartiers : il y a plus de vingt associations de commerçants sur le territoire de la Ville de Bruxelles et je le fais depuis le premier jour de mon mandat au nom de la Ville, je suis, je reste non seulement à l'écoute, mais dans la création avec les associations de commerçants. Pour mettre les choses en place, pour, justement, sortir de l'embarras dans quelque quartier que ce soit et en particulier dans le quartier Stalingrad.

Que ce soit au niveau collectif ou individuel, je continue à agir, évidemment dans la limite des budgets, mais surtout avec détermination – et humilité, je vais le dire, simplement parce que les défis sont énormes, mais ça ne m'empêche pas

de continuer d'avancer.
Ce qui est essentiel pour moi aujourd'hui, c'est d'accompagner les plus de 200 commerçants – qui ne sont pas du palais du Midi, mais autour du palais du Midi, sur Lemonnier, sur Stalingrad – qui ont été et sont encore impactés, et le seront encore pendant quelques années par la reconstruction du palais du Midi, par ce chantier, et qui attendent un soutien concret que je m'efforce de donner.
Je vous remercie.

M. Maimouni.- Monsieur l'échevin, pourriez-vous me citer le prénom, juste le prénom, des trois présidents des associations de commerçants, de Stalem et du palais du Midi ?

M. Wauters, échevin.- *(Inaudible)*…

M. Maimouni.- Merci. C'est bien…

M. Wauters, échevin.- Non, non, mais… Monsieur Maimouni, vous me posez une question, et puis je me rends compte que je suis en train de vous répondre. Mais vous me prenez pour qui ? Hein ?!

M. Maimouni.- Eh bien, répondez !

M. Wauters, échevin.- Vous allez vous calmer, hein ?!

M. Maimouni.- Mais… *(rire) n*e « noyez pas le poisson » !

M. Wauters, échevin.- Je ne noie pas le poisson ! *(Inaudible)* je vous réponds…

M. Maimouni.- Vous n'êtes même pas capable de donner le nom d'un

président !

M. Wauters, échevin.- … Vraiment insupportable !

M. le Président.- Monsieur Maimouni, je vous demande de répondre à la présentation qui a été faite par M. l'échevin. Point.

M. Maimouni.- La présentation, elle est très simple. Monsieur l'échevin, vous avez envoyé un courrier – en fait, ce qui s'est passé… je vais contextualiser les faits :

Il y a eu des réunions au parlement bruxellois qui ont donné naissance à une visite au quartier…
(...)

Oui : il y a eu une délégation parlementaire qui est venue visiter le palais du Midi – où vous vous êtes greffés deux jours après et vous avez convoqué les commerçants pour venir.
D'ailleurs c'était magnifique : lors de cette visite, la STIB, en 24 heures, a nettoyé tout le quartier – on aurait dit une séquence de *La vérité si je mens 2*, quand on arrivait dans l'usine « Tunitex » : une escroquerie !

Les commerçants et les riverains se sont rebellés, ils vous ont écrit. Je vais vous lire à voix haute la demande de la Fédération des commerçants du palais du Midi :

« Monsieur l'échevin, nous accusons bonne réception de votre message pour la proposition d'une rencontre le 6 mars prochain. Nous prenons bonne note de

votre volonté de renouer le dialogue. » – ce qui sous-entend qu'il a été interrompu. « Toutefois, permettez-nous de rappeler que lors de notre réunion du 17 octobre, un engagement avait été pris de revenir vers nous après des consultations avec le Collège. Malgré plusieurs relances (e-mail, téléphone, WhatsApp et cabinet), aucun retour ne nous a été communiqué durant les mois écoulés.

Dans ce contexte, les démarches actuelles ne peuvent être perçues comme une simple reprise de contact, mais doivent s'inscrire dans une logique du suivi de clarification des engagements précédemment évoqués.
Par ailleurs, nous vous informons que nous ne serons pas disponibles pour vous rencontrer le 6 mars. »

Ils vous l'ont dit. Donc, vous avez maintenu le rendez-vous. Vous avez, en plus de cela, imposé le rendez-vous en matinée – sachant que la majorité des commerçants sont fermés durant ce mois de Ramadan pendant la matinée, parce qu'ils décalent leur activité par rapport au calendrier nocturne.

« Par ailleurs, nous vous informons que nous ne serons pas disponibles pour vous rencontrer le 6 mars prochain. Les réalités économiques que nous subissons au quotidien ne nous permettent pas de nous adapter à une convocation fixée unilatéralement, surtout après une période prolongée sans retour.
Cette période coïncide également avec le mois de Ramadan, durant lequel plusieurs représentants légitimes du quartier ne seront pas présents.

Nous restons néanmoins disposés à convenir d'une date alternative, de préférence début du mois d'avril, pour autant que cette rencontre permette d'aborder des éléments concrets que nous vous avions introduits lors de notre

réunion rencontrée, à savoir les démarches des entreprises depuis le mois d'octobre, la position du Collège, les mesures envisagées… »

M. le Bourgmestre.- Mais, monsieur Maimouni, ce n'est pas la Fédération des commerçants du palais du Midi, ça : c'est la Fédération des commerçants de Stalingrad-Lemonnier.

M. Maimouni.- Non, non, c'est Brahim et Ismaël.

M. le Bourgmestre.- Eh bien, Ismaël, il n'est pas dans le palais du Midi...

M. Maimouni.- Ismaël et Brahim, ils sont présidents de la Fédération des commerçants du palais du Midi.

M. le Bourgmestre.- Il n'y a plus de commerçants dans le palais du Midi, monsieur. Tous ces gens, on les voit dans le collectif Stalingrad-Lemonnier. Allez ! C'est parce que… je veux dire : vous pouvez dire ça, comme ça, mais c'est ridicule…

M. Maimouni.- Non, mais à partir du moment…

M. le Bourgmestre.- On a indemnisé – en centaines de milliers d'euros, et c'est normal – les commerçants.
Arrêtons de dire qu'il y a une fédération des commerçants du palais du Midi, c'est un débat qui a été clos il y a un an – vous pouvez l'entretenir.
Tous ces gens qu'on voit : Brahim, Ismaël – moi, je peux les citer aussi, hein ? si vous voulez –, on les voit tout le temps. On les voit tout le temps, mais ils ne sont pas… Le Palais du Midi, il ne faut pas laisser d'illusions : il ne va pas rouvrir tout de suite.

Vous avez vu la déclaration de politique générale de la Région, quand même ? Vous avez compris où on en était. Donc on ne va pas se raconter d'histoires entre nous pour faire de faux espoirs ! Et ils ont été indemnisés.

Ici, ce que vous citez, ce sont des commerçants qui ont encore des commerces en dehors du palais du Midi et qui demandent une action de la Ville.
Ce n'est pas la même chose, quand même ?! Enfin, je me parmets, hein ? Moi, je *(inaudible)…*

M. Wauters, échevin.- Et que j'ai rencontrés.

M. Maimouni.- Oui. C'est très bien, monsieur l'échevin, d'avoir attrapé au vol la « bouée » qui vous a été envoyée par M. le Bourgmestre.

M. Wauters, échevin.- Je n'ai attrapé aucune bouée.

M. Maimouni.- Je salue votre solidarité vis-à-vis de votre Collège, mais après un an et demi de législature, il serait peut-être temps de leur retirer leurs « petites roulettes sur leur vélo » et qu'ils apprennent à rouler tout seuls., hein ? Mais bon, soit ! Donc…

M. le Président.- Monsieur Maimouni…

M. Maimouni.- Je terminais, parce que j'ai été interrompu, malheureusement.

« Nous sommes attachés à un dialogue constructif, mais celui-ci suppose réciprocité, suivie d'un engagement précis. »

Donc, ces commerçants, qu'est-ce qu'ils demandent ?
Il y a des permis qui ont été suspendus, il y a des locaux qui sont vides, il y a la possibilité de location à titre précaire : il y a énormément de possibilités qui peuvent être envisagées (?).

Quels sont… Je comprends que la Région n'a pas eu de gouvernement pendant un peu moins de deux ans et que des positions claires n'ont pas été adoptées…

M. le Président.- Monsieur Maimouni, je répète que vous répondez simplement à la réponse de M. l'échevin...

M. Maimouni.- Mais je réponds : c'est un élément qu'il a mis…

M. le Président.- … et vous êtes déjà à 4,58 minutes en dehors du temps, alors c'est terminé pour vous.
Et donc je vais donner la parole à M. Benzaouia.

M. Maimouni.- Monsieur le Président, il a été 4,55 minutes et je réponds justement à cet argument qui a été donné par M. Wauters, qui s'est « agrippé » au manque de gouvernement. Mais ces commerçants demandent ce que la cellule commerce fait pour eux.
Merci.

Question de M. BENZAOUIA concernant l'avenir du palais du Midi et les impacts de la poursuite du chantier « allégé » du métro 3

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Ce n'est pas facile d'intervenir après ce long débat. J'allais dire…

M. Wauters, échevin.- Ce long monologue !

(Brouhaha.)

M. Benzaouia.- En tout cas, j'espère qu'on entame le vrai débat politique. Et je… okay.

Monsieur le Bourgmestre, parce que vous êtes la meilleure personne, ici, qui connaît le dossier depuis le début jusqu'à maintenant – jusqu'aux négociations récentes au sein du nouveau gouvernement, puisqu'apparemment, vous étiez au courant des décisions : on vous a consulté, apparemment, avant ces décisions. Et donc, depuis cinq ans, le quartier Stalingrad vit au rythme d'un chantier interminable au nom du métro 3. Cinq ans de perturbations, cinq ans de commerces fragilisés, cinq ans d'activités sportives déplacées et un palais vidé de ses fonctions.

Aujourd'hui, le gouvernement régional annonce qu'il renonce pour l'instant au métro 3. Le projet est dit « allégé » : il se limitera à l'achèvement du tunnel entre la gare du Midi et Anneessens, via la station Toots Thielemans. Mais ce tunnel ne sera pas exploité par un métro, il sera exploité par les trams 4 et 10. Autrement dit, on abandonne le métro à court terme, mais on poursuit les travaux et ensuite, et c'est le point central : l'achèvement de ce tunnel nécessite le démantèlement du palais du Midi.

Certes, les façades seraient conservées, mais le bâtiment serait vidé, reconstruit selon une technique spécifique (?) (dont le nom anglais m'échappe un peu), avec des nuisances majeures et alors même que des recours juridiques sont en cours.

Nous sommes donc devant un paradoxe : on renonce au métro pour des raisons budgétaires et techniques, on explique qu'il faut finaliser le chantier pour ne pas perdre les investissements déjà engagés, mais on continue un projet estimé à environ 1 milliard d'euros qui implique la destruction d'un équipement public majeur pour une infrastructure qui servira au tram dans un quartier déjà desservi par le tram…

Le palais du Midi appartient à la Ville de Bruxelles. C'est un équipement structurant pour les habitants, pour les associations sportives, pour la vie sociale du quartier. La Ville ne peut pas être simple spectatrice d'un démantèlement aux conséquences patrimoniales, sociales et urbaines aussi lourdes.
Dès lors, nous vous posons ces questions simples et claires :

La Ville a-t-elle été consultée avant que cette décision de poursuite allégée ne soit confirmée ?

Quelle est aujourd'hui la position du Collège sur l'achèvement du tunnel tel qu'annoncé et sur le démantèlement du palais du Midi ?
Considérez-vous qu'il est justifié de détruire, même partiellement, le palais du Midi pour un projet qui ne sera pas exploité en métro à court terme ?

Et comment comptez-vous défendre concrètement les habitants, les commerçants et les associations sportives face aux nuisances et aux incertitudes qui persistent ?

Nous demandons une réponse tout aussi claire : la Ville soutient-elle la poursuite du chantier impliquant le démantèlement du palais du Midi ou est-elle prête à s'y opposer pour exiger des alternatives crédibles ?
Je vous remercie.

M. Wauters, échevin.- Oui. Monsieur Benzaouia,vous aurez remarqué que nous avions prévu en Collège, puisqu'on parlait du palais du Midi et du quartier Stalingrad…

(…)

Non, mais attendez : laissez-moi au moins m'exprimer. Je vais répondre ici au nom du Collège, parce que nous avons regroupé nos informations à partir des différents cabinets concernés.

Comme il y avait également une question qui concernait le commerce et qu'il y avait la question de M. Maimouni, nous avons décidé en Collège que j'allais donc lire la réponse.

Nous prenons acte, donc, de la décision du gouvernement régional relative à la poursuite du chantier du métro 3 et à la déconstruction partielle du palais du Midi.

Bien que ce bâtiment appartienne à la Ville, cette déconstruction partielle, avec maintien et restauration des façades, a été jugée nécessaire par la STIB et le gouvernement afin de permettre la réalisation du tunnel sous le palais du Midi, élément indispensable à la future ligne de métro, qui aura lieu plus tard. La STIB s'est engagée à reconstruire un nouveau palais du Midi et un permis d'urbanisme a été délivré dans ce sens. Celui-ci est actuellement suspendu par le Conseil d'État, dans l'attente d'une décision régionale sur la deuxième demande de classement introduite par des associations.

Des études historiques et techniques menées pour le compte de la STIB ont démontré que le palais du Midi, largement transformé au fil du temps, ne présente plus qu'un intérêt patrimonial limité en dehors de ses façades et de quelques éléments qui seront démontés, restaurés et remis en valeur.

Les analyses de stabilité ont par ailleurs confirmé que les structures intérieures

en béton des années 1960-1970 ne répondent plus aux normes actuelles de sécurité.

Même si nous n'étions pas demandeurs de ces travaux de déconstruction, nous reconnaissons la nécessité d'une rénovation en profondeur du palais du Midi. Nous souhaitons dès lors saisir cette opportunité pour porter un projet ambitieux du palais du Midi « 2.0 », répondant aux exigences contemporaines telles que sécurité, performance énergétique, résilience climatique, qualité architecturale, tout en offrant de nouveaux équipements publics, et en rétablissant un tissu commercial actif au rez-de-chaussée.

Nous sommes pleinement conscients, évidemment, des désagréments que les travaux du métro 3 ont entraînés pour le quartier Stalingrad. C'est pourquoi nous insistons pour que les prochaines phases soient conduites dans un esprit de dialogue permanent avec les habitants, les commerçants et les associations, dans le cadre – j'en parlais avec M. Maimouni – du pacte Toots 2 qui a élargi son champ d'action, notamment en termes d'espace.
Alors, concrètement, le quartier bénéficie déjà d'un accompagnement spécifique : l'intervention des « affaires économiques », le soutien d'Entreprendre Bruxelles qui propose l'accompagnement individuel aux commerçants, la coordination avec les services régionaux pour mobiliser les dispositifs d'indemnisation, de relance commerciale lancés par « Hub » et la STIB.

Et pour finir, nous veillons à assurer la continuité des activités pédagogiques et sportives. L'école Francisco Ferrer a rejoint ses nouveaux bâtiments, quai de Willebroeck, tandis que les infrastructures sportives du palais du Midi seront remplacées par de nouvelles infrastructures, principalement sur le site du stade Vander Putten.

Des solutions transitoires, dans des salles existantes, ont été trouvées afin de garantir la continuité des activités en attendant la réalisation de ces nouvelles infrastructures.

De premiers échanges ont eu lieu avec la STIB et le nouveau gouvernement régional afin d'établir un calendrier pour l'obtention des permis nécessaires et la mise en œuvre concrète des travaux.
Parallèlement, le service des sports, en collaboration avec la STIB et le département du patrimoine public, examine la possibilité de réaffecter temporairement le hall des sports du rez-de-chaussée, pour accueillir des activités ponctuelles et des rencontres sportives.

Afin de préserver toutes les options de relocalisation à long terme, les entraînements ne seront toutefois pas déplacés vers le palais du Midi. Cette réaffectation temporaire des espaces, notamment du grand hall, est rendue possible grâce à la demande formulée par la Ville auprès de la STIB de ne réaliser aucun aménagement irréversible tant que l'avenir du chantier n'a pas été définitivement arrêté : la STIB a respecté cette demande.
Cela ne suffit toutefois pas qu'il soit possible de regagner temporairement le palais du Midi immédiatement : d'importants travaux de reconnexion doivent encore être réalisés, il s'agit d'un chantier de plusieurs mois.

Nous souhaitons avant tout garantir la requalification du palais du Midi et la revitalisation durable du quartier.
Prolonger les procédures viendrait à retarder la reconstruction de la qualité de vie des habitants et le redéploiement économique du secteur du quartier Lemonnier-Stalingrad.

Le Collège défendra donc une approche équilibrée : préserver le patrimoine qui peut l'être, garantir la qualité du futur projet et soutenir activement les habitants et commerçants pendant toute la durée du chantier.
Merci pour votre écoute – c'était un peu long, mais c'est l'*input* de tous mes collègues et moi-même du Collège.
Je vous remercie.

M. Benzaouia.- Merci, monsieur le Président. Monsieur l'échevin, vous confirmez alors que le Collège est d'accord pour démolir le palais du Midi. Vous confirmez tout ce qui devient évident : la volonté de gentrifier ce quartier. Vous faites partie de cette machine…

C'est ce qui est en train de se passer, c'est ce qui se découle de tous les travaux de la commission parlementaire sur le métro : la seule explication de toute cette histoire est une volonté de plusieurs acteurs politiques de changer la sociologie de ce quartier.
En tout cas, vos réponses…

M. le Bourgmestre.-Vous trouvez que le quartier est gentrifié, pour l'instant ? Sérieusement ?! Vous y allez, parfois ?

M. Benzaouia.- En cours de gentrification. La volonté, c'est de changer la sociologie du quartier. Et le nouveau projet, il ressemble à quoi ?
Le projet qui a été montré à l'enquête publique, qui a été suspendu, c'est un projet qui n'a rien à voir avec la situation actuelle.
En tout cas, voilà. C'est…

M. le Bourgmestre.- Les gens méritent un mieux aussi, monsieur Benzaouia ! Franchement, je ne vois pas en quoi…Vous savez, on parle – je me permets une

seconde, monsieur le Président – de gentrification des Marolles depuis que je fais de la politique : on m'a toujours expliqué que les Marolliens allaient disparaître – 26 ans qu'on m'explique ça ! Dans le quartier Anneessens, on m'a expliqué ça aussi, pendant des années.
Donc…
M. Benzaouia.- Les prix du logement dans les Marolles, maintenant…

M. le Bourgmestre.- Parce que le logement public… Parce que nous avons investi énormément.

M. Benzaouia.- La spéculation immobilière, dans les Marolles…

M. le Bourgmestre.- Mais oui, mais *(inaudible)*, ça s'appelle, monsieur – je suis peut-être un peu plus ancien que vous en politique –, ça s'appelle la « sablonisation » : le Sablon allait coloniser toutes les Marolles !
Vous savez, moi, quand je me promenais encore dans les Marolles dernièrement, je n'ai pas eu l'impression que ce sont tous les habitants du Sablon qui sont venus dans les Marolles…

Il y a encore des gens, malheureusement, en souffrance. Il y a encore des pouvoirs publics qui sont là. Dans le quartier Anneessens, c'est le cas. Ce sont des quartiers dans lesquels il y a une vraie solidarité, dans lesquels on a investi dans l'équipement.
Il faut arrêter cette espèce de procès permanent disant (?) qu'il y aurait un machiavélisme des hommes et des femmes politiques pour chasser les habitants de leur propre quartier – c'est ridicule, il faut arrêter ! Qu'on soit d'accord avec le projet ou pas – vous avez raison : qu'on ne partage pas, tout comme avec M. Bauwens, je ne partage pas le projet Neo – mais arrêtons de dire qu'on veut chasser les habitants de leur quartier !

Vous croyez que les gens qui se font élire se disent : « Tiens, j'ai des électeurs ? Je vais tout faire pour les chasser, comme ça, on ne votera plus pour moi ! » Reh bien, réfléchissez deux secondes, hein ? monsieur Benzaouia : ça n'a pas de sens !

M. Benzaouia.- Je termine, rapidement *(inaudible)* encore allé jusqu'au bout, en fait.

Parce que oui, voilà : ce que vous reconnaissez maintenant… Allez ! Le palais du Midi, il appartient à la Ville. Il n'appartient pas à la STIB ni à la Région, il appartient à la Ville, et la Ville décide de le sacrifier pour un tunnel qui ne va plus servir à un métro. Qui va servir, potentiellement, à faire passer un tram qui existe déjà.

On a un tram et on nous fait tout ce « bordel » et toutes ces conséquences qu'on voit que beaucoup de gens vivent, des commerçants et des habitants, et beaucoup d'argent public « jeté par la fenêtre » pour arriver à ce résultat-là ?! Je ne vois pas une autre explication qu'une volonté – je dirais même « complice » – de changer la sociologie de ce quartier, que vous l'acceptiez ou que vous ne l'acceptiez pas et…

M. le Bourgmestre.- *(Inaudible.)*

M. Benzaouia.- Non, non, ce n'est pas… Bon, il y a des intérêts, quand même. Oui, le « pognon » est derrière toutes ces histoires-là – vous connaissez plus *(inaudible)* ces questions-là…

M. le Bourgmestre.- On touche de l'argent des promoteurs ? Dites-le : on touche de l'argent des promoteurs, c'est ça que vous dites ?

M. Benzaouia.- Non. Je termine…
Ce n'est pas ça que je dis…

M. le Bourgmestre.- Non, mais je voudrais savoir : c'est ça que vous dites ?

M. Benzaouia.- Non, ce n'est pas ça. Je dis…

M. le Bourgmestre.-Vous dites qu'on touche de l'argent des promoteurs ?

M. Benzaouia.- Non, non, il ne faut pas essayer. Ce n'est pas… Il ne faut pas essayer.

M. le Bourgmestre.- Ah bon, okay ! Merci.

M. Benzaouia.- … Vous étiez – je termine sur un point.
Il n'y a pas longtemps, on a posé la question à Mme l'échevine du sport : elle a répondu, elle, qu'elle étudiait la possibilité de retour des clubs sportifs. Tout de suite, le Bourgmestre l'a reprise et a dit qu'il se peut que la STIB introduise un nouveau recours, une nouvelle demande de permis.
Et ça, c'est parce qu'il est bien informé, plus informé que l'échevine des sports.

M. Wauters, échevin.- Mais non, c'est exactement la réponse que je vous ai faite, hein ? monsieur. C'est exactement ce que j'ai dit.

Question orale de Mme BONNIER relative à la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue dans les établissements horeca bruxellois et mise en œuvre de la nouvelle approche administrative

Mme Bonnier.- Monsieur le Bourgmestre, vous avez récemment réaffirmé

vouloir « plus de ‘bleu’ dans les rues » et annoncé une intensification de la lutte contre les trafics, notamment à travers une offensive ciblée sur les établissements horeca susceptibles de servir au blanchiment de l’argent de la drogue.

Ce plan, prévu pour juin, s’appuie sur la nouvelle base légale fédérale permettant aux communes d’agir administrativement via suspension, condition renforcée ou fermeture en cas de soupçon d’irrégularités graves. Selon vos déclarations, environ deux cents établissements seraient concernés dans une première phase, avant un éventuel élargissement à d’autres secteurs économiques.

Le slogan « Plus de bleu dans les rues » rejoint directement une priorité que mon groupe défend depuis longtemps : une police plus nombreuse, plus présente et plus efficace sur le terrain, et je veux vous féliciter pour cette déclaration. Mon groupe partage la nécessité de frapper les réseaux criminels au porte-monnaie, mais aussi l’exigence d’une approche équitable et efficace pour les nombreux exploitants qui respectent les règles.
Dans ce cadre, monsieur le Bourgmestre, mes questions sont les suivantes :

Comment la Ville identifiera-t-elle des établissements à risque tout en garantissant des critères objectifs transparents et non discriminatoires ?

Et comment, dans cette nouvelle stratégie, s’articulera-t-elle sur le terrain avec la police, le parquet, les autorités régionales et fédérales pour assurer une action cohérente, durable contre les trafics ?
Et je vous remercie pour vos réponses.

M. le Bourgmestre.- Merci, madame la conseillère. Eh bien vous le savez, ici,

on parle de ce qu'on appelle l'approche administrative : donc c'est une loi qui a été votée dernièrement, et qui doit permettre de donner un pouvoir aux bourgmestres d'agir sur des établissements qui sont là pour blanchir l'argent des trafics. Alors, nous avons une série de règles que nous devons respecter.

Nous nous inspirons d'un modèle hollandais, dans lequel cette loi existe depuis plusieurs années – nous sommes allés, d'ailleurs, plusieurs bourgmestres, nous renseigner sur la façon dont ça fonctionnait.
Et donc, nous devons d'abord cibler un secteur, et puis dans ce secteur, on ne peut pas agir établissement par établissement : on doit en contrôler un certain nombre. Mais évidemment, on discute avec les forces de police et on est en train d'établir un protocole avec le parquet : j'ai encore eu le procureur du roi cet après-midi pour voir comment nous pouvons fonctionner ensemble, puisque notre but, c'est évidemment d'être en appui du parquet, de dégager à la fois des forces de police, mais aussi des forces du procureur pour qu'ils puissent se concentrer et qu'ensemble, on forme vraiment une unité de lutte contre le blanchiment et le trafic.

Alors on va commencer par cent quatre-vingts établissements horeca, ciblés dans trois quartiers de Bruxelles, et on va les « screener » complètement : donc on a une cellule qui est aujourd'hui constituée à la Ville de trois personnes qui vont « éplucher » les différents comptes, les différentes observations des services – c'est l'exemple même d'un établissement qui déclare des recettes alors qu'il est tout le temps vide, quoi. Donc on va un petit peu regarder ce qui se passe là derrière.
Alors, il y aura trois options : soit il n'y a pas de problème, soit on peut suspendre l'exploitation et l'établissement doit prouver qu'il est tout à fait « dans les clous » et qu'il n'y a pas de problème, soit on peut même aller jusqu'à la fermeture définitive de l'établissement.

Pour l'instant, c'est le secteur (?) horeca, mais ça pourrait être d'autres secteurs que nous pourrions identifier dans le futur.
Pour l'instant, il y a deux villes en Belgique qui sont déjà actives : ce sont les villes d'Ostende et de Liège, mais d'autres grandes villes vont sûrement les rejoindre. Et nous, on attend la signature du protocole avec le parquet pour pouvoir être effectivement habilités par rapport à cela.

Est-ce que ça, ça va fonctionner ? Ça fait partie d'un ensemble : on a parlé des *hot spots*, avant, on a parlé des différentes actions. On a parlé de ce qu'il faudrait faire, sans doute, au port d'Anvers… c'est l'ensemble – je le répète : je pense qu'il y a aussi un volet santé publique qu'il est important de développer –, c'est à travers tout cela, à mon avis, que l'on pourra en tout cas apaiser grandement la situation dans notre Ville-Région.

Mme Bonnier.- Très brièvement, je vous remercie pour votre réponse. Et en effet, c'est un ensemble.

Vous le savez, j'habite dans un quartier qui est appelé *« hot spot »*. Vous annoncez donc travailler ici sur l'« horeca », plus de policiers en rue… On annonce des tas de choses et c'est vrai qu'on en attend beaucoup, de résultats de tout ça, parce que c'est compliqué dans nos quartiers actuellement.
Et donc on sera très, très attentif aux résultats de ces différentes mesures qui sont mises en place.

Et en tout cas, elles sont accueillies avec beaucoup d'attente par les riverains.
Je vous remercie.

Mevrouw Stoops.- Het Brussels feministische podiumkunstenfestival FAME, dat normaalgezien in september plaatsvindt, houdt nu op te bestaan. Dat meldt de artistieke directie via de pers.
Het festival krijgt volgens hen onvoldoende financiering van de Stad Brussel om het op niveau te organiseren. En dat op een moment in de geschiedenis waar vrouwenrechten iedere dag meer in de verdrukking komen te staan.

Vorig jaar werd de subsidiekraan nog aanvullend opengedraaid toen bleek dat de besparing niet te slikken viel. Ik heb daar toen collega Houba over bevraagd. De Stad had in oktober blijkbaar wel nog budget aangekondigd en daardoor werd er reeds vier maaden gewerkt aan de editie van '26.
Dat maakt de abrupte beslissing een beetje onfatsoenlijk, lijkt het. Net zoals KVS en De Centrale in het lopende culturele jaar financieel pijnlijk tot dodelijk nieuws kregen, is er nu het volgende culturele slachtoffer.

Net zoals de opstart is ook dit abrupte eind een politieke beslissing. De schepen van Cultuur koos er destijds voor om niet de vele bestaande feministische bottom-up initiatieven te ondersteunen zodat deze zichzelf verder konden ontwikkelen, maar top-down een gloednieuw festival, met haar naam op alle publicaties uit de grond te stampen.
En na vier jaar investeren stopt dat.

De woorden van mevrouw Houba, de initiatiefneemster van het project – zo staat dat dan op de website – krijgen zo een vieze bijsmaak. Je kan er nog lezen 'kunst en cultuur zijn goed voor de gezondheid, dus laten we er zonder bijwerkingen gulzig van genieten, iedereen aan tafel en smakelijk.'
Wel, dit jaar is het droog brood.

Mijn vragen aan u: welke criteria hebben u doen beslissen in de onsteuning van het FAME-festival te knippen?
Klopt het dat er reeds 1,2 miljoen euro in FAME geïnvesteerd is de laatste jaren door de Stad Brussel en hoe evalueert u de resultaten voor dit enorme bedrag?

Wat gebeurt er met de twee festivalorganisatoren? Staan zij op de payroll van de Riches Claires omdat de wens van de schepen was om dit festival structureel in te bedden in hun werking?
Krijgen de Riches Claires nog geld van de Stad, ook als het festival niet doorgaat?

Welke concrete initiatieven heeft de Stad nog die het belang dat zij hecht aan het empowerment van vrouwen en genderminderheden aantoont?
En op welke manier gaat u organisaties ondersteunen om via kunst vrouwen en genderminderheden te empoweren?
Dankuwel voor uw aandacht.

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- We erkennen ten volle het belang van de rol die het FAME-festival heeft gespeeld bij het zichtbaar maken van het artistieke werk van vrouwen en personen uit genderdiverse minderheden binnen de podiumkunsten.
Sinds zijn oprichting heeft het festival bijgedragen aan het creëren van ruimte voor reflectie en zichtbaar rond de blijvende ongelijkheden binnen de culturele sector, terwijl het tegelijkertijd een veeleisende en geëngageerde artistieke programmatie heeft aangeboden.

Het project van het festival onderscheidde zich bovendien door een belangrijk luik culturele bemiddeling, gericht op het versterken van de participatie van het publiek en het bevragen van representatiekwesties in de culturele sector. Onder

meer via samenwerking met scholen, verenigingen en diverse sociale actoren. Dit werk vormt een kwalitatieve bijdrage die erkenning verdient.

Wat de financiële ondersteuning betreft: de Stad Brussel heeft het FAME-festival inderdaad sinds de oprichting ervan ondersteund. Tussen 2021 en 2025 werd in totaal 1, 285 miljoen euro toegekend.
Deze steun stelde het festival in staat zich te ontwikkelen, zij programmatie te structureren en zijn zichtbaarheid binnen het Brusselse culturele landschap te vergroten.

Uit een meer globale analyse van het cultuele landschap blijkt echter dat de thema's die door het FAME-festival worden gedragen, met name genderinclusie en -representatie vandaag in toenemende mate worden opgenomen en ontwikkeld door tal van culturele actoren en instellingen die reeds door de staat worden ondersteund, zowel structureel als projectmatig. En deze transversale aanpak willen we eigenlijk nog versterken.
Het is belangrijk te benadrukken dat deze beslissing geenszins de artistieke kwaliteit van het festival, noch het werk dat door het team en zijn partners werd geleverd, noch de waarden die het verdedigt in vraag stelt. Zij kadert in een bredere reflectie over hoe de diversiteit aan culturele initiatieven in Brussel duurzaam kan worden ondersteund.

Wat het team van het festival betreft: de samenwerkingsmodaliteiten met de personen die eraan hebben meegewerkt behoren tot de interne organisatie van de structuur die het project droeg.
De Stad blijft echter aandachtig voor de continuïteit van artistieke projecten en voor de valorisatie van de competenties ie in dit kader worden ontwikkeld.

Daarnaast zet de Stad Brussel reeds verschillende acties voor en ontwikkelt zij

nieuwe initiatieven om de gelijkheid tussen vrouwen en mannen te versterken, evenals de zichtbaarheid van vrouwen en personen uit genderdiverse minderheden in de openbare ruimte en het culturele leven.
Daarbij kunnen onder meer de volgende initiatieven worden vermeld: acties georganiseerd in het kader van internationale vrouwendag op 8 maart, met sensibiliseringscampagnes, projectoproepen, evenementen in samenwerking met het verenigingsleven, de financiële ondersteuning van talrijke verenigingen die actief zijn rond gelijkheid en emancipatie en vrouwenrechten.

Het werk, ook, van de cel Gelijke Kansen van de Stad Brussel die projecten ontwikkelt rond sensibilisering, opleiding en begeleiding inzake genderkwesties. Culturele samenwerking met verschillende Brusselse instellingen rond inclusie en participatieprojecten, initiatieven rond permanente educatie en sensibilisering, onder meer in samenwerking met scholen in Stad Brussel, initiatieven die de zichtbaarheid van vrouwen in de openbare ruimte vergroten, onder meer via de geleidelijke feminisering ook van de straatnamen en publieke plaatsen, projecten rond de inrichting van de openbare ruimte waarbij rekening wordt gehouden met de genderdimensie om meer inclusie en toegankelijke ruimtes voor iedereen te kunnen creëren.
Deze initiatieven tonen aan dat de Stad de bevordering van gelijkheid en emancipatie wil verankeren in een transversale en duurzame aanpak die verder gaat dan een enkel evenement.

Tot slot en om op uw laatste vraag te antwoorden: de Stad zal organisaties blijven ondersteunen die kunst en cultuur inzetten als instrumenten voor emancipatie en maatschappelijke transformatie. Dat zal onder meer gebeuren door prioriteit te geven aan initiatieven die sterk verankerd zijn in het Brusselse verenigingsweefsel, participatieve projecten waarbij inwoners actief betrokken worden, de toegankelijkheid van culturele activiteiten voor diverse publieken,

samenwerking tussen culturele instellingen, kunstenaars en actoren uit het veld. Het doel blijft duidelijk: ervoor zorgen dat cultuur een ruimte blijft voor vrijheid, reflectie en emancipatie voor iedereen, terwijl tegelijk een evenwichtige en duurzame ondersteuning van de volledige Brusselse culturele sector wordt gewaarborgd.
Mevrouw Stoops.- Danku voor de antwoorden. U zegt wel dat de Stad het festival heeft ondersteund, maar ik denk eerder dat de Stad het heeft opgezet en nu laat vallen.
Maar er komen wel andere, nieuwe dingen die mij niet zo tranversaal en duurzaam lijken.

Ik hoor dat iedereen uit het veld zal versterkt worden met hetzelfde doel, maar dat vroeg ik eigenlijk vier jaar geleden al. In de plaats van zoiets eenmaligs op te bouwen, denk ik dat het toen een slimmere zet was om te ondersteunen waar het al goed leeft.
Laten we dus hopen dat het dan nu wel zal gaan gebeuren, na vier jaar.

Sta me toe, het lijkt wel een beetje alsof cultuur en feminisme enkel pasmunt blijken, op deze manier. Cultuur is wat voor verbinding zorgt in onze cosmopolitische stad.
Op dit moment wordt het culturele weefsel nog niet echt versterkt, maar ontrafeld.

Ik ken uw werk vanuit het Gewest, mevrouw Ben Hamou, en ik weet dat u inclusie ter harte neemt.
Dus nogmaals: ik hoop dat dit met uw komst aangepakt wordt en verbetert!

De heer Ceulemans, schepen.- Ik wil nog even antwoorden. 'Niet versterkt, maar ontrafeld', zegt u.

Vandaag staat ook het nieuwe beleidsplan voor het Nederlandstalige cultureel veld op de agenda.

Ik denk dat dat ook toont dat we enorm met cultuur begaan zijn en wel werken aan een inclusieve cultuur die we ondersteunen vanuit verschillende competenties. Dus van die ontrafeling zie ik niet zo veel.

Mevrouw Stoops.- Over die ontrafeling kan ik het lang hebben. Het is wat ik in het begin van deze Gemeenteraard gezegd heb aan collega Ben Hamou over wat er allemaal gebeurt met de besparingen van de KVS... Ik heb het al gezegd, ik ga mezelf niet herhalen.

Question orale de Mme DE MARTE concernant l'abandon de l'auvent prévu dans le réaménagement du rond-point Schuman

Mme De Marte.- Madame l'échevine, le ministre Bernard Quintin, en charge de Beliris, a annoncé, il y a quelques jours, que le projet d'auvent, dans le réaménagement du rond-point Schuman, a finalement été abandonné.
Pourtant, cet élément était parti du projet initial pour donner une identité et un usage convivial à la place centrale – une place et un projet emblématiques pour notre ville, et surtout pour le quartier européen.

Sans cet auvent, il existe un risque que le réaménagement se limite à une espèce de grande coulée de béton. Il y a déjà des inquiétudes chez les habitants et les usagers du quartier.
Alors j'ai quelques questions :

Est-ce qu'on a fait des enquêtes pour évaluer l'impact de la suppression de l'auvent sur le confort thermique et l'usage futur de la place ?

Et sinon, est-ce que de telles analyses sont prévues ou seront demandées de la part de la Ville dans le cadre de ce projet ?

Est-ce que la Ville peut et compte intervenir ou proposer des adaptations pour garantir un aménagement plus vert de cet espace ?
Comment éviter que cet aménagement ne devienne un véritable îlot de chaleur ?
Et quelles mesures sont envisagées pour créer des zones de fraîcheur pour les usagers ?

Pour ce qui est de l'aspect convivial, qui avait été fortement mis en avant dans la présentation du projet et qui, de mon point de vue et du point de vue de beaucoup d'usagers, est essentiel pour créer des liens forts entre ce quartier qui est souvent un peu délaissé et la ville, sur quels aménagements peut intervenir la Ville pour quand même garantir que la place ne reste pas uniquement un lieu de passage un peu livré (?) à lui-même ?

Et donc, « du coup », comment la Ville entend-elle veiller à ce que les investissements de Beliris dans le quartier européen profitent réellement à l'espace public bruxellois et aux habitants ?
Merci beaucoup.

Mme Maes, échevine.- Merci beaucoup pour votre question, *signora*. Nous avons appris la communication du ministre Quintin, tout comme vous, par la presse.
Et le réaménagement de la place Schuman et de ses abords concerne entièrement des voiries régionales : il appartient donc en premier lieu au gouvernement bruxellois, et en particulier à la ministre compétente Elke Van den Brandt, d'interpeller Beliris et le ministre fédéral Quintin à ce sujet.

Ma collègue de parti au sein du gouvernement bruxellois, Ans Persoons, a d'ailleurs déjà pris contact l'an dernier dans le cadre de ses compétences précédentes avec les institutions européennes, dans l'espoir d'obtenir des financements européens pour ce projet.

Cela étant dit, la suppression de l'auvent est à mon sens une occasion manquée :

La place Schumann aurait pu devenir un véritable marqueur et un lieu emblématique au cœur du quartier européen, doté d'une identité forte au lieu de rester un rond-point gris.
C'est l'une des principales portes d'entrée de Bruxelles et le cœur institutionnel de l'Europe : l'espace public doit y être à la hauteur : plus agréable, accueillant et vert.

Et par ailleurs, même si la Ville de Bruxelles dispose de peu de leviers directs sur ce projet précis, nous agissons très concrètement pour transformer ce quartier longtemps dominé par le minéral en un environnement plus agréable à vivre.
Sur les voiries communales, nous poursuivons activement la végétalisation et l'amélioration de l'espace public. Je pense notamment au réaménagement de la rue Guimard, dont le chantier débutera prochainement, ainsi qu'à deux projets de verdurisation dans la rue de Toulouse.
Merci beaucoup.

Mme De Marte.- Merci beaucoup pour votre réponse, madame l'échevine.
Bien sûr, on est au (?) clair concernant les compétences et où elles siègent.
On trouve assez grave que vous ayez appris ça par la presse aussi, donc c'est (?) peut-être quelque chose à signaler à votre partenaire de majorité, ici, à la Ville de Bruxelles ?

C’est clair que le MR ne semble pas avoir trop à cœur le destin de « Schuman » – et le ministre non plus. Donc je m’unis à vous dans votre regret que la suppression soit faite de cette manière et que vous ne l’ayez pas su avant le public non plus.
Je me réjouis du fait que vous allez essayer d’utiliser certains leviers de la Ville et je suis sûre qu’au niveau régional, nos ministres travailleront en coordination pour voir quels autres leviers peuvent être trouvés. Parce que, honnêtement, cet espace de Schuman, si on le laisse comme ça, vous savez très bien que ça va rester une place absolument invivable (?) pour les riverains et les usagers de cette place.

Donc je vais suivre le dossier prochainement avec vous et je vous interrogerai (?) peut-être encore pour ce qui concerne le futur aménagement.
Merci.

Question orale de M. MAIMOUNI relative à l’expulsion de familles en suroccupation dans le logement à la Régie foncière

M. Maimouni.- Avant toute chose, monsieur le Président, je tenais à vous remercier d’avoir « chamboulé » l’ordre du jour pour que je puisse manger décemment. Je vous en remercie.

Donc, madame l’échevine, j’ai reçu récemment deux courriers de locataires différents à qui on a demandé de trouver une nouvelle occupation, parce que l’administration n’a pas voulu renouveler le bail car ils étaient en suroccupation. La Régie leur a donc demandé de partir et ces personnes-là, malheureusement, n’ont pas trouvé où aller ailleurs.

Je sais que vous reprenez cette compétence « au pied levé ». Mais en même temps, je sais que vous pourrez l'exercer, vu votre expérience précédente.
Mais là, je fais appel à l'échevine, à la femme de gauche : et à cet effet, la TFA demande que l'administration puisse, dans les cas suivants, soit donner accès à un appartement plus grand, ou soit leur permettre de prolonger leur bail, le temps qu'ils puissent trouver une occupation plus adéquate.

Parce que ces personnes n'ont pas choisi de rester là pour ces raisons-là, parce qu'il n'y a pas de place – ils n'ont malheureusement pas l'argent, ils n'ont pas les moyens de pouvoir acheter et de trouver plus adéquat.
Donc pouvez-vous faire en sorte que l'administration de la Régie foncière ne mette pas dehors, n'expulse pas dehors ce genre de « cas de figure » ?
Je vous remercie.

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le conseiller communal, merci pour votre question qui me permet de clarifier la manière dont la Régie foncière de la Ville de Bruxelles traite les situations de suroccupation.
Alors, une situation de suroccupation ne constitue jamais en tant que telle un motif valable de non-reconduction du bail au sein de la Régie foncière.

Chaque année, la Régie met en location environ trois cents logements, dont cent cinquante sont issus de déménagements internes – à la demande, notamment, des locataires eux-mêmes.
Lorsqu'un ménage se trouve dans un logement inadapté à la composition de son foyer, il peut évidemment aussi introduire une demande de mutation. Celle-ci est alors examinée et traitée selon un ordre de priorité clairement établi afin de garantir une gestion équitable et transparente du parc locatif.

Je rappelle à ce titre que le règlement d'attribution prévoit quatre degrés de priorité, dont les deux premiers concernent directement les situations de logement inadaptées :

- Priorité absolue de premier degré : pour les ménages ayant reçu un préavis de la Régie foncière en raison de travaux et nécessitant un relogement dans un logement adapté.
- Priorité absolue de deuxième degré : pour les ménages occupant depuis au moins trois ans un logement devenu inadapté à leur composition familiale.
- Priorité absolue de troisième degré : pour les membres du personnel de la Ville.
- Et priorité absolue de quatrième degré : pour les ménages occupant un logement depuis au moins quatre ans, même lorsque celui-ci reste adapté à leur composition.

Dans la pratique, la Régie ne dispose pas d'un suivi annuel systématique de l'évolution de la composition des ménages. Contrairement au secteur du logement social, les situations de suroccupation sont généralement constatées de manière ponctuelle – par exemple lors de visites techniques, de visites dans les immeubles ou à la suite de signalements.
C'est dans ce contexte que la Régie foncière peut alors, en fait, être amenée à attirer l'attention des locataires lorsque le logement apparaît manifestement inadapté à la taille du ménage.

Lorsque de telles situations sont observées, eh bien la Régie adresse aux locataires un courrier les informant et leur (?) rappelant que le logement n'est plus adapté à la taille du ménage, en proposant évidemment un accompagnement.

Ces courriers expliquent également les risques liés à la suroccupation, notamment en termes de salubrité, de condensation, de dégradation alors plus rapide des infrastructures, ou encore de nuisances pour le voisinage – comme tout bailleur public, la Régie foncière doit également veiller au respect des normes de salubrité applicables.
La réglementation régionale prévoit une superficie du logement en fonction du nombre d'occupants : à Bruxelles, la norme de référence est de 18 mètres carrés pour une personne, auxquels s'ajoutent 10 mètres carrés par personne supplémentaire.
Lorsque le nombre d'occupants dépasse ces seuils, la situation peut entraîner des problèmes – comme vous le savez aussi – de salubrité, notamment, alors, en raison d'une ventilation insuffisante, de phénomènes, aussi, de condensation, ou alors d'une utilisation excessive des installations techniques de logement.

Les courriers qui sont adressés aux locataires ne constituent en aucun cas des sanctions. : ils visent avant tout à ouvrir un dialogue avec les ménages concernés et, surtout, à les orienter vers des solutions existantes.
Je tiens à souligner que ces situations restent très marginales et qu'elles sont traitées aussi avec beaucoup de prudence et d'attention. Grâce au travail de la médiatrice de la Régie foncière et à l'accompagnement proposé, les familles peuvent évidemment être soutenues dans la recherche d'un logement plus adapté – que ce soit au sein du parc de la Régie ou alors auprès d'un opérateur public.

Notre objectif, il est clair : accompagner des ménages, sans les exclure, évidemment, du logement lorsqu'un logement devient inadapté, tout en veillant à la qualité et à la salubrité du parc locatif.
Comme il s'agit de dossiers plus personnels que vous évoquez, je n'ai pas ici les éléments de réponse les concernant, mais je peux vous rassurer sur le fait

que (?) que des familles qui se retrouvent dans des logements qui sont en suroccupation, nous n'allons pas les exclure de leur logement, éviedemment : nous allons surtout tenter de leur trouver une solution, comme je l'ai évoqué, notamment avec les priorités qui leur sont possibles avec des mutations en interne pour leur permettre de trouver un logement qui corresponde à leur situation familiale.
Je vous remercie.

M. Maimouni.- Excusez-moi, madame l'échevine, mais il me semble que soit les informations que l'administration de la Régie foncière vous a communiquées sont erronées, ou bien celles qui sont communiquées aux locataires sont tronquées.
Je vais – sans citer ni l'adresse, ni le nom –, vous lire ces quelques lignes :

« Il me revient que ce logement que vous occupez à l'adresse sous rubrique est suroccupé et ne correspond pas à la taille de la composition de votre ménage.
Je vous invite dès lors à chercher un autre logement adapté.

Pour cette raison invoquée, je vous mets en demeure et vous informe que le contrat de bail de location ne sera pas renouvelé à l'issue de sa prochaine échéance triennale.
Les lieux devront dès lors être mis à disposition complètement vides, nettoyés et en bon état d'entretien et de réparation locative, conformément à la liste reprise en annexe de la présente, pour le 31 décembre 2026. À défaut, la Ville vous réclamera le paiement d'une indemnité pour une occupation illicite de ce bien.

Un expert vous contactera avant l'échéance de votre bail afin de fixer un rendez-vous pour effectuer un état des lieux de sortie – dont les frais y afférents sont contractuellement supportés par le locataire et le bailleur, pour moitié

chacun. »

Madame l'échevine…

M. le Président.- On a compris, monsieur Maimouni.
Alors vous allez transmettre ça à Mme l'échevine, on ne va pas parler de ce cas particulier ici.

M. Maimouni.- Non, mais ce n'est pas un cas particulier. Mais vous concédez, madame l'échevine, qu'à aucun moment le locataire n'a eu la possibilité…

Mme Ben Hamou, échevine.- J'entends. Je comprends tout à fait la situation : je m'engage à la réanalyser. Je comprends tout à fait.

Dans les situations dramatiques que les Bruxellois vivent en ce moment au niveau d'un marché privé assez tendu, il n'est pas question de rajouter de la misère à la misère.
Donc je m'engage à réanalyser la situation.

M. Maimouni.- Je n'en attendais pas moins (?) de votre part : je salue cette réponse et cette collaboration constructive entre membres de l'opposition et de la majorité.
Parce que comme je l'ai déjà si bien souvent rappelé, l'« opposition-majorité » n'est pas un jeu. Nous sommes tous les deux ici dans un débat constructif.

Mondelinge vraag van mevr. STOOPS betreffende de HANGAR open air in het Ter Kamerenbos

Mevrouw Stoops.- Jullie kennen ondertussen mijn bezorgdheid voor het gebalanceerd ecosysteem van open airs. Dat er zich grote spelers aanmelden, dat is logisch: Brussel is en blijft een stad waar men op iedere hoek een andere vibe kan ontdekken en zelfs creëren.
Maar midden in het broedseizoen een openluchtfeest in het Ter Kamerenbos met tienduizend bezoekers, dat is andere koek.

Volgens de Stad zijn dergelijke evenementen onderworpen aan strikte voorwaarden waaronder geluidsnormen, veiligheidsmaatregelen, crowdmanagement, mobiliteitsplan om de impact op de buurt te beperken. Maar in Ter Kamerenbos blijkt het geluidsprobleem zich vooral te richten op Ukkel: 'We spelen muziek op hetzelfde niveau als alle anderen, maar stemmen de richting van de installatie of in functie van de wind.'
Wie gelooft dat!?

Maar het gaat hier dus niet alleen om de bewoners van Ukkel, maar ook over de bewoners van het bos, de vogels, de vleermuizen: zij krijgen dus megageluidsinstallaties met het gangbare ravevolume dat tienduizend dient op te zwepen tot middernacht over zich heen.
Bij die bosbewoners gaat het niet enkel over geluid, maar ook verlichting en lichtverstoring. Wij gingen ervan uit dat kleinschalige events om die reden strakke regels opgelegd krijgen: maximaal tot 22u, wat in de zomer ongeveer gelijkloopt met zonsondergang.

Dit betalend event, gelukkig met korting voor buurtbewoners en gratis voor fauna en flora, wordt met veel bombarie bekendgemaakt, terwijl kleinere spelers niet eens een antwoord krijgen op hun aanvragen voor open airs die reeds sinds begin november vroig jaar in hun postbus zitten, voor onder andere exact dezelfde plek, enkel op het gebetonneerde stukje, dus niet op het gras zoals bij

Hangar, en met gelimiteerde decibels en buiten het broedseizoen.

Dus mijn vragen aan u. Wanneer en met welke argumenten vergunde de groendienst van de Stad dit event?
Kwamen er voorwaarden qua moment, tijd, geluid, oppervlakte?
Heeft Leefmilieu Brussel ook een advies moeten geven en, zoja, welke argumenten werden aangehaald om dit toe te staan?

Welke events hebben tussen maart en eind september nog toelating gekregen in Ter Kamerenbos?
Als er tienduizend mensen zijn, wordt er ook nog voorzien in opbouw en afbraak en hoelang wordt het bos afgesloten voor bezoekers?

Hoeveel betaalt Hangar aan de Stad om deze mooie locatie te kunnen gebruiken?
Welke kosten maakt de Stad om dit event mogelijk te maken?

Welke raming werd gemaakt voor het natuurherstel na die rave op 24 mei?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Laat mij allereerst in herinnering brengen dat het belangrijk is om twee verschillende soorten evenementen die in uw vraag vermeld worden duidelijk van elkaar te onderscheiden. Enerzijds de zogenaamde open air-evenementen, en anderzijds de headline shows.
Deze twee formats worden niet op dezelfde manier beheerd, omdat ze noch dezelfde werking hebben, noch dezelfde impact op het vlak van organisatie, opkomst of inplanting in de Stad.

Precies om die reden heeft de Stad een specifiek kader uitgewerkt voor open air-evenementen: de verschillende aanvragen die in het kader van deze open air-

oproep werden ingediend, zijn onderzocht door een jury samengesteld uit meerdere bevoegde diensten; Brussels by Night, BME, dienst Openbare Rust en Events van de Stad en de Culturele Dienst.
Deze gezamenlijke analyse maakt het mogelijk om zowel de veiligheid, logistiek als de milieu- en culturele aspecten in rekening te brengen. De resultaten van deze oproep zullen volgende week worden bekendgemaakt.

Om meer specifiek nu terug te komen op het evenement van Hangar in het Ter Kamerenbos, dat u in uw tussenkomst vermeldde: het uitzonderlijke karakter ervan hangt onder meer samen met het potentieel van de internationale uitstraling.
De uitgenodigde artiest geniet een grote zichtbaarheid met bijna 650.000 volgers op sociale media en organiseert gelijkaardige evenmenten in hoofdsteden zoals bijvoorbeeld Londen.

Dergelijke initiatieven dragen ertoe bij Brussel te kunnen positioneren als een belangrijke culturele en nachtelijke bestemming. In dat verband is het niet onbelangrijk eraan te herinneren dat Brussel vandaag wordt genoemd als de op een na beste Europese bestemming op het vlak van nightlife na Berlijn.
Naast de commerciële dimensie gaat het dus ook en vooral om het imago en de internationale aantrekkingskracht van onze Stad.

Dat neemt niet weg dat, zoals voor elke aanvraag tot organisatie van een evenement in de openbare ruimte van Stad Brussel, strikte regels van toepassing zijn. Organisatoren moeten nauwkeurige normen naleven inzake geluidsniveaus, duidelijk afgebakende einduren respecteren en voorzien in een versterkt veiligheidsplan.
Er wordt ook bijzondere aandacht besteed aan het beheer van de bezoekersstromen, onder meer via het opmaken van een specifiek

mobiliteitsplan dat erop gericht is de impact op de buurt en op het verkeer zoveel mogelijk te beperken.

In het specifieke geval van Ter Kamerenbos is de organisatie van een evenement bovendien onderworpen aan bijkomende zeer strikte criteria. Het gaat onder meer om de integratie van het evenement in de parkomgeving te garanderen, de hinder te beperken, de veiligheid van het publiek te verzekeren en de integriteit van de site te vrijwaren.
De groendienst omkadert dit soort gebruik rechtstreeks en de maximale capaciteit wordt eigenlijk in functie van deze beperkingen vastgelegd, zodat zowel de veiligheid als de bescherming van het park gegarandeerd blijven.

In dit specifieke dossier hebben reeds verschillende voorbereidende vergaderingen plaatsgevonden met leefmilieu Brussel, zeker! De organisator zal onder meer een effectenstudie moeten uitvoeren met betrekking tot het bos en de Natura2000-zone.
Deze studie die volledig ten laste van de uitvoerder valt vertegenwoordigt een kost van duizende euro's en vormt een absolute voorwaarde opdat een dergelijk evenement überhaupt kan worden overwogen.

Daarnaast zullen ook technische maatregelen moeten genomen worden om zeker de site te kunnen beschermen. Het gras moet onder meer worden beschermd door de installatie van een beschermingssysteem van het type Terraplas, opgelegd door de groendienst van de Stad Brussel.
Bovendien wordt zoals bij elk evenement van deze omvang ook een netheidscontract geëist om te garanderen dat de site na het evenement volledig in zijn oorspronkelijke staat wordt hersteld.

En tot slot zal de organisator ook retributie moeten betalen aan de Stad voor het

gebruik van de site tijden de exploitatie van het evenement. Deze retributie bedraagt 5.500 euro per dag en wordt eveneens opgelegd door de groendienst.

Ten slotte wens ik ter informatie ook te benadrukken dat het Ter Kamerenbos elk jaar verschillende evenementen ontvangt gaande van wielerwedstrijden tot culturele evenementen zoals AfroDisiac of feestelijke manifestaties zoals bijvoorbeeld het Argentijnse feest.
Elk van deze aanvragen worden systematisch onderworpen aan een grondige analyse door alle betrokkenen: de groendienst, de politie, de noodplanning en andere bevoegdheden.

Het doel blijft altijd hetzelfde: een verantwoord evenwicht vinden tussen de culturele dynamiek van onze Stad, de aantrekkingskracht van Brussel en ook het behoud van onze openbare ruimte, ons groen en de levenskwaliteit van de omwonenden.

Mevrouw Stoops.- Ik ben helemaal niet gerustgesteld. Ik hoor niks over heel het broedseizoen. Helemaal niks.

Om duidelijk te zijn: ik spreek over open airs als concept, als openluchtfeest. Dus voor mij is dat niet gelijk te stellen aan wat jullie Open Air Brussels hebben genoemd. Ik heb het over alle open airs, over de kleine, over de grote, alles. Voor mij is Hangar dus ook een open air.

Langs de andere kant hoor ik allemaal ook wel: we hebben een geweldige reputatie, niet voor niks. Er gebeuren heel veel fijne zaken in het nachtleven. Hangar gaat ook in de tunnels aan het Jubelfeestpark. Dat is helemaal gebetonneerd, ze krijgen zelfs een extra dag. Dat heeft veel succes, en alstublieft: dans u te pletter op die beton! Maar het gras... Aan Ter Kamenbos is

er ook veel beton, maar daar wordt er niet op gedanst.

Ik vraag mij nog steeds hoe je die hinder kan beperken ten aanzien van het broedseizoen. Uiteraard moet er effectenstudie worden uitgevoerd, maar wanneer krijgt u die?
Ze zijn al tickets aan het verkopen. En u weet toch ook al op voorhand dat die site nooit gaat worden teruggegeven zoals ze ervoor was. Dat weet toch iedereen?

En tot slot: wielerwedstrijden of theater, dat is iets helemaal anders dan tienduizenden mensen die dansen met ravemuziek tot 12 uur 's nachts.
5.500 euro per dag; hoeveel dagen betreft dat dan? Opbouw en afbraak?

Hoeveel dagen is het park dan afgesloten?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Die 5.500 euro is gewoon tijdens het evenement, dus niet tijdens de opbouw en afbraak.
En eigenlijk is Ter Kamerenbos toegankelijk voor iedereen.

Mevrouw Stoops.- En hoelang duurt die opbouw en afbraak?

Mevrouw Ben Hamou, schepen.- Een dag voor de montage en twee dagen voor de demontage, maar alles is wel beschikbaar voor iedereen.

Question de M. BAUWENS relative au cri d'alarme lancé par la Conférence des bourgmestres sur la situation financière des communes bruxelloises

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, je

voulais avoir votre avis – même si je crois que je connais la réponse – sur le… il y a effectivement un changement de ton qui vient des communes de Bruxelles. On a écouté depuis un an, ou plus d'un an, en tout cas certains partenaires de la majorité bruxelloise et aussi à la Région qui disaient que tout allait bien se passer. Et enfin – j'accueille ça positivement –, les communes bruxelloises ont lancé un autre son de cloche (?), un autre contenu : un cri d'alarme concernant les finances communales.
D'ailleurs, c'est ce que, avec notre groupe et d'autres, nous avons souligné ici, lors des discussions budgétaires.

Et donc, Brulocalis estime qu'il y a quand même une pression là où des décisions prises à d'autres niveaux – donc pas à la commune, mais à la Région et au niveau fédéral –, vont coûter aux communes 1,7 milliard d'euros, dont environ un tiers seulement sera compensé par les autres instances.
Ce qui veut dire que ce sont les communes qui doivent elles-mêmes trouver 1,2 milliard d'euros pour survivre : soit en fait 250 millions par an. Donc pour la Ville de Bruxelles, je ne sais pas combien ça représentera, mais je suppose que tout à l'heure, vous allez me le dire.

Et les communes expliquent qu'elles sont arrivées à un point de rupture. Et je le dis : « point de rupture », parce que je trouve que c'est bien que (?) la Conférence des bourgmestres ait fait ce cri d'alarme et dise que si on continue comme ça, on va avoir de graves problèmes. Si on continue comme ça, à définancer les communes, il y aura des problèmes de logement, il y aura des problèmes de voiries, il y aura des problèmes de tuyaux d'eau, etc.
Et donc après avoir absorbé des crises successives, ce sont maintenant les communes qui devront faire face à de nouveaux transferts de charges notamment liés à la réforme du chômage, au financement de la police, aux pensions du personnel et à certaines réformes fiscales.

Et donc, on a eu, par exemple au débat budgétaire, et avant et après, le CPAS, ou le président du CPAS bruxellois qui dit : « Ne vous inquiétez pas, tout va bien ! » mais on a maintenant la Fédération des CPAS bruxellois qui dit que 60 % des nouveaux chômeurs se tournent déjà vers le CPAS, ce qui exerce une pression considérable sur les finances locales et sur les services sociaux.
C'est un autre son de cloche (?) que ce qu'on entend du (?) président du CPAS qui dit : « Ne vous inquiétez pas : on a assez de personnel, on a assez d'argent, tout 'roule' ! »

Donc le problème, il est hélas autre, le problème est clair : c'est que les décisions prises à d'autres niveaux de pouvoir se répercutent sur les communes, sur Bruxelles, sans que les moyens nécessaires ne suivent.
Et évidemment, il y a toujours ceux qui disent qu'il n'y aura pas de nouvelles taxes, mais nous, nous sommes inquiets du fait (?) qu'une des mesures que la Ville prendra, ce soit d'augmenter encore les taxes. Qui va devoir payer pour cette perte creusée par d'autres niveaux de pouvoir ?
D'où mes questions :

Quel sera l'impact concret de ce transfert de charges sur le budget de la Ville dans les prochaines années ?
Et à combien vous estimez cette perte ?

Quels services pourraient être menacés si aucune compensation supplémentaire n'est accordée ? Et combien d'emplois sont menacés ?
C'était un débat lors des débats budgétaires.

La Ville de Bruxelles soutient-elle la demande des communes bruxelloises d'une compensation intégrale des charges imposées par les autres niveaux de

pouvoir ?
Monsieur le Bourgmestre, il est tard, je suis d'accord – ce n'est pas uniquement de notre faute –, mais merci pour vos réponses.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Monsieur le conseiller, la Ville s'associe pleinement aux cris d'alarme lancés par la Conférence des bourgmestres – c'est assez important de montrer que nous avons fonctionné à l'unanimité –, la conférence de presse s'est d'ailleurs tenue à l'hôtel de Ville de Bruxelles, lieu où se tient la Conférence des bourgmestres.
Les chiffres évoqués se fondent sur le rapport de Brulocalis, le service d'études et d'appui aux communes de la Région bruxelloise.

Cependant, ce n'est pas la première fois que nous tirons la sonnette d'alarme : nous l'avions déjà fait aussi – il faut avoir l'honnêteté de le dire – en 2021.

Comme vous le savez, toutes les communes de Belgique, qu'elles soient situées en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles, font aujourd'hui face à une dégradation structurelle de leurs finances. Entre les crises successives, l'inflation et les transferts de charges décidés par les autres niveaux de pouvoir, sans compensation suffisante, les communes atteignent aujourd'hui un point de rupture.
Or, les communes assurent des missions essentielles de proximité : services à la population, action sociale, sécurité, enseignement ou encore soins.

Dans ce contexte, presque toutes les communes du pays ont été contraintes de prendre des décisions difficiles en matière de fiscalité, d'emploi et de services - même si vous avouez que nous avons fait preuve d'ingénierie en ce qui concerne la fiscalité de notre commune : c'était encore rappelé ce matin sur les

ondes de la radio RTBF.
Les quatre principaux reports de charges : police, réforme du chômage et transferts vers les CPAS, pensions et réforme fiscale constituent un choc financier en effet sans précédent : selon les estimations de Brulocalis, l'impact cumulé pourrait atteindre 1,7 milliard d'euros (?) en quatre ans, soit plus de 340 millions d'euros par an. Les compensations fédérales ne couvriraient alors que 26,7 % des besoins.

L'ensemble de ces éléments place les communes dans des situations financières devenues particulièrement difficiles à soutenir. À cela, s'ajoute l'annonce, par le niveau fédéral, d'une réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP) qui pourrait avoir également un impact direct sur nos recettes, lesquelles se verraient à nouveau diminuer.
Par ailleurs, les économies annoncées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans le secteur des crèches et concernant la limitation de la gratuité scolaire pourraient venir également renforcer cette pression financière – puisqu'on ne manquera pas d'avoir un débat sur le maintien ou non de certaines de ces gratuités.

Dans ce contexte, la Ville de Bruxelles s'associe donc aux autres communes bruxelloises (je dis bien aux dix-neuf) pour demander des compensations aux autres niveaux de pouvoir. Et parallèlement, nous travaillons aussi depuis plusieurs années à maîtriser nos dépenses, comme vous le savez, tout en veillant à préserver la qualité des services rendus à la population via des mutualisations et autres optimalisations de nos services.
Je vous remercie.

M. Bauwens.- Je suis encore partagé, monsieur Close, par votre réponse – j'avais l'impression que vous étiez en train de lire ma question : vous avez

cité, en fait, ce que moi, j'ai dit.

J'ai dit que suis très content qu'il y ait un autre son de cloche, qu'il y ait des communes comme Bruxelles et les autres communes qui disent qu'il y a un vrai problème.
Et le problème, entre autres, ne vient pas d'ici – contrairement aux nouvelles d'autres personnes ici présentes qui disent toujours que tout va bien, qu'il ne faut pas s'inquiéter –, et ce n'est pas nous qui « plombons » les finances de la Ville.

Je parle du MR et des Engagés, pas parce que je ne les aime pas personnellement, non. Mais c'est parce qu'ils sont, eux, au gouvernement, fédéral et régional et en FWB, ce sont eux qui font les coupes.
Si on supprime la gratuité de l'enseignement et des repas dans l'enseignement : ce sont eux !
Et donc, contrairement à ça, je trouve que c'est courageux et je pense qu'on peut aussi être d'accord – vous avez cité tout à l'heure Molenbeek-Saint-Jean, etc. et notre collaboration là – que c'est entre autres le fait qu'on est dans ces coalitions qui fait qu'on aide à lancer (?) ces cris pour faire comprendre aux gens que les finances des communes sont sous pression et que c'est leur responsabilité.

De l'autre côté, je n'ai pas de réponses pour la Ville de Bruxelles, sur combien ça va coûter, combien d'emplois. Parce que c'était ça, le débat : ce que vous avez nié lors des débats budgétaires en disant : « Oui, mais monsieur Bauwens, vous exagérez : il n'y a pas autant. »
Mais ne pas remplacer ceux qui partent, c'est quand même – si, mes chiffres sont bien dans ma tête, je ne les ai pas devant moi – septante à cent personnes par an qui ne seront pas remplacées. Par des départs naturels : parce que les

gens partent à la pension, etc., ce qui est normal.

Donc, ça veut dire que c'est quand même une très grande partie du personnel de la Ville qui ne sera pas remplacée, ce qui veut dire que c'est du personnel en moins pour la Ville.
Et je trouve qu'il faut être clair. Il faut dire les choses, les chiffres tels qu'ils sont. Pas pour semer la panique, mais pour être très clair avec les gens : d'où vient le problème et quelles en sont (?) les répercussions pour la Ville.

Donc, vous dites : oui, les services publics ? Oui. Les services publics, ça veut dire qu'il y aura des balayeurs en moins ou des balayeurs qui ne seront pas engagés.
Même si la Ville avait dit qu'on va engager X balayeurs (?), suite aux mesures fédérales (?), on ne pourra pas le faire. On aura des villes plus sales.

Et alors, il y a encore des ministres Quintin qui vont venir dire : « Ah ! Mais les rues sont sales ! » mais oui : il y a des raisons pour lesquelles les rues sont sales. Donc à ce niveau-là, je trouve aussi qu'il faut avoir le courage de dire les choses telles qu'elles sont.

Donc je salue les pas en avant, mais je trouve qu'il faut aussi continuer dans la clarté et dire où est l'origine de ce problème-là.

Question orale de M. MAIMOUNI relative à la prise en charge par la Ville du surcoût énergétique supporté par les locataires les plus vulnérables

M. Maimouni.- Madame l'échevine, nous avons en fait subi, lors de la dernière guerre entre la Russie et l'Ukraine, une très forte hausse des consommations

énergétiques qui s'est répercutée de manière

directe sur les locataires de la Régie foncière. Et donc, actuellement, le Moyen-Orient subit une guerre sans précédent

Nous avons constaté, dès lors, qu'entre le conflit entre la Russie et l'Ukraine, une augmentation significative s'est répercutée sur les charges mensuelles des locataires de la Régie foncière. À ce jour, nous n'avons pas pu absorber ni amortir le coût. De plus, vu l'augmentation incontestable des prix de l'énergie, je demande au Collège et à la Ville de Bruxelles si elle peut envisager d'y consacrer un budget extraordinaire pour amortir et prendre en charge ce surcoût à venir.

On ne l'avait pas fait la dernière fois, parce qu'on ne l'avait pas vu venir. Là, je vous préviens à temps, de telle manière qu'on puisse le faire et alléger les épaules des personnes les plus faibles.
Merci.

Mme Ben Hamou, échevine.- Merci, monsieur le conseiller communal ; merci, monsieur le Président. Merci pour votre question qui touche à une préoccupation très légitime des locataires de la Régie foncière : l'évolution des tarifs de l'énergie dans un contexte international instable et marqué par des crises successives.

Depuis plusieurs années, nous observons une volatilité extrême des marchés, qui risque malheureusement de perdurer au vu de la situation géopolitique au Moyen-Orient.
Alors nous demandons aussi, évidemment, que le niveau fédéral et l'Union européenne assument pleinement leurs responsabilités, notamment en avançant

vers un plafonnement des tarifs de l'énergie – comme le défendent aussi plusieurs formations politiques. Par ailleurs, comme en 2022, nous plaidons aussi pour que le tarif social soit réactivé ou élargi, pour protéger les ménages les plus vulnérables.

Il convient aussi de rappeler que la Régie foncière bénéficie des tarifs de l'énergie négociés par les intercommunales dans le cadre des marchés groupés. Ces négociations organisées annuellement permettent alors d'obtenir des prix qui sont généralement inférieurs à ceux du marché.
Toutefois, en raison du mécanisme d'achat anticipé, les effets de ce tarif se répercutent avec un décalage d'environ deux ans.

Donc, concrètement, les prix de fourniture d'électricité et de gaz pour l'année 2026 sont déjà fixés à 100 %, car ils ont été constitués progressivement au cours des années 2024 et 2025.
Les évolutions récentes des marchés de l'énergie ou les tensions géopolitiques actuelles n'ont donc pas d'impact sur les tarifs appliqués pour 2026.

S'agissant de l'année 2027, la grande majorité des volumes (donc, environ 90 %) a également déjà été achetée. Dès lors, même dans l'hypothèse où les 10 % restants devraient être acquis au niveau du prix actuellement observé sur les marchés, l'impact sur les tarifs finaux resterait limité : il est estimé à environ plus de 10 % pour l'électricité ou 5 % pour le gaz.
Dans ces scénarios, les prix de 2027 demeureraient malgré tout inférieurs à ceux de 2026 – respectivement d'environ 5 % pour l'électricité et de 8 % pour le gaz.

Les locataires de la Régie foncière sont donc pour l'instant relativement préservés jusqu'à la fin de l'année 2027 et cette relative stabilité s'explique par la méthodologie utilisée par la centrale d'achats, qui repose sur des achats

progressifs étalés sur deux à trois ans avant l'année de fourniture.
Notre volonté est de protéger les locataires, surtout dans un contexte où les crises successives fragilisent les budgets des familles.
Je vous remercie.

M. Maimouni.- Eh bien écoutez, je suis (?) content de savoir que des dispositions ont été prises au préalable et que nous sommes d'accord sur le fait (?) qu'il faille donc protéger les foyers les plus fragiles.

J'invite aussi à ce qu'on puisse réévaluer la situation à la fin de 2026, pour voir si nous pourrions éventuellement le budgétiser pour fin 2027 ou 2028 – si, hélas, ce conflit devait persister (?) – afin de protéger les locataires de la Régie foncière, voire plus, à travers ceux du Foyer laekenois et du Logement (?) bruxellois.
Je vous remercie, madame l'échevine.

Question de Mme JELLAB relative au salon Bedex, le premier salon de la promotion de l'armement et de l'industrie de la guerre

Mme Jellab.- Monsieur le Bourgmestre, ma question s'adresse à vous, évidemment. Alors que nos partis – votre parti et notre parti Ecolo-Groen – militent contre les coupes sombres des budgets en santé publique et l'augmentation insupportable des budgets de la défense, Bedex, le premier salon de la promotion de l'armement et de l'industrie de la guerre, s'est tenu du 12 au 14 mars aux palais des expositions, et donc sur le territoire de notre ville.
Pas moins de deux cents exposants du secteur de la défense, avec (?) la présence, entre autres, d'entreprises dont les armes ont contribué au génocide à Gaza.

Alors en votre qualité de président du conseil d'administration (CA) des palais des expositions, pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez quand même autorisé et ce qui a justifié la tenue de ce salon sur notre territoire ?
Nous sommes très, très interpellés.

Est-ce que vous avez reçu des pressions de la part du gouvernement fédéral – puisqu'il s'agit ici d'un partenariat avec le gouvernement fédéral, l'Union européenne, la défense ?
Nous avons été très, très choqués : nous sommes nombreux et nombreuses à avoir été choqués de voir la photo du premier ministre manipulant une arme – une sorte de mitraillette (je ne m'y connais pas vraiment) – sous le rire un peu carnassier du secrétaire général de l'OTAN Marc Rutte. D'entendre aussi le ministre de la défense Theo Francken sautiller de joie en disant que : « La défense est très hot, très sexy pour le moment : on le voit avec le service militaire pour la jeunesse qui est super populaire. Obtenir un salon de renommée, c'est une très bonne chose pour Bruxelles. »

Alors voilà : la N-VA sait ce qu'il faut pour Bruxelles !
C'est d'un cynisme crasse de la part d'un membre du gouvernement qui vous ignore, monsieur le Bourgmestre, quand vous demandez des moyens pour lutter contre le narcotrafic, pour plus (?) de police, pour l'accueil des réfugiés, pour les soins de santé des hôpitaux, alors que la défense voit son budget doubler en quelques années et tendre vers 2 % du produit intérieur brut (PIB).

Ce salon a également démarré le jour même où 100.000 personnes « battaient le pavé » contre les mesures antisociales qui augmentent la pauvreté dans notre pays et le désinvestissement dans les services publics (on en a parlé longuement ici). Alors dans ma question, je vous demandais quel était le montant que vous avez reçu pour la location des palais. Mais quelque part, ça ne nous intéresse

même pas, parce que ce n'est pas ça qui est important.
Il y a aussi le fait que, visiblement, le CA n'a pas été informé de la tenue de ce salon – c'est quand même une sensibilité un peu particulière.

Et puis, en votre qualité de bourgmestre, pourquoi est-ce que vous avez autorisé l'accès au public ? Donc là, on n'a pas compris : si c'était accessible aux entreprises et aux sociétés d'armement, pourquoi est-ce que le public était invité à visiter ?
On a vu des images à la télévision de jeunes qui portaient des mitraillette. Moi, je trouve ça extrêmement choquant ! Vous, je ne sais pas, mais moi, je suis extrêmement bouleversée depuis quatre ans, avec toutes ces guerres que nous connaissons, que nous voyons sur (?) nos portables : c'est l'horreur au jour le jour !

Donc inviter ces sociétés d'armement sur notre territoire, ça nous interpelle énormément.
Nous savons aussi la situation des palais, la situation financière : nous vous avons soutenu, pour soutenir, en fait, la santé des palais des expositions, mais voir l'argent des contribuables, aujourd'hui, et ouvrir le palais à ces entreprises, pour nous, ça pose vraiment beaucoup de questions.
Voilà, monsieur le Président.

M. le Bourgmestre.- Merci, monsieur le Président. Madame la conseillère, je comprends parfaitement que la tenue d'un salon consacré à l'industrie de la défense puisse susciter des interrogations.
Surtout dans un contexte international marqué par des conflits tragiques et par des violations du droit international qui doivent être dénoncées avec la plus grande fermeté.

Le respect du droit international doit être la boussole de toute action internationale. Cela vaut partout.
La Belgique et l'Europe doivent toujours défendre la primauté du droit et les institutions multilatérales, mais il faut aussi distinguer les responsabilités.
Le salon Bedex est un salon professionnel consacré à l'écosystème de la défense et de la sécurité qui, c'est vrai, a rassemblé deux cents exposants et des délégations internationales autour des enjeux industriels, technologiques et stratégiques de ce secteur.
Il est organisé par la société Fisa, une société qui est un partenaire historique de Brussels Expo, qui organise depuis de nombreuses années plusieurs salons majeurs comme Batibouw, Cocoon et d'autres. Et dans ce cas-ci fortement soutenu – c'est vrai, vous l'avez dit – par le ministère belge de la défense, la Commission européenne et l'OTAN.

La mise à disposition des palais pour cet événement a fait l'objet d'une facturation supérieure à 200.000 € (hors TVA) correspondant à la location des infrastructures. À ce montant s'ajoutent les services techniques et opérationnels nécessaires à l'organisation d'un événement de cette nature, qui représentent environ 50 % supplémentaires.
Il s'agit d'une opération économique classique pour Brussels Expo : il n'y a pas eu un franc de subsides ou de mise à disposition pour le salon – c'est un salon purement commercial, par rapport à ça.

Par ailleurs – vous le savez : vous avez été aussi aux affaires par rapport à ça –, la Belgique possède une industrie de défense importante, notamment en Wallonie, dans certains secteurs technologiques à Bruxelles et en Flandre, dans l'aéronautique, la cybersécurité, les communications et les technologies duales. Ce secteur représente des milliers d'emplois hautement qualifiés et une part non

négligeable de notre tissu industriel d'innovation.

Des événements comme Bedex sont précisément conçus comme des plateformes de rencontre entre entreprises, chercheurs, autorités publiques et partenaires internationaux, afin de favoriser cette innovation, les partenariats industriels et la visibilité des entreprises européennes.
Compte tenu de la sensibilité évidente du sujet, j'ai personnellement estimé et recommandé que cet événement reste un salon strictement professionnel : destiné aux acteurs du secteur, aux experts et aux autorités concernées.

Il ne me paraissait en effet pas souhaitable – et je l'ai signifié plusieurs fois, donc je pense vraiment que l'année prochaine, le message passera – que ce salon soit ouvert au public, comme je l'ai en tout cas entendu, et même à des mineurs !
C'était une demande de l'armée qui voulait montrer, dans ses opérations de recrutement, comme elle fait un peu partout – mais ça, honnêtement, si l'armée recrute comme employeur, tout comme la police, je n'ai pas de problème à ce qu'elle le fasse, mais pas dans un salon d'armement et de défense. Je pense en tout cas – et d'ailleurs, je le dis un peu entre nous, mais pour les exposants, ils ne souhaitent pas que ce soit ouvert au grand public, ça doit rester un salon de professionnels. La leçon, j'espère, sera bien retenue pour l'année prochaine.

Mais ce sont les opérateurs externes qui définissent le contenu et les modalités d'accès dans le cadre contractuel et légal existant. La gestion opérationnelle des locations des palais relève de la gestion courante de l'infrastructure, mais c'est vrai que nous ne faisons jamais passer les salons au conseil d'administration pour chaque événement organisé, ni pour chaque concert : ce sont vraiment les opérationnels qui le font. Donc on est toujours au conseil, on essaye de faire le maximum d'informations, mais sur le développement général de l'activité et de

ses résultats, ça, c'est pour le conseil d'administration.

Et donc oui, madame Jellab, on n'a pas envie de relancer tout ce qui est salons d'armement, tout ce qui est… les choses qui sont là. Mais aujourd'hui, force est de reconnaître que si l'Europe ne devient pas… en tout cas avec une certaine autosuffisance en termes de défense, nous ne pèserons plus rien ! Ça, tout de même, il ne faut pas être un grand analyste pour comprendre qu'on est de plus en plus isolé.

Regardez ce qu'on nous demande, regardez ce qu'on fait : il faudra trouver la juste mesure, en effet, entre le fait de ne pas « balancer » toutes nos politiques sociales pour se réarmer, parce que ce serait une erreur lourde, qui créerait un vrai problème en Belgique.
Mais en même temps je l'assume, puisque nous avons assumé les politiques de défense dans le gouvernement précédent, hein ? « Vivaldi », nous avons obtenu des augmentations de ces budgets ensemble : vous étiez aussi dans le gouvernement Vivaldi quand nous avons augmenté largement les budgets de la défense.

Ça n'est sans doute pas de gaieté de cœur, mais c'est nécessaire. Il faut l'expliquer à la population : il faut pouvoir expliquer pourquoi on le fait. Et je veux dire : tant mieux si ça profite à nos secteurs industriels, les secteurs qui sont chez nous – qu'au moins on puisse faire ça, et qu'on puisse au moins cadrer ce qui peut se faire ici.

Parce que oui : l'industrie de défense européenne est un vrai enjeu de politique internationale, aujourd'hui. On a pu vivre des années dans la paix. J'ai moi-même été plusieurs fois en Ukraine, et je peux vous dire qu'il n'y a pas un Ukrainien qui souhaite la guerre – je vous rappelle qu'il n'ont jamais envahi

personne.
Et aujourd'hui, ils ont été obligés de développer, en effet, leur industrie de défense, parce que… voilà : on a des alliés qui pourraient se retirer, voire parfois se retirent et là-dessus, l'Europe est parfois bien mal habillée et en tout cas elle doit pouvoir s'y préparer.
Voilà pourquoi on a accepté – ce qui n'était plus arrivé en effet depuis près de trente ou quarante ans à Brussels Expo – qu'un salon de la défense se passe, avec des accueils institutionnels et pas des moindres – je vous l'ai dit : la Commission européenne, l'OTAN et les industries belges qui étaient présentes, et avec un encadrement extrêmement spécifique.
Et je le répète : je pense que c'est un salon qui ne doit pas être ouvert au grand public.
Je vous remercie.

Mme Jellab.- Merci, monsieur le Bourgmestre, pour vos réponses, et merci pour l'honnêteté, aussi, par rapport à la question du public, parce que ça reste extrêmement choquant.
Vous-même, vous nous avez dit régulièrement que le trafic d'armes sur le territoire de la Ville était incroyable. Et donc, aujourd'hui, montrer des personnalités politiques jouant avec des armes – je veux dire que ça reste très compliqué à expliquer à nos jeunes…

Donc oui, surtout que j'ai lu aussi, dans la presse, que c'est la première, mais ce n'est pas la dernière : visiblement, vous remettez ça l'année prochaine et tous les deux ans.
Moi, je trouve que c'est extrêmement problématique ! Et donc c'est pour ça que je pensais que ce point pouvait passer au CA, justement, parce que je trouve que ce n'est pas n'importe quel salon – et donc avoir une discussion, peut-être, aurait été opportun à ce niveau-là.

Moi, je pense que nous sommes poussés actuellement par la N-VA dans la course à l'armement. Alors, il y a une chose : augmenter le budget de la défense…
Alors, je ne vis pas sur une planète de « Bisounours » : je vois bien ce qui se passe et le drame qui se joue, mais pour moi, ce qui est compliqué, c'est d'avoir donné une vitrine sur le territoire de la Ville de Bruxelles : nous sommes des Bruxellois et des Bruxelloises, et nous ne voulons pas voir ça chez nous !

Et vous êtes aussi un fervent, je dirais un « fervent » défenseur de la paix, monsieur le Bourgmestre. Et je ne sais pas ce qui se passe, mais ces dernières semaines, on n'entend pas parler de paix dans notre pays : personne ne parle de paix ! Personne ne parle de désescalade, personne ne parle de diplomatie. Je trouve ça terrible !

Et ici, je voudrais peut-être rendre hommage au seul qui ose le faire : c'est le premier ministre socialiste Pedro Sánchez, qui a le courage de dire non à la guerre et d'être cohérent aussi entre les paroles et les actes.
Et donc je vous demande aussi, en tant que bourgmestre, en tant que porteur de solidarité et de fraternité sur notre ville, de refuser ce genre de salon sur notre territoire – et de laisser la N-VA jouer comme elle veut avec l'armement.

Ce n'est pas de ça qu'on a besoin ! Je veux dire : vous luttez, votre parti, nos partis luttent tous les jours contre la précarité, contre la pauvreté. On a besoin de beaucoup plus pour nos jeunes dans les quartiers. Et ça, c'est une image qui est terrible ! Pour (?) moi, en tout cas. Et nous avons été nombreux à être terrorisés de voir cette image d'un premier ministre qui joue avec des armes, avec un ministre de la défense qui est aussi complètement – on dirait un gamin devant ses jouets de Saint-Nicolas !

M. le Bourgmestre.- Vous ne m'avez pas vu dans les stands.

Mme Jellab.- J'allais vous poser la question. Est-ce que vous y êtes allé ?

M. le Bourgmestre.- J'y ai été le soir, parce que c'est mon rôle comme bourgmestre, mais je n'ai pas été dans les stands – je trouvais que ce n'était pas ma place, d'aller dans les stands. Je n'ai pas été me faire prendre en photo non plus : je pense qu'il faut avoir de la mesure.

Maintenant, je ne serai pas dans l'hypocrisie dans l'autre sens, en disant… Nous sommes un pays qui produit des armes, hein ? madame Jellab. Et nous le savons : nous avons tous participé à des gouvernements et nous avons tous distribué des licences d'armes.
Il ne faut pas tomber dans l'hypocrisie :moi, je préfère quand même que ce salon ait lieu dans un pays démocratique comme le nôtre, avec les encadrements que la loi belge permet, avec les lois extrêmement claires sur, justement, comment les licences peuvent se donner ou pas, que de dire que ça se passe ailleurs, qu'on se bouche le nez - et qu'on fasse comme si on n'avait rien à voir ! Non : je préfère l'assumer.

Nous avons besoin aussi de relancer notre industrie par rapport à ça. Malheureusement, elle passera aussi, et on l'a décidée ensemble sous la Vivaldi – je vous le rappelle, hein ? Vous étiez associés, Ecolo, à ces décisions –, voilà : à un moment donné, ce salon, il a lieu, je préfère l'encadrer. Je le répète et je vous ai dit ce que j'en pensais sur l'ouverture au public, et je pense que ça doit se faire dans une certaine mesure.

Et autre chose : nous sommes aussi la capitale de l'OTAN.

Qu'est-ce qui restera dans l'OTAN dans quelques années ? On verra… En tout cas, une Union européenne forte, avec une défense européenne forte, je la souhaite pleinement !

Mme Jellab.- Vous parlez de règlements et de lois, je voulais aussi dire qu'en mars 2024, nous avons voté ici une motion qui permet justement d'être attentif à toutes les entreprises qui travaillent et qui ont encore un lien avec Israël.
Et donc aujourd'hui, 54 entreprises sur les 200 qui étaient présentes (?) ont encore un lien commercial structurel avec Israël. Et donc ça pose vraiment question.

M. le Bourgmestre.- Mais madame, à Bruxelles, il y a un nombre incalculable d'entreprises qui ont des liens avec Israël, hein ?
Ce que nous avons voté comme motion – non, mais attendez : là, je veux être clair, parce que c'est un procès que vous me faites.. Madame Jellab, il faut être honnête, il ne faut pas jouer sur les mots : la motion qu'on a faite et qu'on respecte tous, ce sont les achats que fait la Ville. Vous n'allez pas me demander, comme bourgmestre, d'aller contrôler toutes les entreprises présentes sur le territoire belge ou bruxellois par rapport à des entreprises qui ont des relations commerciales. Ce n'est pas la même chose.
Ça, il ne faut pas faire des amalgames et nous faire de faux procès.

M. le Président.- J'ai une choses à dire avant la fin de ce Conseil communal : je répète que nous avons fixé une réunion le 31 mars à 17h pour le règlement d'ordre intérieur. C'est d'autant plus important que je vois que c'est un Conseil communal qui a duré cinq heures et demie, tout ça parce que le délai entre deux Conseils communaux est trop grand, donc j'agis là-dessus.
C'est un fait évident que plus on a un délai important, plus ce Conseil

communal « part dans tous les sens » !

M. Hellings.- Quand on aura notre réunion entre chefs de groupe par rapport à votre projet de modification du règlement d'ordre intérieur, est-ce que nous allons disposer de votre projet de texte avant la réunion ?
M. le Président.- Oui, on va vous l'envoyer.

M. Hellings.- Nous le réviserons avec grand plaisir.

M. Maimouni.- C'est une réunion en présentiel ou en vidéoconférence, monsieur le Président ?

M. le Président.- J'aimerais bien que ce soit en présentiel si c'est possible, pour le règlement d'ordre intérieur.
Parce qu'il y aura des discussions, je m'en doute – je lance moi-même les débats : il y aura des discussions !

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaine séance
Volgende zitting

Lundi 20 avril 2026
- à 14h : sections avancées
- à 17h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Président.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 22h40.*
- *De openbare zitting wordt opgeheven te 22u40.*